



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



Orientations Budgétaires

Rapport de présentation
exercice **2025**

SÉANCE PLÉNIÈRE
14 OCTOBRE 2024

nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire

Propos introductif	1
Contexte économique, social et financier	16
Une croissance modeste dans un climat inflationniste enfin maîtrisé	16
Des risques importants sur la trajectoire des finances publiques, notamment pour les Régions	19
Perspectives d'évolution des ressources régionales	24
Une dynamique de TVA incertaine	24
La fiscalité carbonée : TICPE et cartes grises	27
Les autres recettes fiscales	31
Le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle	31
Les dotations d'Etat	32
Les principales autres recettes	34
Trajectoire financière 2025-2028	36
2024, une année d'incertitudes pour les finances régionales	36
Les enjeux de mise en œuvre de cette trajectoire budgétaire	40
Les engagements hors bilan	53
Dynamiques structurelles	55
Une démographie positive, tirée par le solde migratoire	55
51% des néo-aquitains résident dans le rural	57
Une productivité du travail supérieure à la moyenne de l'UE	59
Une structure des diplômés proche de la moyenne du pays	61
Un niveau de revenu proche de la moyenne du pays	63
Des inégalités de revenu et un taux de pauvreté plus faibles	65
Une croissance de l'emploi plus forte	67
Un taux de chômage durablement plus faible	69
Un poids de l'activité présentielle un peu supérieur	71
1ère région agricole de France	73
Une industrie plus résistante	75
1ère région touristique pour la saison estivale	77
Près de 13% de l'emploi dans l'ESS	79
Près de 90 000 créations d'entreprises	81
Chiffres clés	83
Conjoncture	84
Bilan économique 2023 de Nouvelle-Aquitaine (source : INSEE conjoncture Nouvelle-Aquitaine n°42, 12 juillet 2024)	84
Note de conjoncture régionale 1er trimestre 2024 (source : INSEE conjoncture Nouvelle-Aquitaine n°43, 12 juillet 2024)	85
Tendances régionales juillet 2024 (source : Banque de France, 13 août 2024)	85
Zoom sur ... L'accessibilité aux professionnels de santé	86

Propos introductif

Orientations budgétaires 2025 : Prévenir, réparer, agir

Penser demain c'est se confronter aux incertitudes croissantes, parfois aux injonctions contradictoires, mais aussi et surtout aux grands défis du présent et de l'avenir : la transition climatique et environnementale, les reconquêtes technologiques et industrielles, l'ascenseur social par l'éducation et la formation, et bien sur les mobilités.

Jamais le **besoin d'investir n'a été aussi prégnant**, face aux dérèglements climatiques, face aux enjeux de l'eau, aux besoins de desserte des territoires, face à l'enjeu de réindustrialisation pour ancrer durablement les emplois dans nos campagnes. Jamais aussi l'Etat n'a eu autant besoin des Régions pour assumer ses compétences, préférant nous forcer au co-financement – comment laisser tomber nos universités par exemple, source de **l'innovation et du dynamisme de demain** ? – que d'envisager des transferts qui partout ailleurs en Europe ont fait sens depuis longtemps.

Or pour investir il faut un minimum de certitudes et de confiance en le temps long.

Aujourd'hui nos concitoyens ont une prudence qui pourrait être vue aussi comme la peur du lendemain. Un seul chiffre pour l'illustrer : actuellement **le taux d'épargne des Français est au plus haut à 19%**. Epargner pour affronter des temps plus rudes, le signal de confiance en est bien écorné.

Nos collectivités aussi ont des craintes, sachant trop bien que le déséquilibre des finances publiques de l'Etat risque de se traduire par une mise à contribution, alors que **la dette locale ne représente que 9% de la dette nationale**, dans les prochains mois. Prudence aussi car alors que les besoins d'investissement et de services publics sont au plus haut, les recettes s'effritent, au premier rang la TVA qui aujourd'hui est en perte de dynamisme.

Le débat aujourd'hui n'est pas celui du mille-feuille territorial, il est **celui des modèles économiques des collectivités et leurs responsabilités propres**, les Régions pour commencer, les Départements également, pour leur permettre d'assumer leurs compétences et de répondre aux attentes de citoyens. Comment faire vivre la mobilité décarbonée sans financement dédié ? **La Région est la seule autorité de transport en Nouvelle-Aquitaine ne disposant pas d'une ressource spécifique**. Cela ne peut durer sauf à accepter la décadence du réseau ferré organisée depuis des années en France. Ces questions ne peuvent plus rester sans réponse, car elles conditionnent les moyens d'action de la Région, sa force d'investissement, et surtout sa capacité à assurer aux Néo-aquitains un transport ferré de proximité et de qualité. D'autant la politique volontariste conduite par la Région sur les infrastructures a suscité des attentes fortes sur les territoires.

Dans ce contexte, **ces orientations budgétaires doivent concilier une ambition, incertitudes, et soutenabilité** pour permettre à la Région de poursuivre l'accélération des transitions.

Alors que les chocs exogènes se sont multipliés, mettant à l'épreuve le pilotage budgétaire de la Région, les choix opérés depuis plusieurs années s'inscrivent pleinement dans les **transformations globales, qu'elles soient économiques, sociales, environnementales, énergétiques ou encore climatiques**.

Notre région a encore subi en 2024 les conséquences de l'accélération du changement climatique, qu'il s'agisse de la détresse du monde paysan ou des terribles intempéries. **La Mission d'Évaluation et d'Information sur l'agriculture a souligné l'action forte de la Région, notamment sur le plan budgétaire – qui est au global de 240M€ - et sa volonté de poursuivre la feuille de route Néo Terra**. Ce n'est pas l'écologie qui est punitive, mais le dérèglement climatique qui punit – et notamment les agriculteurs, qui sont en première ligne du front écologique. En effet, les terres de la Vallée d'Aspe descendent quand la grêle tombe au même moment dans le nord de la Région. Les récoltes de céréales, comme les vendanges, seront donc très en dessous des normales. Plus que jamais, il faut donc continuer à atténuer, à réparer, à s'adapter.

La Région a fait preuve de résilience, mais l'inquiétude et les contraintes demeurent : **l'évolution de la TVA annoncée par Bercy n'est pas au rendez-vous, les surcoûts et frais financiers continuent de progresser**. En d'autres termes, sans recette fiscale nouvelle, la Région doit faire face à un accroissement des dépenses contraintes, bien souvent décidées par l'Etat sans concertation, et des transferts de charges non compensés (Natura 2000, infrastructures ferroviaires...). **La Région subit une recentralisation qui avance à rebours des aspirations citoyennes** et révèle une forme de déni démocratique, aboutissant à une illisibilité et une inefficacité de l'action publique.

Alors que les chiffres de la **fréquentation TER ne cessent de s'accroître – 95 000 voyageurs par jour et +33% de fréquentation depuis 2019 -**, pour que l'exigence des transitions est massive et que la jeunesse demeure au cœur des priorités à travers notamment l'action dans les lycées, le modèle de financement des régions doit être revu pour être à la hauteur des attentes des usagers et des néo-aquitains sur tout le territoire.

Malgré ces inquiétudes et ces contraintes, la Région continue d'agir. Les choix et priorités régionales permettent aujourd'hui de constater une amorce de croissance et de progrès dans de nombreux secteurs : **accompagnement et transformations des PME et ETI, transitions agroécologiques et adaptation au changement climatique, recherche et intégration des technologies numériques, renforcement des chaînes de valeur des filières et visibilité des métiers**. La Région entend poursuivre son action auprès des entreprises.

Pour 2025, la Région restera volontariste pour massifier les transitions, en **renforçant le volet adaptation et accompagnement**, pour préserver le vivant, prendre soin de toutes et tous. **Néo Terra occupera une place centrale dans la stratégie régionale** afin d'innover et d'offrir des solutions soutenables à tous les néo-aquitains : qu'il s'agisse de préserver la qualité et la quantité de nos ressources en eau grâce aux zones humides, aux solutions fondées sur la nature et aux économies d'eau, qu'il s'agisse de l'agriculture avec des efforts accrus pour accompagner tout le secteur et œuvrer notamment en faveur de la résilience des exploitations face au changement climatique ; ou qu'il s'agisse d'accélérer la décarbonation et la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles, par des investissements dans la modernisation des infrastructures ferroviaires – sur lesquelles l'Etat a pris un retard colossal depuis des années - ou encore la poursuite du verdissement de notre parc de cars. Ou bien encore la transition de nos lycées vers la géothermie.

L'ambition pour 2025 portera également sur le renforcement de la compétitivité de l'économie, l'attractivité du territoire et le soutien aux secteurs porteurs tels que les filières agroalimentaires, les batteries et l'électronique, à travers le programme BatteNA, l'industrie de la santé. **L'action de la Région demeurera tournée vers la réindustrialisation, les innovations de rupture, et la relocalisation de productions stratégiques afin de redynamiser les bassins d'emploi et gardera une attention particulière sur les entreprises en retournement.** Elle s'appuiera sur le continuum *recherche, formation, innovation et développement industriel*, et placera le capital humain au cœur des politiques grâce aux éco-socio-conditionnalités. La formation professionnelle poursuivra son rôle essentiel pour répondre aux besoins sur les métiers de demain et les secteurs en tension.

Enfin, l'ambition pour 2025 sera assurément sociale et territoriale. La jeunesse et l'éducation constituent les priorités phares de la Région, en luttant contre toute forme de déterminisme, d'assignation et d'inégalité. Aux côtés de la jeunesse, en s'engageant à la fois sur l'égal accès à l'enseignement supérieur et l'accompagnement vers l'emploi, **la Région apportera des réponses concrètes aux inégalités sociales et territoriales.** Avec un maillage territorial renforcé, sont notamment prévus le développement de formations en ingénierie et la valorisation des filières doctorales.

Grand nombre de ces projets contribuant au développement des territoires pourront bénéficier pour partie d'un financement européen, avec une accélération du PO 21-27. La finalisation du PO 14-20 – **sans aucun dégageant d'office** -, le premier dont la gestion a été délégué aux Régions, a démontré l'important effet levier, la réserve d'expansion, que constituent les fonds européens.

1/Un cap budgétaire prudentiel au service des projets structurants de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région est confrontée depuis le début de ce mandat a **une équation budgétaire complexe du fait des nombreuses crises rencontrées**, obligeant à une priorisation des actions menées, pour pouvoir conserver dans la durée des capacités à agir. Sans bénéficier de compensation, de mécanisme atténuateur – comme le bouclier énergétique – ou de recettes nouvelles, **les collectivités régionales se sont trouvées en première ligne**, voire en substitut de l'Etat, pour préserver l'économie nationale, garantir les services publics (transports, lycées, formations...), les obligeant à intervenir au-delà de leurs compétences, notamment en matière d'infrastructures ferroviaires.

Pour 2025, la Région tiendra les engagements pris lors des précédentes orientations budgétaires afin de pouvoir porter la trajectoire pluriannuelle jusqu'à la fin du mandat, malgré une incertitude forte en matière de recettes fiscales qui s'expliquent à la fois par des défaillances dans les prévisions budgétaires nationales mais aussi par une inadéquation patente entre les compétences des Régions, leur périmètre d'intervention, et le panier de ressources. **S'agissant plus précisément de la TVA, en une année, le décalage entre l'affichage erroné du gouvernement et la réalité des encaissements se traduit par un manque à gagner pour la Région de près de 50M€.**

De ce fait, si la Région entend poursuivre sa stratégie budgétaire en 2025, en recherchant une quasi-stabilité des crédits de paiement dans la construction du futur budget primitif, tout en conservant un haut niveau d'exécution, la gestion demeurera prudentielle afin de pouvoir anticiper ce nouveau risque.

Très concrètement, dans la continuité des exercices précédents, **la stratégie financière de la Région doit permettre de faire face aux incertitudes**, et de trouver les leviers pour mener à bien les grands projets, malgré le contexte financier inquiétant. Elle s'articule autour de **trois axes** :

- **stabiliser les dépenses de fonctionnement hors inflation** ;
- **ramener la capacité de désendettement vers 8 ans** à l'horizon de la fin du mandat ;
- **revenir progressivement à un niveau d'investissement moyen annuel de 740M€** hors fonds européens (niveau supérieur à l'exercice 2020).

2/Massifier les transitions pour une région toujours plus résiliente

-En déployant sa feuille de route Néo Terra, la Région entend amplifier l'une des priorités phares du mandat : nourrir et se nourrir.

L'interdépendance entre santé environnementale, santé animale et santé humaine justifie d'autant cette priorité. Conjugée à la stratégie « une seule santé » (One Health), l'accélération des transitions agroécologiques et alimentaires se concrétisera au travers de projets favorisant la souveraineté alimentaire, respectueuse de l'environnement, de la santé des agriculteurs et des consommateurs, et la protection des sols et réserves en eau.

La France et l'Europe ont connu début 2024 une crise agricole majeure. Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine a conduit une Mission d'information et d'évaluation (MIE) de sa **politique agricole et agroalimentaire** ayant débouché sur une série de recommandations de portées régionale, nationale et européenne. La Région a commencé sans attendre à adapter ces modes d'intervention suite à la MIE.

La Région réaffirmera ainsi en 2025 son soutien à la production, pour un meilleur revenu des agriculteurs, une croissance en valeur, une rentabilité des exploitations, la résilience des modèles agricoles et la fourniture d'une alimentation durable et de qualité. L'année 2025 verra la poursuite du **plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)** comprenant 9 dispositifs. En particulier les dispositifs Plan de Modernisation des Elevages et le Plan Végétal Environnement seront renforcés pour permettre de mieux répondre aux projets s'inscrivant dans les priorités régionales.

Il s'agira également de maintenir le niveau d'ambition et le cap de la politique régionale sur la **transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique** dans une démarche de progrès et d'accompagnement renforcant l'accompagnement des agriculteurs.

Dans le contexte de crise qui tend à se stabiliser, le soutien à **l'agriculture biologique** sera réaffirmé afin de soutenir les exploitations et les entreprises engagées et déjà converties (aides individuelles aux agriculteurs bio, restauration collective scolaire, et soutien aux exploitations post conversion bio).

Pour assurer la massification de la transition, un **contrat d'accompagnement à la transition agroécologique** sera proposé dans un premier temps par la Région aux agriculteurs bénéficiant d'une aide à l'hydraulique agricole. Il s'agira d'une démarche de progrès s'appuyant à la fois sur un volet agronomique et un volet réduction des produits phytosanitaires. Ce contrat pourrait inclure un volet collectif (échanges, mutualisations...).

Dans un contexte de forte **crise de la filière viticole** un plan d'accompagnement sur 3 ans des opérateurs aval de la filière sera lancé via la mise en place d'une aide individuelle à l'export et des diagnostics de restructuration des coopératives viticoles. Le budget dégagé pour 2025 complètera l'aide proposée aux viticulteurs

pour la diversification des productions suite à arrachage, après une analyse de l'aptitude des sols viticoles à d'autres cultures.

Le **renouvellement générationnel** restera une priorité de l'action régionale pour encourager les installations (objectif 1000), limiter la baisse de la démographie agricole et assurer la souveraineté alimentaire. Le financement aux élevages d'herbivores sera en particulier renforcé en 2025 par l'établissement de tranches supplémentaires sur le volet « outils de production » de la DNJA permettant de rehausser le plafonds des investissements éligibles à l'aide régionale.

-Autre choix stratégique de la Région pour 2025 : préserver le vivant. Dotée de sa nouvelle feuille de route Néo Terra, la Région entend poursuivre et prioriser son action en faveur des transitions, face à l'urgence climatique et environnementale. Les différentes crises, l'érosion de la biodiversité tant à l'échelle mondiale que locale, ou encore la violence des intempéries, nous obligent à agir vite et penser à long terme.

La **Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine** constitue une réponse concrète et ambitieuse. La Région poursuivra en 2025 sa mise en œuvre en s'appuyant notamment sur l'Agence Régionale Biodiversité Nouvelle-Aquitaine.

La **préservation des espaces naturels** se traduira par la création de trois nouvelles Réserves Naturelles Régionales. La Région et la Fondation du patrimoine lanceront également un premier Appel à Projets pour financer des projets exemplaires de restauration de milieux naturels et de biodiversité dans le cadre du Fonds Biodiversité créé en 2024. La création de 3 nouveaux parcs naturels régionaux se poursuivra. En plus du parc Périgord-Limousin, le PNR des Landes de Gascogne entrera également en phase de révision de charte.

Depuis 2023 la compétence d'animation des **235 sites Natura 2000** a été transférée par l'Etat à la Région. En 2025 la Région devra poursuivre la mise en animation de la totalité des sites Natura 2000, ouvrir le dispositif « DOCOB » et relancer l'appel à projets Contrats Natura 2000 afin de mettre en place des mesures concrètes et volontaires de préservation de la biodiversité.

En matière de **préservation du littoral**, la priorité sera donnée en 2025 à l'adaptation des milieux littoraux et à la protection de leurs populations humaines, animales ou végétales. Concernant **l'érosion côtière**, le soutien ira prioritairement aux stratégies locales de gestion de la bande côtière se mettant en place, qu'elles soient de seconde génération comme sur le littoral Aquitain, plus récentes comme à Oléron ou sur la Communauté d'Agglomération de Royan, ou en cours de rédaction comme sur l'île de Ré ou au sein de l'agglomération rochelaise. Les premiers engagements de dossiers au titre du FEDER 2021-2027 viendront compléter le budget régional en la matière.

Concernant la préservation des ressources en eau, la Région amplifiera en 2025 ses actions. Du fait de sa raréfaction en période d'étiage ou des précipitations violentes, et des risques sur sa qualité, il s'agit là de véritables enjeux de santé publique et de protection des écosystèmes, dans une approche holistique de la santé (« Une seule santé »). Elle mettra en œuvre la nouvelle convention Re-Sources, renouvelée avec l'Etat et les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, visant à reconquérir la qualité des captages d'eau potable. Elle soutiendra également des projets de réutilisation des eaux non conventionnelles et de reconquête des zones humides dans le cadre de **l'appel à projet « accélération de la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine »**. Enfin la Région relancera l'appel à projets sur la restauration de la continuité écologique pour atteindre le bon état des cours d'eau et protéger la biodiversité.

En 2024, les **énergies renouvelables** s'apprêtent à détrôner les combustibles fossiles sur le plan des investissements financiers. À l'échelle mondiale, les dépenses consacrées aux technologies et infrastructures d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique devraient atteindre les 3.000 milliards de dollars d'après le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Dans ce contexte la Région poursuivra son soutien à la **transition énergétique** des territoires et des entreprises, notamment auprès des intercommunalités, en soutenant l'ancrage local des projets et leur appropriation par les citoyens.

Le soutien à la **rénovation énergétique** du logement sera reconduit en animant le réseau des conseillers qui accompagnent les ménages dans leur projet de rénovation ainsi qu'en soutenant les rénovations des logements sociaux communaux et les petites copropriétés dans un objectif de rénovation globale et de lutte contre la précarité.

Pour maintenir la **compétitivité des sites industriels** Néo-Aquitains, la région soutiendra les investissements permettant une meilleure efficacité énergétique et une réduction de leur dépendance aux importations de gaz fossile. Avec la délégation du Fonds Chaleur de l'ADEME, la Région pourra diversifier ses soutiens (Bois énergie, Géothermie...).

-Massifier les transitions, tout en maillant le territoire, constitue un gage d'amélioration du cadre de vie des néo-aquitains, de manière juste et durable. Ces transitions du quotidien sont particulièrement incarnées par la politique globale de décarbonation des transports et de défense du rail.

Volontaire pour assurer le maintien des performances des lignes ferroviaires irriguant l'ensemble du territoire – bien que cela aille bien au-delà de ses compétences - **la Région interviendra massivement en 2025 sur les travaux de régénération de la ligne Poitiers-Limoges, entre Poitiers et Montmorillon, et ceux de la ligne Niort-Saintes** ainsi que les travaux de

maintien de la performance dits « travaux d'urgence », conformément au volet mobilités du CPER 2023-2027 voté le 13 juin 2024.

Conformément à la feuille de route commune adoptée avec Bordeaux-Métropole et le Conseil départemental de la Gironde, **la Région poursuivra sa mobilisation en faveur de la mise en œuvre du SER métropolitain girondin**. S'y ajoute la poursuite de GPSO, 2^{ème} ligne à grande vitesse de la région, clé de voute du report modal pour de longues distances, pour les voyageurs comme pour les marchandises.

Pour 2025, la Région poursuivra la mise en œuvre de la nouvelle convention d'exploitation des TER pour la période 2024-2030, avec l'objectif de renforcer l'offre et la fréquentation dans les TER, et d'atteindre plus de 22 000 trains par an et 120 000 voyageurs par jour d'ici 2030 (contre 95 000 à la rentrée 2024), ainsi que la modernisation des matériels roulants. **La Région ayant repris la propriété de ces matériels ainsi que celle des centres de maintenance – Limoges, Périgueux et Hendaye -, nécessaires à l'exploitation du parc ferroviaire.**

Enfin, la Région **continuera de financer les opérations routières structurantes pour le désenclavement de Limoges vers l'ouest**, indispensables tant pour la sécurité routière que pour la desserte optimale de son territoire : la RN147 avec les travaux de déviation de Lussac-les-Châteaux ; la RN141, avec la poursuite des travaux de mise à deux fois deux voies entre Excideuil et Roumazières, qui devrait être mise en service en 2025.

La Région, au plus près des acteurs de terrain, a engagé une **stratégie globale de développement équilibré des territoires**. FERROCAMPUS, incarne pleinement cette stratégie globale avec notamment les programmes de dédiésélisation du parc TER avec les technologies comme le biogaz, les batteries et les essais du train léger. En 2025, les travaux de démolition, construction et rénovation des bâtiments seront engagés.

Cette stratégie globale s'incarne également à travers **les contrats territoriaux de développement et de transitions qui sont entrés dans leur phase d'exécution pour répondre au défi de notre siècle** : concilier le bien vivre pour tous et les transitions écologiques et démographiques. La Région veille au rééquilibrage territorial et contribue à l'équité sociale en garantissant l'habitabilité de tous les territoires. A travers ses contrats de territoire et ses politiques d'aménagement, **la Région accompagne les territoires pour garantir l'accès universel aux besoins fondamentaux** (eau, alimentation de qualité, santé) et aux outils de l'émancipation (formation, emploi, culture, mobilités...). Les collectivités de Nouvelle-Aquitaine construisent des territoires résilients où l'un des maîtres-mots devra être « autonomie » : autonomie énergétique, alimentaire,

industrielle, de l'accès à l'eau... Ainsi ce sont également 30400 artisans et petites entreprises qui sont accompagnées tous les ans, car la vitalité économique passe par le maillage de ces entrepreneurs territoriaux.

L'exigence renforcée de sobriété foncière fixée par la loi ne doit pas remettre en cause les dynamiques impulsées mais doit renforcer le modèle de développement. Des leviers efficaces existent : revitalisation des centres-bourgs, requalification des friches, nouveaux modes d'habiter, construction sur les zones déjà artificialisées, connexion entre la politique de réindustrialisation et la politique du logement. La Région accompagne ces démarches et a pour **ambition de réaliser ce point d'équilibre entre sobriété et développement vertueux.**

3/ Porter les transitions au service de l'humain et d'une économie responsable

Face aux diverses crises, la Région est restée fidèle à sa politique industrielle et d'innovation. En portant haut les reconquêtes technologiques, la recherche et la science, elle a constitué un maillage d'entreprises qui contribuent au dynamisme et à l'attractivité des territoires. C'est notamment le cas de projets innovants comme les biotechs ou encore le recyclage des aimants à Lacq, des hélicoptères au Pays-Basque, ou encore le démantèlement des panneaux photovoltaïques à Saint-Loubès. L'objectif de la Région est de lever par la science, les verrous technologiques et non technologiques qui freinent le déploiement d'actions dans des domaines comme le biocontrôle, le mix énergétique, le recyclage ou l'agro-foresterie.

Pour 2025 la priorité ira aux projets de **relocalisation** de productions stratégiques ou à forte valeur ajoutée, d'innovation responsable sur le plan environnemental et social et de **modernisation des usines** visant à les rendre à la fois plus compétitives, moins dépendantes des énergies fossiles, et promouvoir la qualité de vie au travail.

Afin d'accélérer cette transformation, la Région fait également évoluer ses programmes structurants les plus emblématiques (« usine du futur », « accélérateurs de croissance », etc.), et ses partenariats, en les adaptant aux nouveaux enjeux de responsabilité sociétale, environnementale et territoriale ainsi qu'en demandant aux entreprises aidées des engagements de transition environnementale et sociale à travers ses éco et socio conditionnalités.

En s'appuyant sur le continuum *recherche, formation, innovation et développement industriel*, la Région poursuivra ses actions pour **renforcer les chaînes de valeur des filières** prioritaires autour des thématiques d'innovation, de compétitivité, de souveraineté et de ré-industrialisation. Les filières matures seront accompagnées dans leur transformation pour en sécuriser la compétitivité,

les filières en phase d'émergence, mais à l'avenir prometteur, seront soutenues dans leur structuration et leur développement.

A l'ère de la généralisation des outils utilisant des briques d'IA, **l'intégration des technologies numériques** par les entreprises continuera d'être soutenue par la Région. Elle demeure un passage nécessaire pour leur compétitivité. **En 2025, la collectivité souhaite par ailleurs consolider son action pour le développement d'un numérique responsable en s'appuyant sur le pôle de compétitivité ENTER et renforcer la sécurité numérique des acteurs économiques via les actions portées par le campus régional de cybersécurité.**

En résonance avec les politiques régionales d'orientation et de formation, il s'agira aussi de contribuer aux actions permettant de renforcer la **visibilité des métiers de ces filières d'excellence pour en accroître l'intérêt auprès des jeunes et des salariés (BatteNA concernant la filière batteries, CapElena sur l'électronique...)**

En matière de **rayonnement et d'attractivité** du territoire régional, il s'agira de renouveler les actions portées notamment par les clusters, les pôles de compétitivité et autres acteurs de l'écosystème. Pour l'implantation de nouvelles activités sur le territoire régional, un nouveau cadre stratégique sera défini en 2025 pour mieux cibler et prioriser les actions de prospection en direction de projets d'entreprise en lien avec les enjeux de souveraineté, de ré-industrialisation et de transitions.

En matière de **start-up**, il s'agira de poursuivre le soutien à la création, au déploiement et à l'accélération des jeunes entreprises innovantes faisant de la Nouvelle-Aquitaine un territoire reconnu pour l'éclosion des jeunes pousses. Une attention particulière sera portée aux problématiques des start-up qualifiées de « deep-tech », porteuses de sauts technologiques, et s'appuyant sur un modèle de développement industriel. L'intensité capitalistique et le niveau de risque autour de ces projets légitiment pleinement l'implication du soutien régional aux côtés des autres acteurs que sont l'Etat, la BPI et les fonds d'investissement.

Le secteur du **tourisme** est un secteur en pleine mutation tant sur le plan économique et environnemental que sur les changements de comportements des clientèles et des salariés.

En 2025 la Région répondra à ces enjeux par la mise en œuvre de sa **feuille de route « Pour un tourisme durable en Nouvelle-Aquitaine »**.

2025 sera, la première année des phases opérationnelles des 25 territoires retenus à **l'Appel à Projets « Accompagnement des Transitions des Territoires Touristiques » (ACTT)**, portant notamment sur, la définition et la mise en œuvre de stratégies de tourisme responsable, l'accompagnement à la montée en compétences des acteurs touristiques et la responsabilité sociétale des entreprises.

La Région sera aux côtés **l'Economie sociale et solidaire** avec l'adoption de la

nouvelle stratégie régionale pour les trois prochaines années. Elle s'appuiera sur le travail de concertation engagé en 2024 avec les acteurs qui nourrira la conférence régionale de l'ESS du 17 décembre 2024. Les principaux sujets qui émergent concernent la coopération des acteurs, la sécurisation des financements, l'accompagnement à la création d'activité et au changement d'échelle, la pérennisation des projets et leur transmission au sein de collectifs, les partenariats et les liens avec les entreprises conventionnelles. Par ailleurs, se tiendra à Bordeaux, la **7^{ème} édition du Forum mondial de l'Economie sociale et solidaire à Bordeaux** du 29 au 31 octobre 2025. Cette manifestation d'envergure internationale, inédite pour le territoire néo-aquitain, rassemblera près de 5 000 participants.

L'économie culturelle sera aussi au cœur des engagements de la Région. Dans le domaine du **cinéma et de l'audiovisuel**, et à la suite de la concertation menée en 2024, la Région pilotera avec son agence Livre, cinéma et audiovisuel (ALCA), la refonte de ses dispositifs sélectifs, avec une attention particulière portée en direction des auteurs. L'année verra aussi la mise en œuvre du **nouveau contrat de filière Livre**, qui portera quelques ajustements et nouveautés dans les dispositifs, conformément aux attentes formulées par les professionnels de la filière lors de la concertation menée avec eux. La Région soutiendra la tenue des assises de l'édition indépendante à Bordeaux, avec le Réseau des éditeurs indépendants de Nouvelle-Aquitaine (AENA).

Le capital humain est au cœur des projets de transitions. C'est pourquoi, former aux métiers de demain et protéger les emplois resteront une priorité pour la Région en 2025. Bien que le contexte économique soit incertain, les dispositifs de la Région portent leurs fruits, tant en matière de nombre de CDI et CDD obtenus par les néo-aquitains formés, que par le volume et la qualité des formations financées par la Région.

Plus particulièrement cette qualité de la formation se retrouve par la mise en œuvre des deux Habilitations de service public - contractualisation de longue durée avec les organismes de formation permettant la mise en place de parcours au long cours - socle de compétence et premier niveau de qualification et une offre de formations répondant aux besoins structurels et conjoncturels de qualifications, financée dans le cadre de marchés publics. Pour rappel, ce sont 33.000 néo-aquitains qui bénéficient tous les ans de formations qualifiantes. 70% d'entre eux accèdent à l'emploi en sortie de formation (et 80% dans l'année).

En 2025, une attention soutenue continuera d'être portée à l'accessibilité des offres de formation et d'accompagnement, déployées par la Région, au service des parcours des personnes qui rencontrent des freins associés à une situation d'illettrisme ou à une situation de handicap.

Face aux difficultés de recrutement, le Plan régional de mobilisation pour l'accès à l'emploi et l'aide au recrutement déclinera en 2025 de nouvelles formes

d'intervention, à l'appui des solutions recherchées dans les territoires, dans le cadre de ses 3 priorités : favoriser l'accès à l'emploi durable, agir avec et dans les territoires pour faire émerger des solutions nouvelles, fédérer les acteurs et les initiatives.

4/Mener conjointement les transitions sociales et environnementales sur les territoires

Les transformations sociales doivent être menées conjointement aux transformations environnementales, pour qu'elles ne soient pas vécues par tous comme une double peine. Ce défi social et territorial, cet impératif de voir repartir l'ascenseur social et d'enrayer la pauvreté, doivent nous permettre de prioriser et de concentrer nos actions, avec efficacité, donc sans saupoudrage. Ces transitions constituent des opportunités pour améliorer le cadre de vie de tous les néo-aquitains. En développant l'enseignement secondaire et supérieur au plus près des territoires - le lycée Felletin étant en exemple emblématique - la Région entend lutter contre les déterminismes sociaux et les inégalités, et créer les chances de réussites pour la jeunesse et au-delà, tous les acteurs d'un territoire.

Les lycées, compétence historique de la Région, jouent un rôle clef dans l'attractivité et le dynamisme des territoires. Quelques 220 000 élèves y sont accueillis chaque année scolaire, avec une attention forte portée par la Région à leurs conditions d'études et de vie afin de favoriser leur réussite.

Conformément à un engagement politique pris en début de mandat, la généralisation de la tarification solidaire pour la restauration et l'hébergement permettra à chaque famille, à la rentrée 2025, de payer ces 2 services à la hauteur de ses revenus. Et cette tarification solidaire ne se fera pas au détriment de la qualité. Le suivi de la qualité des repas est également conforté en lien avec l'ACENA, qui rapproche les producteurs régionaux des acheteurs publics, pour développer l'approvisionnement en produits locaux et d'origine bio. L'agriculture attend de la commande publique qu'elle réponde aussi à l'exigence de transition.

La Région **poursuivra également ses efforts pour assurer aux lycéens les meilleures conditions d'accueil, d'études et de confort dans leur vie scolaire**, dans une optique d'équilibre entre les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Il s'agira notamment de poursuivre les opérations majeures et structurantes de la PPI telles que l'extension du lycée Condorcet à Bordeaux, l'école de la restauration collective à Chasseneuil, le lycée Raymond Loewy à La Souterraine ou encore le lycée des métiers du bâtiment à Felletin. **S'y ajouteront les opérations en cohérence avec la feuille de route Néo Terra, dont notamment celles relatives à la performance énergétique et environnementale** (avec un

développement de la géothermie et du photovoltaïque). Le confort d'été et la suppression d'îlots de chaleur par la déminéralisation d'espaces au profit du végétal font également partie intégrante de ces interventions. Un effort particulier est mené sur l'élévation du niveau des exploitations des lycées agricoles.

Enfin bien entendu, la Région continuera de déployer son ambition autour des campus Talents de Nouvelle-Aquitaine, véritables clusters thématiques au service de l'innovation, de la formation, et du devenir de nos filières stratégiques.

Pour 2025, la réussite des jeunes, leur engagement citoyen et associatif sera soutenu, notamment avec la 2ème promotion du **Conseil Régional des Jeunes de Nouvelle-Aquitaine** qui débutera ses travaux autour d'un double objectif de représentativité et d'inclusion. Composé paritairement de 108 jeunes de 15 à 29 ans, de tous statuts et venant de toute la région, son rôle est triple : consultatif, instance de proposition et outil de réalisation.

Pour 2025, la Région continuera de faire de l'égalité et de la lutte contre les discriminations des axes transversaux de ses différentes politiques. La Région Nouvelle-Aquitaine entend poursuivre l'action entreprise en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre toutes les formes de discrimination. A ce titre, la Région poursuivra son soutien à l'Observatoire des violences sexuelles et sexiste et aux associations qui œuvrent sur cette question. En tant qu'actrice des solidarités territoriales, elle portera une attention particulière aux associations qui œuvrent sur les questions d'égalité alimentaire et la précarité menstruelle.

Mener conjointement les transitions sociales et environnementales doit se traduire pour une impulsion inclusive culturelle et sportive sur tous les territoires. L'année 2025 sera marquée par l'ouverture du nouveau bâtiment du **FRAC-Artothèque** de Limoges et la mise en œuvre d'un projet repensé pour ce nouveau lieu. Il convient de souligner également la mise en œuvre du **nouveau règlement d'intervention « Patrimoine et Inventaire »** dont l'enjeu porte notamment sur une meilleure prise en compte des questions d'aménagement et de développement culturel des territoires, de transitions et de droits culturels.

En matière de sport, la Région entend capitaliser sur la réussite des 2 grands événements mondiaux (Coupe du Monde de Rugby de l'automne 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024) pour le développement de la stratégie régionale et des activités physiques et sportives. Ces événements sportifs ont représenté une véritable opportunité de promotion du sport, et donc de la santé, suscitant l'intérêt des jeunes et du grand public pour la pratique sportive. La Région « collectivité hôte » de ces événements, s'est, par sa politique sportive et les actions qu'elle a mises en place, employée à capter cet engouement et à s'approprier la dynamique suscitée par ces 3 compétitions planétaires. Le territoire néo-aquitain a pu compter sur l'accueil de matches, de temps d'entraînement, et l'accueil de délégations pour développer la

pratique sportive auprès de tous les publics et plus particulièrement des jeunes. Aussi, pour 2025, la Région accompagnera le mouvement sportif (clubs, têtes de réseaux, ...) pour accueillir, dans les meilleures conditions possibles, des nouveaux licenciés. Elle contribuera au développement de toutes les disciplines sportives du territoire, et encouragera la pratique d'activités physiques sous toutes ses formes. Elle poursuivra également son soutien au développement des infrastructures sportives sur les territoires, en lien avec les priorités régionales en la matière.

Enfin, les transitions sociales et environnementales passent impérativement par la santé pour toutes et tous, dans tous les territoires. C'est une préoccupation pour tous nos concitoyens et une condition fondamentale pour construire demain. En 2025, la Région poursuivra son engagement en matière de promotion de la bonne santé des néo-aquitains, en agissant grâce à ses compétences propres (financement des instituts de formations sanitaires et sociales, investissement dans les équipements de formation) et en instillant une dimension santé dans la plupart de ses politiques, de manière intersectorielle : cahier des solutions « Une seule santé » en lien avec les politiques agricoles, environnementales, économiques, éducatives, d'innovation ; soutien à des réseaux d'acteurs de la santé humaine, animale et des écosystèmes ; soutien aux soins primaires dans les territoires (MSP, hébergements pour les stagiaires) ; appui aux entreprises de santé, à l'innovation et à leur transition écologique en santé ; soutien à la recherche et à l'innovation ; travail pour devenir la première « Région amie des aînés » ; mise en œuvre du plan thermal, du programme « Tu bouges, t'es bien » sur l'activité physique des jeunes ; mise en œuvre du plan santé environnement, etc. Dans tous les pans de l'action régionale, une préoccupation pour la santé des humains, des animaux et de la planète continuera à prévaloir.

En matière de formations sanitaires et sociales, la Région finance chaque année la formation de 23.000 apprenants dans des écoles ou instituts implantés dans 58 organismes gestionnaires. Le territoire régional est désormais maillé par plus de 150 sites de formation. 97% des personnes formées trouvent un emploi dans nos territoires !

Depuis cette année, **un nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales 2024-2028** est mis en œuvre et s'articule autour de six ambitions :

- Former les professionnels pour le monde de demain.
- Accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social.
- Adapter l'offre de formation aux besoins et spécificités du territoire.
- Favoriser la réussite des apprenants et lutter contre l'abandon.
- Penser l'installation durable des futurs professionnels au sein des territoires.
- Accompagner l'universitarisation des formations.

Les priorités budgétaires pour 2025 sont fixées dans la droite ligne de cette stratégie, tournée vers l'avenir, tenant compte d'une société qui se transforme, des progrès de la recherche, sécurisant les parcours et soucieuse des personnes en situation précaire.

Pour 2025, dans un souci d'attractivité des formations sanitaires et sociales et de sécuriser les parcours de formation, **la Région continua de prendre en charge les indemnités kilométriques des élèves aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux pour leurs déplacements durant les stages obligatoires.** Ce dispositif devrait s'étendre aux ambulanciers et auxiliaires de puériculture à compter de 2025.

De plus, **le budget des bourses sur critères sociaux est réévalué en 2025 (+7%)** tenant compte à la fois de l'augmentation « habituelle » du nombre de boursiers, de la réforme des taux de l'enseignement supérieur et de l'augmentation importante du montant moyen des bourses.

S'ajoutera en 2025 la prise en compte de l'augmentation des charges de personnel du fait des décisions de l'Etat, par une augmentation des subventions de fonctionnement aux instituts à hauteur de 2%.

En réponse aux tensions de recrutement et aux besoins du territoire, la Région reste sur une forte dynamique de développement de son offre de formation, en s'inscrivant dans le nouveau conventionnement Pacte concernant les formations d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, ainsi que dans le cadre du protocole avec l'Etat pour les formations d'infirmier, aide-soignant et accompagnant éducatif et social. De plus, dans ce cadre, à compter de 2025, des crédits seront consacrés à la création de 90 places de manipulateurs en électroradiologie médicale.

Contexte économique, social et financier

Une croissance modeste dans un climat inflationniste enfin maîtrisé

Une activité économique modérée, entre effet JO et incertitudes politiques

L'économie française devrait **continuer de croître de manière modérée en 2024** (1,1% selon l'Insee, comme en 2023), pénalisée par l'atonie de la consommation des ménages malgré la désinflation mais également par un investissement des entreprises en repli.

L'économie mondiale apparaît à la mi-2024 en situation de convergence après plusieurs trimestres de décalages entre les Etats-Unis et la zone euro. Aux Etats-Unis, l'activité demeure solide (+0,7% au printemps) mais les indicateurs de conjoncture laissent présager un léger fléchissement sur le second semestre. La baisse des taux directeurs par la *Federal Reserve* de 50 points de base (0,50%) le 18 septembre devrait appuyer la croissance.

Dans la zone euro, après cinq trimestres de stagnation, **le PIB a respectivement augmenté de 0,3% et 0,2% au premier et second trimestre 2024** avec des **disparités importantes entre les principales économies** : l'Espagne connaît une croissance forte (+0,8% au second trimestre), tandis l'activité en France et en Italie poursuit son rythme modéré de 2023 alors que **l'économie allemande continue de stagner**.

En France, la situation **demeure très contrastée au second trimestre 2024** : la **demande intérieure peine à redémarrer** compte tenu de l'atonie de la consommation des ménages et le recul de l'investissement (-0,5% pour les entreprises et -0,1% pour les ménages). Le commerce extérieur quant à lui a soutenu l'activité (+0,4%) grâce au redémarrage de l'économie mondiale notamment pour le secteur de l'aéronautique.

Le marché du travail est aussi resté porteur ces derniers mois, avec un taux de chômage à 7,3 % au 2ème trimestre 2024, deux points plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

La situation pour la **fin d'année 2024 est incertaine** compte tenu des courants contraires qui ont circulé cet été. D'un côté, **les Jeux Olympiques et Paralympiques devraient soutenir la consommation des ménages** au cours du troisième trimestre avec un impact sur la croissance de l'ordre de 0,3 point de PIB¹ (vente de billets et tourisme). Malgré tout, le niveau d'épargne se situe toujours à un niveau très élevé (17,9% au deuxième trimestre 2024 contre 14,6% en 2019) ce qui témoigne d'une dynamique de consommation de ménage encore en dessous de son potentiel.

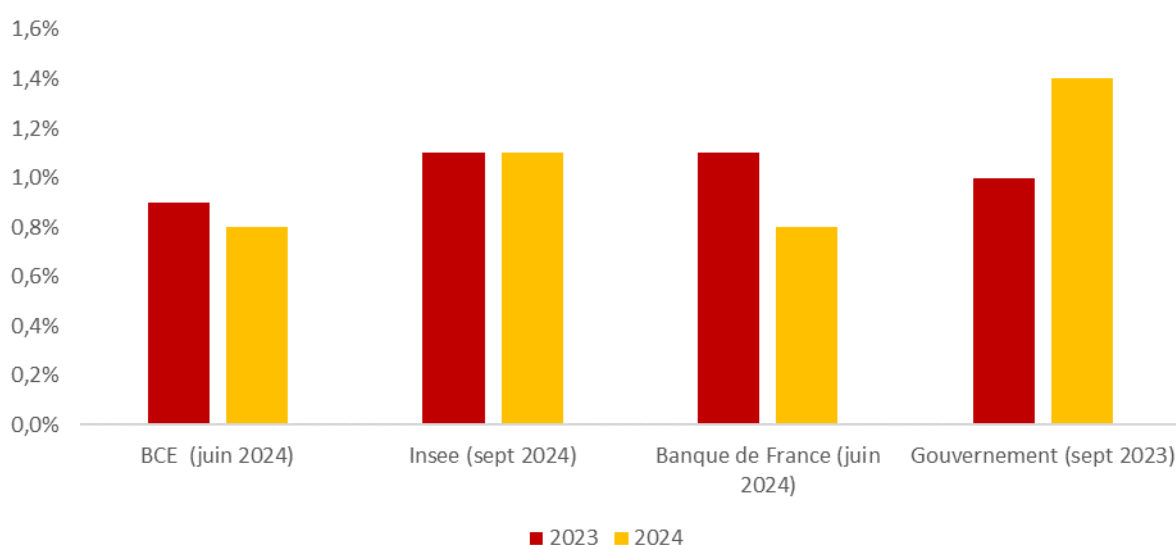
¹ Source : Insee – Note de conjoncture du 9 juillet 2024

De l'autre, **la situation politique depuis la dissolution de l'Assemblée nationale** constitue un réel facteur d'incertitude sur la croissance. En particulier, **l'impact sur le climat des affaires et plus largement les anticipations des entreprises** a été important durant l'été et pourrait se poursuivre, pénalisant l'investissement des entreprises et des ménages. Ainsi, **l'orientation budgétaire qui sera donné au moment du vote de la loi de Finances pour 2025** aura des conséquences importantes sur le comportement des ménages et la consommation mais également sur le climat des affaires et l'investissement des entreprises.

L'INSEE prévoit une croissance positive au second semestre 2024 grâce notamment à l'effet JOP². Le PIB français croîtrait ainsi de 0,4 % au troisième trimestre 2024 avant de se replier de 0,1 % au quatrième. En moyenne annuelle, **la croissance s'élèverait à +1,1 % en 2024 (comme en 2023)**, prévision reprise par la Banque de France dans son point de conjoncture de septembre 2024.

Les aléas susceptibles d'affecter cette prévision sont bien sûr nombreux, qu'il s'agisse par exemple de la vitesse de transmission l'assouplissement monétaire à l'économie réelle³, d'éventuels nouveaux chocs sur les cours internationaux de l'énergie ou des matières premières.

Prévision de croissance du PIB réel entre 2023 et 2024



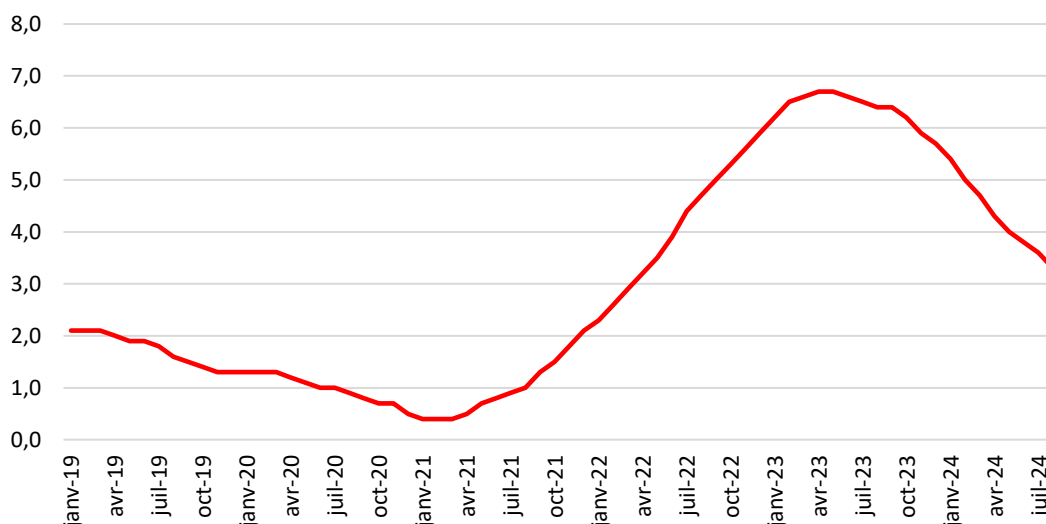
² Source Insee – Point de conjoncture du 9 septembre 2024

³ Le 18 septembre 2024 la BCE a annoncé une deuxième baisse de taux de 25 bps de son taux directeur

Une désinflation en marche dans un environnement monétaire qui s'assouplit

Après avoir atteint un pic à 7,3 % en février 2023, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a connu un recul important par l'effet combiné du resserrement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et de la baisse des prix de l'énergie.

Evolution du taux d'inflation en France entre janvier 2019 et juillet 2024



Source Eurostat

Au cours de l'année 2024, en l'absence de nouveau choc, l'inflation totale diminuerait, essentiellement sur la deuxième partie de l'année. **Elle s'établirait à 2,5 % en moyenne annuelle**, et également à 2,5 %⁴ pour l'inflation hors énergie et alimentation.

En particulier, **la progression des prix de l'énergie devrait rester contenue à 0,9% en 2024** : les cours du pétrole sont orientés à la baisse et devrait s'établir sous les 80 \$ d'ici la fin de l'année tandis que le prix du gaz (TTF), après une légère augmentation durant l'été lié l'intensification du conflit russo-ukrainien, devrait demeurer en dessous de 40 € / MWH.

L'inflation alimentaire, principale contributrice à l'épisode de forte inflation entre septembre 2022 et septembre 2023, **a atteint 0,5% en août 2024** et devrait poursuivre sur ce rythme jusqu'à la fin de l'année.

En 2025, la Banque de France prévoit une inflation à 1,5% en raison de l'effet cumulé de la baisse des prix de l'électricité (-15% pour les tarifs réglementés

⁴ Source Banque de France – projections macroéconomiques du 17 septembre 2024

en février 2025) et de la poursuite des tendances sur l'inflation alimentaire et l'énergie. La prévision 2026 s'élève quant à elle à 1,7%.

Cette dynamique de **désinflation s'inscrit en parallèle de l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE**. Après avoir **relevé son taux directeur** (passant de 0% à 4%) à dix reprises entre juillet 2022 et septembre 2023 afin de lutter l'épisode d'inflation, **la BCE a amorcé l'assouplissement de sa politique monétaire en juin 2024** avec une première baisse de taux, accompagnée d'une seconde en septembre 2024. Cet assouplissement monétaire devrait se poursuivre de manière progressive jusqu'en 2026.

Des risques importants sur la trajectoire des finances publiques, notamment pour les Régions

Une trajectoire sous surveillance après une année 2023 très difficile

Comme le souligne le Cour des Comptes dans son rapport de juillet de 2024⁵, **l'année 2023 a été « une très mauvaise année en matière de finances publiques »**.

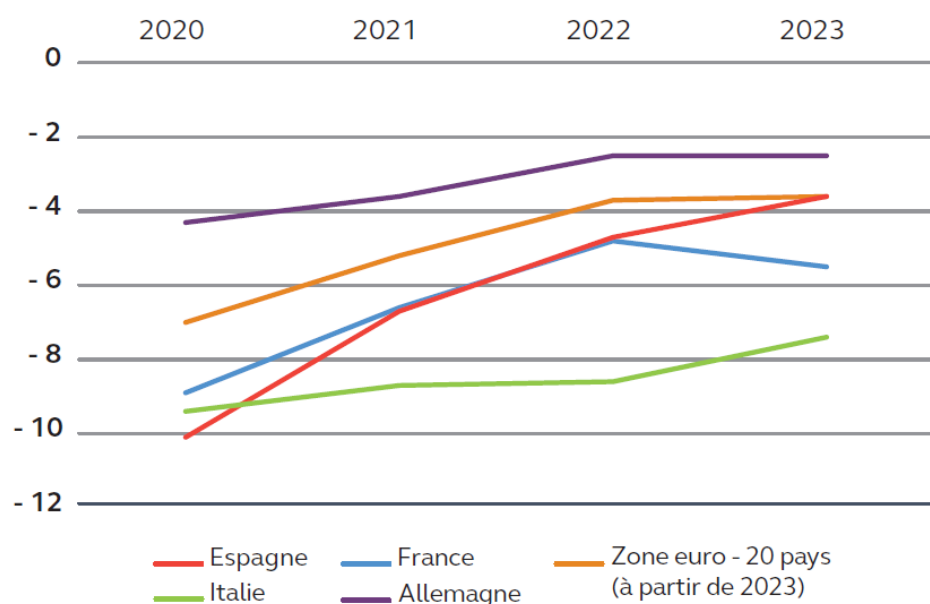
En **2023, le solde public s'est établi à -5,5 %**, en repli après s'être réduit à -4,8% en 2022 après -9,0 % de PIB en 2020 puis -6,5 % de PIB en 2021. En 2024, le solde public pourrait se dégrader à -5,1 %. En outre, **le déficit s'est dégradé de 0,6 point par rapport à la prévision du Gouvernement**.

La dégradation du déficit budgétaire en 2023 **s'inscrit en décalage avec la trajectoire observée chez les principales économies européennes** qui connaissent une stabilisation de leur déficit (Allemagne) ou une réduction significative (Espagne, Italie).

Ce **dérapiage budgétaire peut s'expliquer par plusieurs facteurs** : la **normalisation des recettes** liées aux prélèvements obligatoires après un très fort rebond post-covid avec un impact important sur l'Impôt sur les Sociétés et la Taxe sur la Valeur Ajoutée ; la **poursuite des baisses d'impôts** pour plus de 10 Md € (bouclier tarifaire notamment) ; **l'absence d'économies structurelles**.

⁵ Cour des Comptes – La situation et les perspectives de finances publiques – juillet 2024

Evolution du déficit public des quatre principales économies de la zone euro depuis 2020 (en points du PIB)



Source : Eurostat

Par conséquent, après Fitch en avril 2023, **l'Agence de notation S&P a dégradé la note de la France en mai 2024** de « AA » à « AA- », une première depuis 2013.

La dégradation de la note financière de la France par S&P, cumulée à l'instabilité politique, a conduit à un **élargissement de l'écart (spread) de taux d'intérêt entre la France et l'Allemagne de 25 bps (0,25%)**. Par conséquent, la France n'a pas pleinement bénéficié du début d'assouplissement monétaire mis en place par la Banque Centrale Européenne depuis le mois de juin 2024.

Au moment de la préparation de ces Orientations Budgétaires, le Gouvernement Barnier vient d'être nommé et n'a pas encore publié son Projet de Loi de Finances (PLF) 2025. En revanche, la **Cour des Comptes pointe des risques importants sur la trajectoire des finances publiques dès 2024**. La dégradation marquée du déficit en 2023 et probablement en 2024 (5,1% selon la Cour des Comptes) rend caduque la trajectoire de La loi de programmation des finances publiques (LPPF) pour 2023 à 2027. Le nouveau Gouvernement devra préciser une nouvelle trajectoire et les hypothèses qui la sous-tende.

Une situation financière en repli pour les Régions

Le rétablissement des comptes publics **ne saurait s'opérer par une mise à contribution des collectivités locales** qui subissent elles-aussi pleinement les effets de la crise.

Ainsi, **la situation financière des collectivités locales s'est dégradée en 2023 par rapport à 2022** avec un effet ciseaux entre des dépenses en hausse sous l'effet de l'inflation et des recettes moins dynamiques du fait du ralentissement de la croissance économique. En synthèse, **l'épargne brute a chuté de 8,1%** tandis que l'encours de dette a progressé de 1%. Par conséquent, après deux années de baisse en 2021 et 2022, **la capacité de désendettement des collectivités est passée de 4,3 années en 2022 à 4,7 années en 2023.**

En particulier, **la section de fonctionnement des collectivités a été fortement impactée par l'inflation. Les dépenses de fonctionnement ont ainsi augmenté de 6,1% en 2023** (et de 11% au total sur 2021-2023) avec un impact très fort des dépenses **d'énergie (+27,2%), d'alimentation (+13,1%)** mais de manière plus diffuse sur les contrats de prestations de service (+10,3%) en raison des clauses de révision de prix mais également sur les achats de biens et service (+7,7%). Par ailleurs, **les dépenses de personnel ont également connu un dynamisme important (+4,7%)** avec notamment l'impact des mesures indiciaires (point d'indice, prime de pouvoir d'achat, alignement du traitement sur le SMIC).

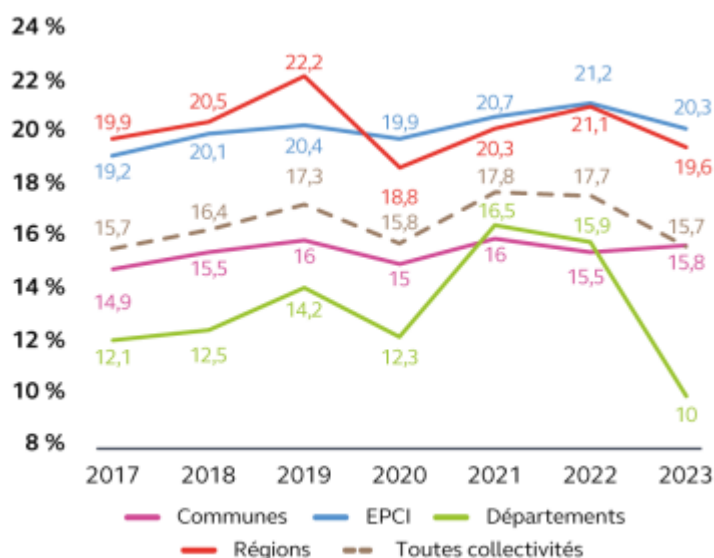
Dans le même temps **les recettes de fonctionnement ont connu un ralentissement important avec une hausse de 3,4% en 2023** contre 4,9% en 2024 sous l'effet combiné de la **chute des DMTO** pour les départements et du **moindre dynamisme des recettes de TVA (+1,9% contre +9,4% en 2022)**. En conséquence, l'épargne brute des collectivités a baissé de 8,1% en 2023.

Malgré la dégradation de l'épargne brute, **les collectivités ont maintenu une forte dynamique sur les dépenses d'investissement (+6,6% par rapport à 2022)**. Cette dynamique s'explique notamment par l'impact de l'inflation sur le prix des marchés publics. La Cour des Comptes estime que **l'effet prix explique plus d'un tiers de l'augmentation 2023**. Les autres facteurs de dynamisme sont les mesures de soutien de l'Etat à l'investissement local et les effets classiques du cycle électoral.

L'effet combiné d'une épargne brute en baisse et d'un niveau d'investissement en progression a conduit à **une hausse de 38,6% du besoin de financement en 2023 à 22,3 Md€**. Ce besoin de financement a été financé en partie par une réduction du fonds de roulement (-4 Md€) ce qui a permis une augmentation limitée de l'endettement financier des collectivités (+1%). En revanche, la chute de l'épargne vient considérablement impacter le ratio de désendettement qui passe de 4,3 ans à 4,7 ans entre 2022 et 2023.

La dégradation de la situation financière des **collectivités masque malgré tout des situations très différentes entre les différents niveaux de collectivité**. En effet, les **communes et les EPCI** dans une moindre mesure ont su **maintenir leur niveau d'épargne brute** tandis que les Régions ont **connu une baisse de près de 2 points** et les **départements une baisse de six points** sous l'effet de la chute DMTO

Evolution du taux d'épargne brute de 2017 à 2023



Source : Cour des Comptes d'après les données DGFIP

En particulier, **la situation des Régions apparaît en repli en 2023 avec une diminution de -5,8% (soit -2 points de taux) de l'épargne brute** et une poursuite de l'effort d'investissement qui a conduit à une dégradation de l'endettement financier. Ainsi, le **ralentissement de la dynamique de TVA (+2,1% en 2023)** et le **déclin progressif avec la transition écologique** de l'accise sur l'énergie (TICPE) et de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules ont conduit à une augmentation modérée des recettes de fonctionnement (+2,9%).

Dans le même temps, **les dépenses de fonctionnement ont connu une progression de 5,2%** lié à l'augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation qui s'est matérialisé par la hausse des dotations de fonctionnement des lycées (+16,9%) et des contrats de prestation de service de transport (+27,7%).

Par ailleurs, les **Régions ont maintenu leur niveau d'investissement à un niveau élevé en 2023** avec une progression de 6,3% pour atteindre leur plus haut niveau depuis 2017 (14,2 Md€). Les transports (3,6 Md€) et les lycées (2,8 Md€) sont les premiers postes d'investissement des Régions. La dégradation de l'épargne brute et ce niveau d'investissement conduisent à **une hausse du ratio de désendettement qui atteint 6,1 années** contre 5,5 années en 2022 malgré la baisse du fonds de roulement (-0,9 Md€) observée.

Enfin, **la question de la contribution des collectivités locales est aujourd'hui à un point d'incertitude fort compte tenu de l'exécution budgétaire 2023**. En effet, les collectivités ont connu un besoin de financement de 5,5 Md€ en 2023. Malgré tout, ce besoin de financement reste très minoritaire dans celui des administrations publiques. La LPFP 2023-2027 prévoyait une diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités de -0,5% sur la

période 2024-2027. Compte tenu de l'exercice 2023 cette trajectoire reste aujourd'hui incertaine et les instruments de réalisation non définis.

Perspectives d'évolution des ressources régionales

La perspective de ressources de la Région est marquée par une incertitude forte pesant sur ses recettes, et notamment sur la première d'entre elle, la TVA.

Comme l'indique la Cour des Comptes dans son rapport annuel sur les finances publiques locales en 2023, la TVA représente en moyenne près de 17% des recettes de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements, et cette part atteint 54% pour les Régions.

Cette recette est tributaire de facteurs que les collectivités ne maîtrisent pas, notamment la croissance économique et l'inflation. A l'échelon régional, les variations du produit enregistrées mensuellement, et les décalages constatés entre les prévisions et le résultat final amplifient le sentiment de perte de maîtrise de cette recette.

Une dynamique de TVA incertaine

Les Régions perçoivent deux fractions de TVA, l'une s'étant substituée à leur DGF depuis le 1er janvier 2018, la seconde compensant la suppression de la part régionale de CVAE depuis le 1er janvier 2021, dont les modalités de versement diffèrent sensiblement.

S'agissant de la **TVA-CVAE**, la prévision d'atterrissage 2024 se fonde sur le montant affiché au compte administratif 2023 (soit 865,3 M€), auquel est déduit le montant de la « reprise 2023 » notifiée à la Région en avril 2024 (-7,5 M€). A ce montant est appliqué une norme d'évolution de +2,5% pour arriver à une estimation du produit 2024 de 879,2 M€. La **TVA-DGF** n'est quant à elle pas soumise à ce mécanisme de reprise, la norme d'évolution de +2,5% en 2024 étant directement appliquée au montant du CA 2023.

Pour rappel, alors que le PLF tablait sur une croissance de la TVA de 4,5% en 2024, la Région n'avait inscrit au budget primitif qu'une hausse de +3,5% de TVA. En juin dernier, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2024, les inscriptions initiales de TVA étaient révisées à la baisse (-31,804 M€), afin, d'une part, de rebaser la prévision 2024 en tenant compte de la dynamique définitive constatée sur 2023 (+2,76%), finalement plus faible que celle prévue par le Gouvernement (+3,7% au PLF 2024) et, d'autre part, à partir de cette nouvelle base 2024, de minorer l'hypothèse de croissance retenue au moment du Budget Primitif d'un point, à +2,5%, compte tenu du contexte économique incertain.

En juillet 2024, l'Inspection Générale des Finances Publiques a publié un rapport intitulé « *les prévisions de recettes des prélèvements obligatoires* »⁶ qui s'interroge sur les écarts régulièrement constatés entre les prévisions de recettes et leurs réalisations, et fourni une explication sur la dérive constatée sur la TVA en 2023.

Le rapport indique que les recettes de TVA (205 Md€ en 2023) représentent 17% des prélèvements obligatoires cette année-là et qu'il est généralement admis que sur le long terme, les prélèvements obligatoires croissent comme le PIB en valeur. Or, l'année 2023 s'est montrée particulièrement atypique à cet égard, car la croissance des prélèvements obligatoires s'est révélée être très en deçà de la croissance du PIB en valeur. L'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB, définie comme le rapport entre le taux de croissance des prélèvements obligatoires (hors mesures nouvelles) et le taux de croissance du PIB en valeur, vaut 0,42, soit une valeur très inférieure à sa moyenne sur longue période, qui est proche de 1. La mission responsable du rapport précise qu'il s'agit de la deuxième valeur la plus faible depuis 1991 et qu'en général la prévision d'élasticité a tendance à être plus proche de la moyenne que l'élasticité observée, traduisant une difficulté à prévoir les événements atypiques.

A l'heure où sont rédigées ces lignes, les évolutions erratiques du produit de TVA ne facilitent ni l'anticipation du CA 2024, ni les prévisions futures. En effet, sur le seul mois de juillet 2024, la fraction de TVA-DGF est en retrait de 10,92% par rapport à juillet 2023 ; tandis qu'en août 2024, l'encaissement était en hausse de 14,45% par rapport à 2023. En termes d'évolution cumulée par rapport à 2023, les Régions sont ainsi passées d'une évolution de +1,44% à fin juin, -0,56% à fin juillet, pour revenir à +1,23% en août 2024, les éloignant davantage du dynamisme communiqué pour 2024 par l'Etat.

De plus, à ce stade de la préparation budgétaire, le projet de loi de finances pour 2025 n'a pas été déposé par le Gouvernement. Le projet doit être présenté en Conseil des Ministres, avant d'être remis à l'Assemblée nationale, au plus tard le premier mardi d'octobre, soit le 1^{er} octobre 2024. Ces Orientations Budgétaires ne peuvent donc s'appuyer sur les prévisions gouvernementales. C'est pourquoi la norme d'évolution retenue pour 2025 est en cohérence avec le taux de croissance annuel moyen de la TVA constaté sur les 20 dernières années. (*cf. Focus sur : Le taux de croissance annuel moyen de la TVA*). En prospective, les deux fractions de TVA sont corrélées aux variations du PIB nominal, anticipées à partir d'une moyenne des prévisions de différents organismes (Banque de France, FMI, Agences de notations). Par convention, l'élasticité TVA-PIB est figée sur la période prospective à 100%. Dans le cadre de cet exercice de prospective, l'évolution 2025 est capée à +2,5%, par prudence. Au-delà, la dynamique de TVA projetée par la Région est également de +2,5% sur l'ensemble de la période prospective.

⁶ IGF – rapport n°2024-M-028-04.

Scénario économique retenu et basé sur la moyenne des prévisions de PIB nominal projeté par les principales institutions économiques et financières

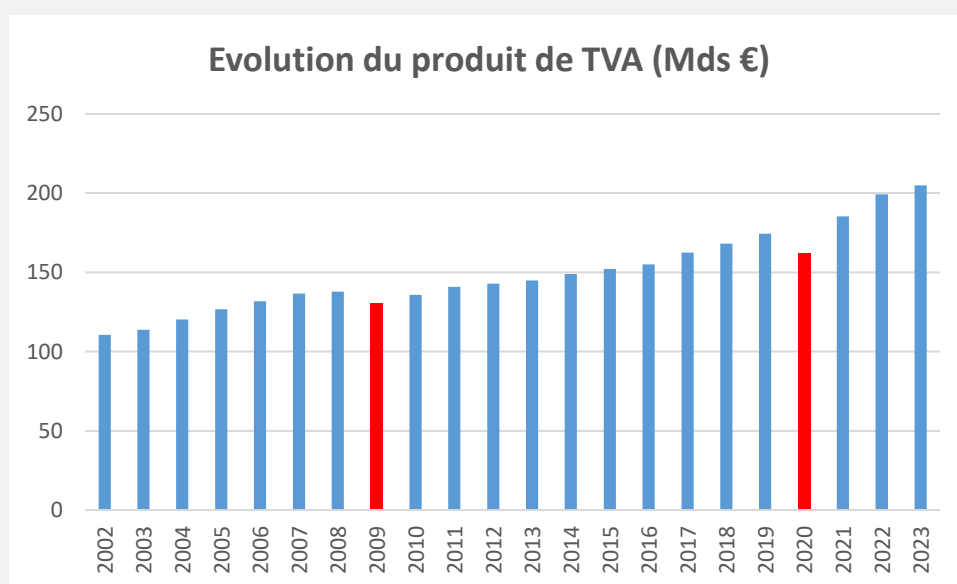
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
PIB nominal		2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Élasticité PIB / TVA		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Évolution TVA nette	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%

Projection de la fraction de TVA à partir de l'évolution nette calculée

en M€	CA	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fraction de TVA "CVAE"	865,3	879,2	901,2	923,8	946,8	970,5	994,8
Évolution	2,7%	1,6%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Dynamique	23,0	13,9	22,0	22,5	23,1	23,7	24,3
Reprise	-7,5						
Fraction de TVA "DGF"	486,2	498,3	510,8	523,6	536,6	550,1	563,8
Évolution	2,8%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Dynamique	13,1	12,2	12,5	12,8	13,1	13,4	13,8
TOTAL	1 344,0	1 377,6	1 412,0	1 447,3	1 483,5	1 520,6	1 558,6

Focus sur : Le taux de croissance annuel moyen de la TVA

D'après les données de l'INSEE sur la période 2002-2023, le taux de croissance annuel moyen de la TVA s'établit à +2,98%. Seulement deux années ont été marquées par une baisse du produit : l'année 2009 à la suite de la crise économique mondiale de l'automne 2008 qui a fait entrer l'économie française en récession à partir de janvier 2009, et l'année 2020 du fait de la crise sanitaire.

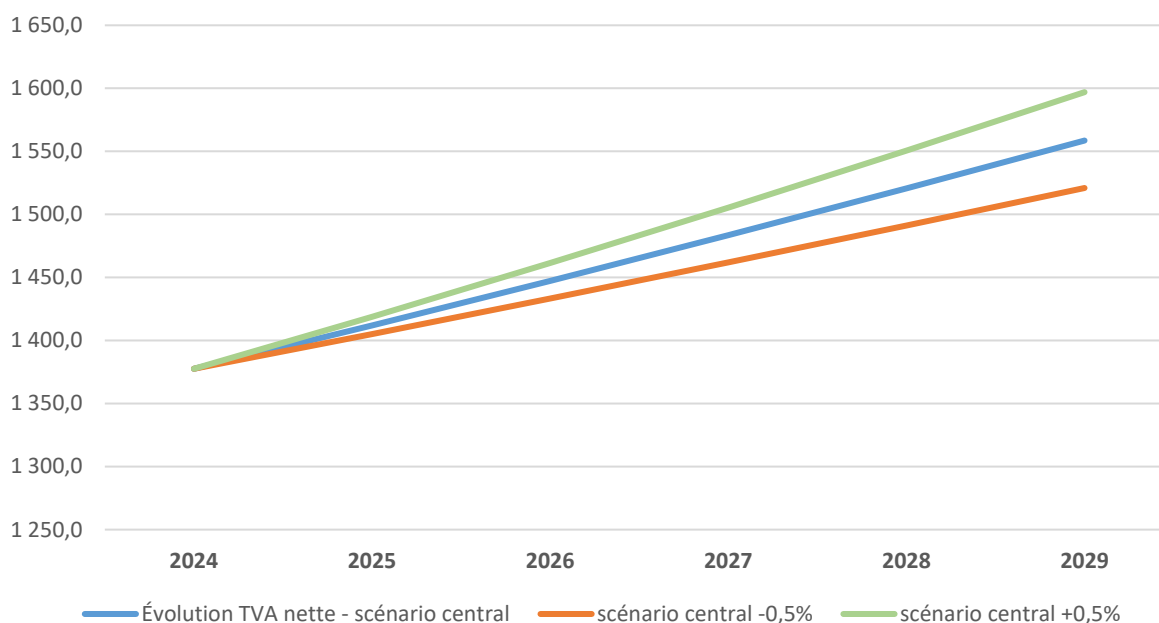


Source : INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381408>)

Par rapport à ce scénario central, si la norme d'évolution des recettes de TVA devait se dégrader d'un demi-point chaque année, cela représenterait, en fin de période prospective, une perte de l'ordre de 37,6 M€. En cumulé, sur la période 2024-2029, la perte de recette est évaluée à 109,7 M€.

en M€	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TVA : scénario central	1 377,6	1 412,0	1 447,3	1 483,5	1 520,6	1 558,6
TVA -0,5%	1 377,6	1 405,1	1 433,2	1 461,9	1 491,1	1 520,9
perte annuelle		-6,9	-14,1	-21,6	-29,5	-37,6
perte cumulée		-6,9	-21,0	-42,6	-72,0	-109,7
TVA +0,5%	1 377,6	1 418,9	1 461,5	1 505,3	1 550,5	1 597,0

évolution des recettes de TVA (M€)



La fiscalité carbonée : TICPE et cartes grises

La Région perçoit deux types de taxes assises sur les transports :

- La TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) liée aux consommations de carburants. Depuis 2020, toutes les fractions régionales de TICPE sont assises sur une assiette nationale.
- La taxe sur les certificats d'immatriculations (« cartes grises »), dont le produit est directement corrélé au dynamisme du marché automobile.

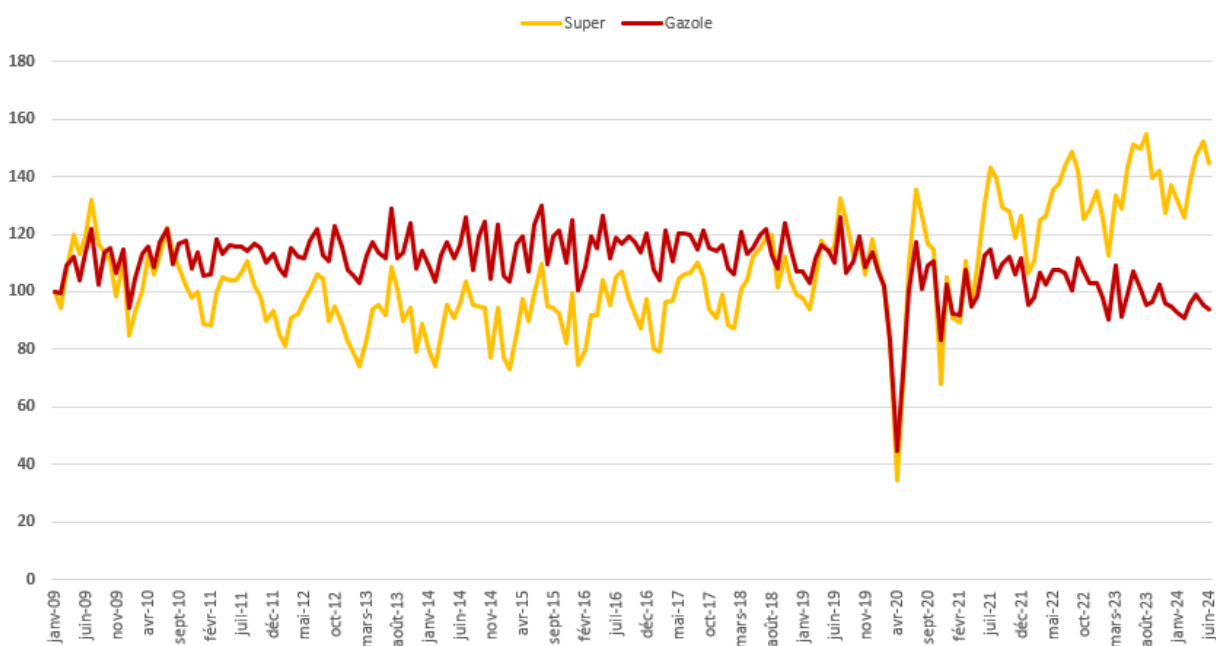
Il est difficilement concevable que les Régions continuent de percevoir des recettes carbonées liées à l'automobile alors même que les investissements qu'elles consentent au titre de la transition énergétique et dans le secteur des transports

et des mobilités vont mécaniquement réduire ces recettes. Au travers de l'association Régions de France, les Régions militent pour remplacer la taxe sur les certifications et la fraction de TICPE revenant aux Régions par une fraction d'impôts nationaux.

Au niveau national, sur les 6 premiers mois de l'année 2024, les dernières données disponibles sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires indiquent une baisse des ventes totales de carburants de -5,2% par rapport à l'année de référence 2019 (contre -3,3% à fin juin 2023).

Les ventes de gazoles sont en baisse de -14,2%, tandis que les ventes de supercarburants progressent de 30,3%. La part des supercarburants dans les ventes totales est en progression constante. Sur la période allant de janvier à juin 2024, les supercarburants représentant 27,9% des ventes 2024, contre 20,3% sur la même période en 2019, et 25,9% en 2023.

Ventes mensuelles de carburants -Base 100 en janvier 2009-



Source : Ministère de la Transition écologique – données mensuelles de l'énergie.

Concernant les fractions de TICPE perçues par la Région, seules les parts correspondants à l'ex-« modulation » et « Grenelle » sont impactées par les variations d'assiette. Ainsi, l'hypothèse retenue pour l'atterrissage 2024 table sur des consommations de carburants toujours inférieures à l'année de référence (2019).

En prospective, une hypothèse de réduction linéaire de l'assiette de -1% est retenue, afin de tenir compte à la fois du verdissement du parc automobile et des

tensions inflationnistes sur le prix des carburants, deux phénomènes conduisant à une érosion des consommations.

Le tableau ci-dessous intègre également la fraction de TICPE versée aux Régions à compter de 2023 afin de les accompagner dans la gestion des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Les montants 2024 et 2025 figurent en annexe du Protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales du 14 mars 2022. L'hypothèse selon laquelle le montant 2025 est figé en prospective est retenue. L'impact sur le produit de TICPE est modélisé ainsi :

Projection des recettes de TICPE sur la base d'une évolution estimée à -1%

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TICPE 1ère et 2ème part	484,8	488,3	487,1	485,8	484,7	483,5
dont TICPE "DAC+ ex-modulation" (1ère part)	391,9	391,3	390,7	390,1	389,5	388,9
dont TICPE "Gestion des IFSI" (1ère part)	31,9	36,6	36,6	36,6	36,6	36,6
dont TICPE "Grenelle" (2ème part)	61,0	60,4	59,8	59,2	58,6	58,0

Focus sur : le vote de la TICPE « Grenelle » par les Régions

Depuis 2011 et en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, les Régions ont la possibilité de voter une part supplémentaire de TICPE, dite « Grenelle », dans la limite de 0,821 €/MWh pour la catégorie fiscale des essences (soit 0,73 € par hectolitre) et de 1,35 €/MWh pour la catégorie fiscale des gazoles (soit 1,35 € par hectolitre).

Or, la Commission Européenne a rappelé à la France que seul l'État avait vocation à fixer et décider des taux des droits d'accise applicables aux produits énergétiques ; des dérogations annuelles pouvant être accordées aux États membres sous certaines conditions limitatives, et pouvant être révisées. Le Conseil d'État a confirmé la nécessité de mise en conformité avec le droit européen.

En lien avec la demande de la Commission européenne, Bercy a fait part à Régions de France de son projet de rapatrier cette taxe au niveau de l'État, qui fixerait ainsi un tarif unique, sur les plafonds actuels de la part Grenelle de TICPE. Le produit collecté sur cette base serait reversé aux Régions, assurant ainsi une neutralité budgétaire pour ces dernières, sur le modèle de ce qui est actuellement appliqué pour la part « ex-modulation ».

Initialement prévue en Loi de Finances pour 2024, cette disposition n'avait pas été retenue. Toutefois, les services de l'État sont revenus vers Régions de France fin mai 2024 pour signaler que le PLF 2025 devrait l'intégrer. En l'absence de document officiel, et afin de sécuriser cette recette car les Régions ont l'obligation de voter ces tarifs au plus tard le 30 novembre de l'année précédant l'année de

leur entrée en vigueur, une délibération de fixation des tarifs 2025 sera tout de même proposée à l'Assemblée régionale.

Les recettes de la taxe sur les certificats d'immatriculation sont confrontées à une baisse structurelle liée principalement à l'évolution de la motorisation des véhicules vendus.

En effet, les certificats d'immatriculation des véhicules automobiles et de tous les autres véhicules à moteur, donnent lieu au paiement d'une taxe perçue par les Régions. En Nouvelle-Aquitaine, le tarif en vigueur depuis le 1er janvier 2023 s'établit à 45 € par cheval vapeur. Ce tarif demeure en-deçà du tarif moyen en vigueur au 1er janvier 2024 dans les Régions métropolitaines, à 47 € par cheval vapeur. Les Régions ne tirent donc aucunes recettes de la vente de véhicules 100% électriques, ceux-ci étant exonérés de droit par l'État.

Focus sur : Les tarifs en vigueur en Métropole sur les 3 dernières années

Régions	Tarifs au 1er janvier			évolution 2023-2024
	2022	2023	2024	
Corse	27,0 €	27,0 €	27,0 €	0%
Hauts de France	33,0 €	34,5 €	36,2 €	5%
Normandie	35,0 €	35,0 €	46,0 €	31%
Nouvelle-Aquitaine	41,0 €	45,0 €	45,0 €	0%
Auvergne Rhône-Alpes	43,0 €	43,0 €	43,0 €	0%
Occitanie	44,0 €	44,0 €	47,0 €	7%
Île-de-France	46,15 €	46,15 €	54,95 €	19%
Grand Est	48,0 €	48,0 €	48,0 €	0%
Pays de la Loire	48,0 €	51,0 €	51,0 €	0%
Centre-Val de Loire	49,8 €	49,8 €	55,0 €	10%
Bourgogne - Franche-Comté	51,0 €	51,0 €	51,0 €	0%
Bretagne	51,0 €	55,0 €	55,0 €	0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,2 €	51,2 €	51,2 €	0%
Moyenne Métropole	43,7 €	44,7 €	47,0 €	

Au 1^{er} juillet 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté a fixé un nouveau tarif à 55 € par cheval vapeur.

Au 1er janvier 2025, un tarif de 53 € par cheval vapeur entre en vigueur en Région Nouvelle-Aquitaine.

Le 6 mai dernier, la filière automobile française et le Gouvernement ont conclu un contrat déterminant l'orientation de l'industrie sur la période 2024-2027. L'État accentue sa stratégie basée sur l'électrification afin de se mettre en conformité avec l'échéance européenne 2035, lorsque la totalité des véhicules neufs proposés à la vente devront être 100% électriques. Ce contrat de filière ambitionne notamment de quadrupler les ventes de véhicules particuliers 100% électriques d'ici la fin de l'année 2027, afin de passer de 206 000 véhicules électriques vendus en 2022 à 800 000 en 2027. D'ici à 2030, l'objectif de 2 millions de véhicules électrifiés produits a été avancé.

Afin de limiter les effets de l'érosion programmée de cette recette sur le budget régional, compte tenu des mesures détaillées précédemment, l'Assemblée régionale s'est prononcée en faveur d'une hausse du tarif des certificats d'immatriculation à 53 € par cheval-vapeur (+8 €), à compter du 1^{er} janvier 2025. Nous estimons qu'une augmentation d'1 € du tarif par cheval vapeur génère 3,5 M€ de produit supplémentaire. La mise en œuvre du nouveau tarif régional devrait donc se traduire par une recette supplémentaire estimée à 28 M€. Sur la base d'un atterrissage 2024 évalué à 214,4 M€, le produit 2025 est donc attendu à hauteur de 242,4 M€. Ce montant est figé en prospective, compte tenu des incertitudes entourant la perception de cette recette par les Régions dans un futur proche.

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Cartes grises	214,4	242,4	242,4	242,4	242,4	242,4
Évolution		13,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dynamique		28,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales, à savoir l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**), mise en place à la suite de la suppression de la taxe professionnelle, et qui s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, est figée en prospective (55,8 M€), tout comme **l'Attribution de Compensation financière**, considéré comme stabilisée (25,7 M€).

Le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la **compétence apprentissage** des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (**fonds de soutien**) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (**fonds d'investissement**).

En 2024, les Régions ont été informées, par un courrier du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités en date du 2 mai, d'une réduction de 50 M€ de

l'enveloppe globale dédiée au fonctionnement. Pour la Nouvelle-Aquitaine, cela représente une perte de 5,104 M€ par rapport au versement 2023, la dotation 2024 passant de 14,086 M€ à 8,982 M€ conformément à l'arrêté du 13 mai 2024 fixant le montant et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage. En prospective, l'hypothèse d'un maintien de ces deux dotations à leur niveau 2024 est retenue.

Afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la loi de finances pour 2020 prévoyait également une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (1,0 M€). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées aux employeurs (5,2 M€).

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Financement Apprentissage	46,9	46,9	46,9	46,9	46,9	46,9
dont Fonds de soutien	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
dont Fonds d'investissement	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8
dont Comp. pour perte de recettes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
dont Comp. primes d'apprentissage	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2

Conformément à l'article 133.XIV de la Loi de Finances pour 2024, trois dotations relatives à la **formation professionnelle**, à savoir la dotation de compensation pour perte des frais de gestion de la TH, la dotation de compensation pour perte des frais de gestion de la CVAE, et la dotation de compensation de la baisse des impôts de production (CFE et CVAE), sont supprimées et transférées en fiscalité, sous la forme d'une part du produit de l'accise sur les énergies revenant à l'État (TICPE). Ainsi, à compter du 1er janvier 2024, la totalité du financement de la formation professionnelle est assuré par une fraction de TICPE, dont le montant est figé en prospective.

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Financement Form. Pro.	96,8	96,8	96,8	96,8	96,8	96,8

Les dotations d'Etat

La dotation globale de décentralisation (**DGD**), compensation financière des transferts de compétences ne donnant pas lieu à un transfert de fiscalité, a fait l'objet d'un réajustement en 2024 (+2,018 M€), avec l'intégration d'une compensation provisionnelle pour le transfert aux Régions des tarifs réduits dont bénéficient les militaires et leurs familles sur les transports ferroviaires régionaux dans le cadre du décret n°2023-321 du 27/04/2023. Le montant de 34,996 M€

versé en 2024 est donc maintenu en prospective, dans l'attente de la compensation définitive.

S'agissant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) et de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (**DTCE**), ces dernières ont été épargnées par toute forme de minoration à compter de 2023, les Régions ayant été mises à contribution dans le cadre de la baisse des « variables d'ajustement » sans discontinuer depuis 2017.

Ce postulat est donc reconduit dans le cadre de cette prospective, ce qui aboutit à la trajectoire suivante pour la Nouvelle-Aquitaine :

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DCRTP	53,4	53,4	53,4	53,4	53,4	53,4
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DTCE	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Pour mémoire, la DCRTP et la DTCE ont été créées lors de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale intervenue en 2010, pour compenser les collectivités perdantes de la réforme en vue d'en assurer la neutralité financière. Ces dotations, qui se substituaient à des ressources fiscales dynamiques, avaient donc vocation à être figée sur le montant initialement fixé.

Depuis 2023, la gestion des interventions **FEADER non surfaciques** et des sites terrestres **Natura 2000** assurée par la Région est compensée par la mise en place de deux dotations, de 10,7 M€ et 2,4 M€ respectivement, à percevoir sur la période 2023-2027.

La dotation régionale d'équipement scolaire (**DRES**) est figée depuis 2009. Une recette d'investissement de 47,1 M€ est donc prévue en 2025 ainsi que pour les exercices suivants.

Le fonds de compensation pour la TVA (**FCTVA**) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. La recette 2024 s'élève à 44,5 M€. Pour 2025, la recette est calibrée à hauteur de 45 M€.

La « **dotation régionale d'investissement** » dédiée, notamment, à aider les Régions à engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et à accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics, est plafonnée pour la Nouvelle-Aquitaine à 52,4 M€ sur la période. La plupart des opérations éligibles pouvant être valorisées jusqu'au 31 décembre 2025, cette dotation est phasée jusqu'en 2026 de la manière suivante :

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation régionale d'investissement	9,7	5,0	11,2			

Les principales autres recettes

Les recettes escomptées au titre des différents **plans de formation professionnelle (PACTE et Plan Jeunes)** sont modélisées dans une logique réaliste de dépenses et de recettes. Les hypothèses retenues à ce stade en matière de recettes sont les suivantes :

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes PACTE + Plan Jeunes	32,0	35,4	86,8	71,2	39,3	

Le montant de la **participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement** est anticipé à 14,7 M€ en 2025, recette figée en prospective. Ce montant tient notamment compte de l'application du dispositif de tarification solidaire généralisé à l'ensemble des lycées publics de Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} janvier 2025, dispositif déjà mise en œuvre dans 64 établissements depuis septembre 2024.

Concernant la **gestion des Fonds européens**, les recettes attendues en 2025 concernent exclusivement la programmation 2021-2027. Pour la programmation 2014-2020 des deux anciennes Régions Aquitaine et Limousin⁷, les derniers appels de fonds seront réalisés en 2024, jusqu'à la validation des comptes de clôture par la Commission européenne, à horizon 2026.

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	41,8	30,8	49,0	51,3	52,1	89,5
dont PO 2014-2020	28,5					
dont PO 2021-2027	12,7	30,2	48,4	50,7	51,5	88,9
dont FEAMPA	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Investissement	119,5	84,2	102,8	107,4	109,1	194,1
dont PO 2014-2020	103,9					
dont PO 2021-2027	13,8	80,6	99,2	103,8	105,5	190,5
dont FEAMPA	1,8	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
TOTAL	161,3	115,0	151,8	158,6	161,1	283,6

Compte tenu des hypothèses retenues, les perspectives de ressources sur les prochains exercices sont synthétisées ci-après :

⁷ Pour la Région Poitou-Charentes, le PO est géré dans un budget annexe.

en M€	Projections					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	2 562,8	2 603,6	2 660,9	2 693,1	2 701,7	2 759,2
		1,6%	2,2%	1,2%	0,3%	2,1%
		40,8	57,2	32,3	8,6	57,5
Investissement	321,2	246,9	266,8	254,2	255,9	341,0
		-23,1%	8,1%	-4,7%	0,7%	33,2%
		-74,3	19,9	-12,6	1,7	85,1
TOTAL	2 884,0	2 850,6	2 927,7	2 947,3	2 957,6	3 100,2

★★★

Trajectoire financière 2025-2028

2024, une année d'incertitudes pour les finances régionales

L'année 2024 se traduirait par une stabilisation des ratios financiers de la collectivité régionale, après la dégradation observée en 2023. A ce jour, les prévisions d'atterrissage tant en recettes qu'en dépenses conduiraient à anticiper fin 2024 **un taux d'épargne brute de 15,2%** et une capacité de désendettement de 8,5 ans. Le besoin d'emprunts s'élèverait à 403 M€ accompagné d'un tirage de 56 M€ sur notre fonds de roulement.

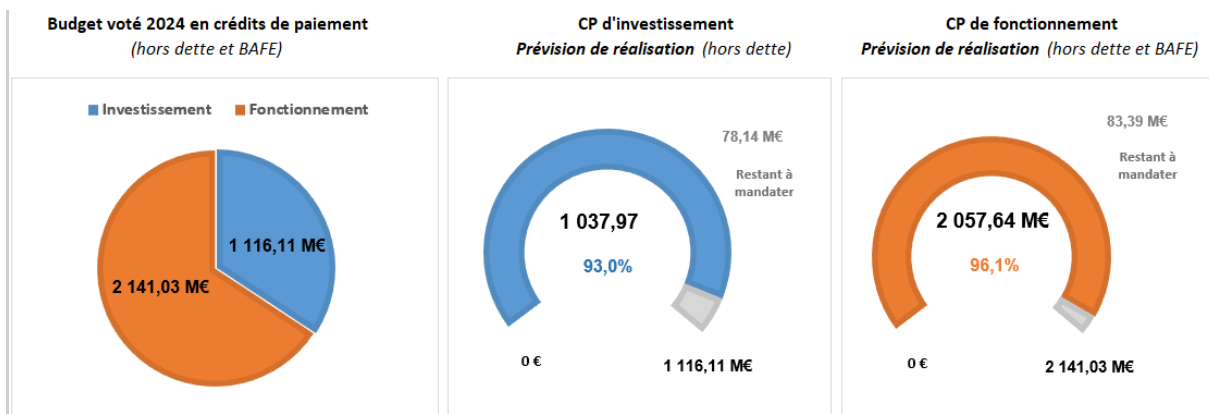
Cette stabilisation résulterait tout à la fois de facteurs conjoncturels et de tendances structurelles. Ces dernières ont déjà été exposées : **le modèle de financement régional se fragilise depuis plusieurs années** et ne permet plus de constituer les amortisseurs nécessaires face aux crises.

En 2024, le choc de 2023 commencera à être absorbé avec des **zones d'incertitudes importantes** : une trajectoire de TVA en plein ralentissement, un engagement de l'Etat incertain et un socle de recettes (cartes grises, TICPE) qui n'est plus adapté au modèle de financement régional. **Les dépenses de fonctionnement progresseraient de +1,5% en 2024 (après +7,7% en 2023)**, alors que dans le même temps les recettes de fonctionnement n'augmenteraient que de +2,3%. Les dépenses d'investissement s'établiraient encore une fois à un **niveau record pour la collectivité avec 985,3 M€**, après 953 M€ en 2023.

Focus sur la projection de dépenses à fin 2024

En 2024, le budget d'investissement voté (*hors dette*) est de 1 116,11 M€, et **les prévisions de consommation s'élèveraient à 1 037,97 M€, ce qui représenterait une réalisation prévisionnelle à 93%.**

Parallèlement, le budget fonctionnement voté (*hors dette et BAFE*) s'établit à 2 141,03 M€, avec des **prévisions de dépenses à hauteur de 2 057,64 M€, soit 96,1%** du budget fonctionnement.



La prévision d'atterrissage budgétaire est **un processus d'évaluation basé sur une prévision financière élaborée à partir d'une variété de données historiques et actuelles**. En 2024, la prévision budgétaire a été réalisée en utilisant une approche de régression linéaire, qui repose sur les données d'exécution mensuelle des budgets pour les années 2022 et 2023, tout en prenant en compte le rythme de consommation du budget 2024 jusqu'à fin août 2024.

Voici quelques éléments de précision concernant cette méthode de prévision de consommation budgétaire :

Données historiques : Les données d'exécution budgétaire mensuelle des années précédentes (2022 et 2023) servent de base pour la prévision de l'année en cours (2024). Ces données comprennent les dépenses mensuelles réelles, ce qui permet d'analyser les tendances passées de gestion budgétaire.

Régression linéaire : La régression linéaire est une technique statistique qui permet de modéliser la relation entre une variable dépendante (dans ce cas, le budget prévu pour 2024) et une ou plusieurs variables indépendantes (les données historiques des années précédentes). Elle permet de déterminer la manière dont les dépenses ont évolué au fil du temps et d'extrapoler cette tendance pour l'année en cours.

La prévision prend également en compte le **rythme de la consommation des crédits de paiement jusqu'à fin août 2024**. Cela signifie que la méthode de régression linéaire est ajustée en fonction des données réelles du début de l'année 2024 pour refléter les conditions actuelles.

Une trajectoire 2025-2028 pour garantir la soutenabilité et maintenir un haut niveau d'investissement

Si les ratios à fin 2024 présenteront des niveaux fragilisés, vouloir **les rétablir drastiquement nécessiterait de baisser brutalement le niveau d'action régionale**, ce qui n'est pas réaliste dans la situation économique et sociale de notre territoire.

Car c'est bien tout le paradoxe de la situation régionale : **le modèle de financement sort fragilisé des crises à répétition**, ayant épuisé ses capacités d'amortisseur, mais les nécessités de renforcer l'action régionale sont réelles. Tout d'abord l'accélération du changement climatique, que chacun peut constater dans sa vie quotidienne, appelle à porter les investissements majeurs, à commencer par l'effort régional en faveur des mobilités décarbonées. **Mais aussi le paradoxe d'une succession de crise qui a démultiplié les projets des entreprises et les besoins de soutien de la Région**, la réindustrialisation et la reconquête de la souveraineté dans et par les territoires sont plus que jamais nos priorités.

C'est donc **une trajectoire sur la ligne de crête qui a été retenue**.

Cette dernière se signale par **une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement** – après la décrue observée en 2024 sur les surcoûts énergétiques et une normalisation de l'inflation depuis le Printemps – qui permet un rétablissement progressif de l'épargne : **le taux d'épargne brute passera de 15,2% fin 2024 à 17,8 % fin 2028**. Il faut bien noter que l'épargne brute ne retrouvera son niveau de 2021 (472 M€) qu'en 2028.

En ce qui concerne l'investissement, **les efforts au cœur de la crise et de la relance ont conduit la Région à augmenter de plus de 40% son niveau d'investissement entre 2019 et 2024**. Avec pour conséquence un recours conséquent à l'emprunt. La trajectoire tend à conserver un investissement majoré mais moindre qu'au cœur de la relance, avec un **montant moyen annuel de 843 M€ sur 2025-2028** (pour rappel la Région investissait en moyenne 740 M€ par an sur 2016-2019).

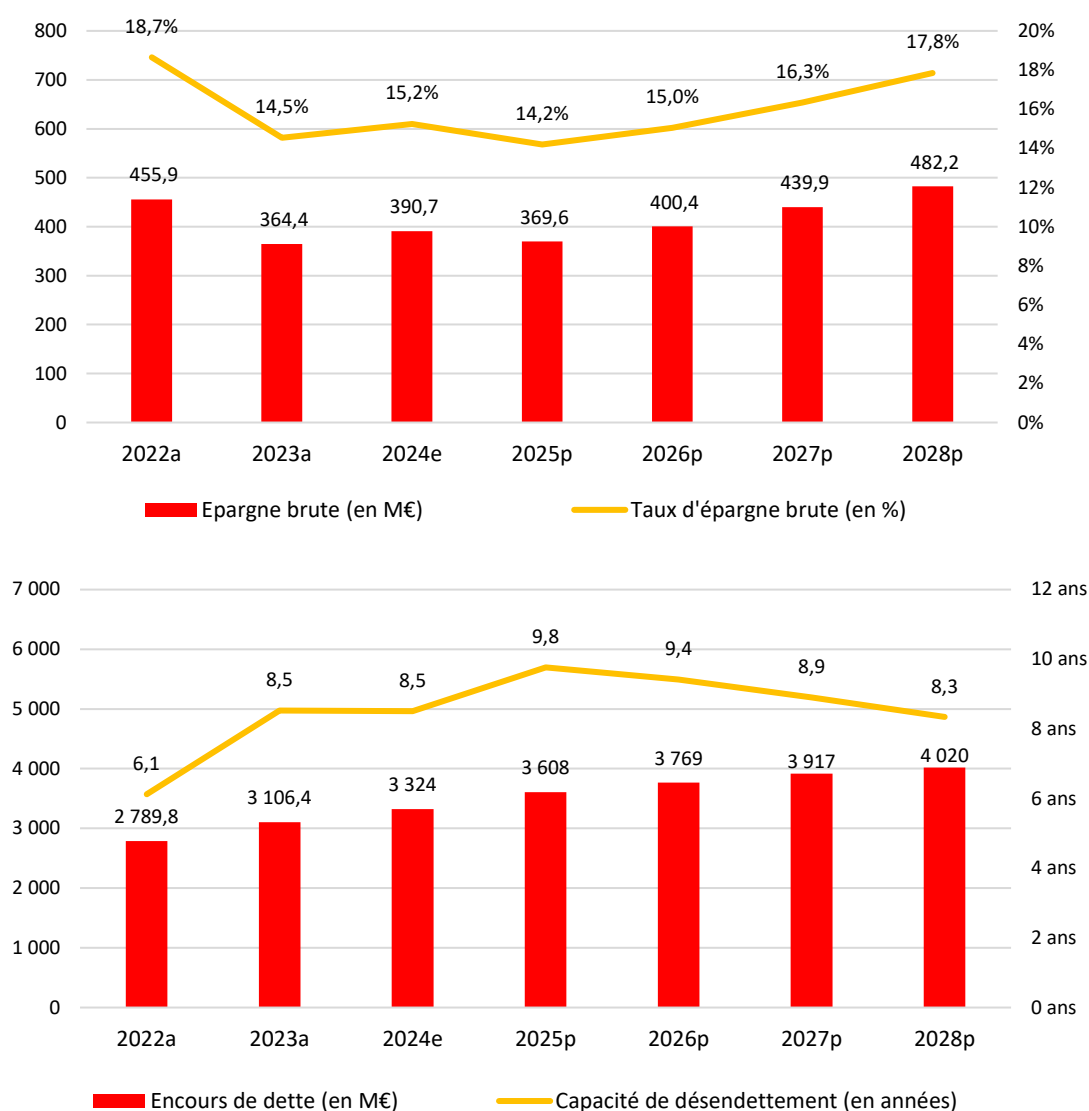
Cette trajectoire prend acte d'une **dégradation structurelle des ratios financiers de la Région** qui ne peuvent retrouver les niveaux d'avant crise qu'au prix d'un arrêt total de l'investissement régional. Aussi **l'objectif est une stabilisation des ratios financiers**, notamment en ramenant et maintenant à près de 8 ans la capacité de désendettement sur la période.

Trajectoire budgétaire 2025-2028

	Compte Administratif 2023	Compte Administratif estimé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 505,3	2 562,8	2 603,6	2 660,9	2 693,1	2 701,7
Dépenses de fonctionnement	2 140,9	2 172,1	2 234,0	2 260,4	2 253,2	2 219,5
Epargne brute	364,4	390,7	369,6	400,4	439,9	482,2
Taux d'épargne brute	14,5%	15,2%	14,2%	15,0%	16,3%	17,8%
Remboursement contractuel du capital de la dette	174,3	185,4	179,0	200,9	185,4	188,5
Epargne nette	190,1	205,2	190,6	199,6	254,6	293,7
Recettes propres d'investissement	280,5	321,2	246,9	266,8	254,2	255,9
Dépenses d'investissement hors dette	953,9	985,3	863,6	828,6	841,6	841,6
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	37,0	0,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	28%	27%	27%	27%
Besoin d'emprunt	-483,2	-458,8	-463,1	-362,2	-332,8	-292,0
Nouveaux emprunts	491,0	403,1	463,1	362,2	332,8	292,0
Encours de dette	3 106,4	3 324	3 608	3 769	3 917	4 020
Capacité de désendettement	8,5	8,51	9,8	9,4	8,9	8,3

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2024 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.

Trajectoire d'évolution de l'épargne brute et des indicateurs d'endettement



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

Les pages suivantes détaillent les hypothèses de construction de cette trajectoire budgétaire et les conditions de sa mise en œuvre.

Les enjeux de mise en œuvre de cette trajectoire budgétaire

➔ **Tenir une dynamique serrée des dépenses de fonctionnement malgré les aléas**

La **stratégie budgétaire de la collectivité régionale a un continuum depuis 2016** : pour soutenir un niveau d'investissement majeur, le renforcement de l'épargne par la maîtrise de la section de fonctionnement est un impératif. Et c'est pourquoi, **jusqu'en 2022, tous les budgets ont été présentés en stabilité à**

périmètre constant. C'est en soit un effort porté tous les ans, car la section de fonctionnement pour la Région, ce sont les dotations aux lycées, la convention TER, les transports routiers et scolaires, les actions de formation pour les demandeurs d'emplois, bien évidemment la masse salariale des 6000 agents régionaux dans les lycées, et celle des agents administratifs... Autant de dépenses ayant par nature des évolutions positives, qui ont nécessité des arbitrages permanents pour tenir cette stabilité globale.

Après la rupture que nous avons connue en 2023, tant l'impact de la crise énergétique et inflationniste a été majeur, 2024 constitue une année de consolidation avec le début de la désinflation.

Mais, indépendamment de ces chocs exogènes et majeurs, **la stratégie régionale ne dévie pas de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement**, condition sine qua non de la soutenabilité de l'endettement.

Bien évidemment ces dépenses de fonctionnement sont plurielles, et ne peuvent toutes connaître une dynamique commune. En conséquence, cette trajectoire a été bâtie en isolant **quatre catégories de dépenses de fonctionnement** :

- **Les dépenses dont l'évolution est contrainte et impactée par l'inflation** : il s'agit principalement des dépenses en matière de **ressources humaines**, et des dépenses comprenant une forte part d'énergie, c'est-à-dire les **dépenses de transports** (TER et transports routiers) et les **dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés**.
- **Les dépenses dont l'évolution est spécifique** : relèvent de cette catégorie principalement les dépenses pour lesquelles la Région perçoit une recette ou un co-financement en contrepartie. Il s'agit principalement des **fonds européens**, du **PACTE** de formation professionnelle et **du Ségur de la Santé**.
- Les autres **dépenses dont l'évolution évolue en fonction des objectifs globaux** fixés à l'évolution de la section de fonctionnement.
- Enfin, les frais financiers dont l'évolution dépend des **conditions de financement** et des besoins annuels d'emprunt résultants de la prospective.

En Millions d'euros	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Dépenses à évolution spécifiques</i>	297,77	312,53	339,01	336,45	323,49	267,52
<i>Dépenses contraintes</i>	1 305,49	1 290,74	1 320,20	1 339,23	1 340,28	1 354,55
<i>Autres dépenses</i>	466,06	481,75	481,75	481,75	481,75	481,75
<i>Frais financiers (+ crédit bail)</i>	71,55	87,12	93,09	103,00	107,67	115,70
Dépenses réelles de fonctionnement	2 140,87	2 172,13	2 234,05	2 260,43	2 253,20	2 219,52

En ce qui concerne les dépenses liées à l'inflation, **la trajectoire prend en compte la normalisation du prix des énergies**, même si le retour à un niveau faible de l'électricité ne semble pas se dessiner durablement et que des tensions

sur le prix du pétrole sont toujours possibles compte tenu de la situation géopolitique.

La dotation globale des lycées (publics + privés) qui avait augmenté de 62% en 2023 pour atteindre 166 M€ est ramenée à 121M€ en 2024, soit un niveau 43% plus élevé que celui d'avant crise. 2025 marquerait une décruce complémentaire (-2,5%) mais la dépense resterait tendanciellement plus élevée qu'auparavant (+15%). Cette évolution est notamment **liée à la chute importante du cours du gaz**, qui devrait se stabiliser en dessous de 40 €/mwh (contre un pic à 300 €/mwh en février 2022) soit plus du double du niveau 2021, principale énergie de chauffe dans les établissements de la Région.

En ce qui concerne les transports, la prévision de dépense prend en compte une augmentation modérée sur les transports routiers dès 2025 +0,8% /an après une forte progression entre 2022 et 2024 (+20M€) liée à la crise énergétique et les dépenses prévisionnelles de la nouvelle convention TER.

Enfin en ce qui concerne la masse salariale, après deux années de revalorisation indiciaire – non compensée par l'Etat – **l'évolution de la masse salariale devrait se limiter à l'effet du glissement vieillesse technicité à hauteur de +1,2% par an.**

Focus sur les dépenses de personnel

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la Région Nouvelle-Aquitaine, établi selon les règles du Rapport Social Unique s'élevait à **8 001 agents sur postes permanents**. Il se décompose de la façon suivante :

- **94.26 % des agents sont des fonctionnaires**
- **67.22 % sont des agents des lycées**
- Les agents de catégorie **A** représentent **15,81 % des effectifs** sur emplois permanents, les agents de catégorie **B** en représentent **7,31 %** et les agents de catégorie **C 76,88 %**
- Par ailleurs, la Région continue sa politique volontariste dans le domaine du handicap avec une **part d'agents en situation de handicap qui atteint 9,3% des effectifs**. *Pour mémoire, le taux légal d'emploi des travailleurs en situation de handicap est fixé à 6% de l'effectif total.*
- **Près de 61,29 % des effectifs ont plus de 50 ans, la médiane étant située à 52,73 ans.** Cette situation constitue un axe de travail en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et peut avoir des répercussions sur l'absentéisme, notamment dans les lycées en lien avec la pénibilité des métiers.

Les **dépenses de personnel au 31 décembre 2023 se sont élevées à 412,2M€** hors groupes d'élus, **dont 97,83 % au titre de la masse salariale** et 2,17 % au titre des autres dépenses de personnel (politiques sociales, formation, prévention des risques professionnels, santé...).

Les rémunérations brutes des agents se répartissent de la façon suivante :

Traitements indiciaires	215 837 928 €
Régime indemnitaire	73 091 590 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	3 221 435 €
Heures supplémentaires	312 143 €

En 2024, la Région a dû prendre en charge de nouvelles mesures réglementaires, ainsi que la montée en puissance de plusieurs dispositifs réglementaires et mesures gouvernementales initiées en 2023 :

- Variations du point d'indice de juillet 2023, pour un montant étendu en année pleine en 2024 de **+1,99M€**
- Revalorisation du SMIC de mai 2023, pour un montant étendu en année pleine en 2024 de **+0,64M€**
- Revalorisation de différentes grilles indiciaires, pour un montant étendu en année pleine en 2024 de **+0,25M€**
- Introduction de +5 points d'indice supplémentaire en janvier 2024, pour un montant de **+3,27M€**
- Possible versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, dont le montant n'est actuellement pas identifié, faute des décrets d'application associés.

Par ailleurs, après l'introduction en 2023 de nouveaux **transferts de compétences** (gestion du FEADER et espaces Natura 2000), représentant un impact en masse salariale d'environ 1,55M€ en 2024, les agents mis à disposition par l'État seront amenés à pouvoir faire valoir leur droit d'option au 1^{er} janvier 2025. Ce droit d'option, conjugué aux autres effets inhérents à ce type de transferts, conduira à de nouveaux impacts sur le BP 2025.

Les **ratios d'avancements de grades et de promotions restent constants et maîtrisés** par rapport aux quatre dernières années, même s'il est observé une baisse conjoncturelle des avancements et promotions internes en 2024.

Les moyens alloués aux agents au sein des lycées régionaux restent significatifs avec un budget alloué en 2024 permettant d'assurer une **suppléance de 70%** des postes impactés par des arrêts maladie.

Concernant les autres dépenses de personnel, la **Région Nouvelle-Aquitaine a consacré en 2024 un budget de 7,58 M€ au titre des politiques sociales** (prestations d'action sociale, participation aux frais de restauration et subventions aux associations) et poursuivra son soutien sur la base d'une dynamique analogue.

La collectivité a également souhaité porter un effort supplémentaire au bénéfice des agents en augmentant sa participation à la **protection sociale complémentaire** de +1,023M€ au total pour compenser la hausse des tarifs 2024, correspondant à un montant global estimé de près de 3,2 M€.

La Région **continue ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle**, gage du développement des compétences des agents en réponse aux besoins des politiques publiques à mettre en œuvre et de la *formation d'un niveau* élevé d'apprentis au sein de la collectivité. En 2025, la Région souhaite accompagner cette dynamique par la reconduction de montants similaires à ceux déployés en 2024 pour près de 1,04 M€ de crédits budgétaires. Par ailleurs, notons que la contribution obligatoire versée auprès du CNFPT s'est élevé pour 2023 à environ 2,29M€.

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit sa **politique en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences**, en lien avec les objectifs fixés au sein des Lignes Directrices de Gestion.

Le **pilotage renforcé de la masse salariale**, mis en œuvre depuis plusieurs années par la Région, lui permet également de tenir ses équilibres budgétaires prospectifs. Les dépenses de personnel font l'objet d'un suivi mensuel à partir de taux de consommation et d'indicateurs, de façon à anticiper et ajuster la gestion et les prévisions de dépenses.

S'agissant de la durée effective du travail, l'application des 1607 heures réglementaires pour l'ensemble des agents, siège et lycées, est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019.

En ce qui concerne les dépenses spécifiques, la trajectoire est notamment marquée par les programmations européennes qui se succèdent, avec une phase de paiement importants sur 2024 au titre de la programmation 2014-2020.

Ces dépenses sont aussi impactées par les contractualisations nationales. **C'est le cas du PACTE de formation professionnelle**. Il se traduit, chaque année par une convention annuelle d'application prévoyant une avance de trésorerie et des mécanismes d'acomptes intermédiaires et de soldes (sur 2 à 4 années pour chaque convention). Ainsi, entre 2019 et 2022, près de 220 000 chercheurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine ont suivi une formation financée par la Région ce qui a conduit la Région à être bénéficiaire d'une avance globale de trésorerie. Elle devrait s'éteindre sur les deux prochaines années : **2024 et 2025 (tout comme 2023) marqueront en effet l'arrivée à maturité des dispositifs de formation et un niveau de dépenses plus élevé que les recettes**.

Focus sur les fonds européens sur 2025-2029

2025 : une année avec 2 enjeux principaux

- **Clôturer les 3 programmes FEDER-FSE 2014-2020** dont les crédits liés à l'initiative de relance européenne « REACT-UE » **et lancer** les travaux de clôture **des 3 programmes de développement rural FEADER 2014-2022.**
- **Accélérer l'instruction et la programmation des programmes 2021-2027 dont le « programme régional FEDER-FSE+ Nouvelle Aquitaine » et réussir le défi du premier exercice de dégageement d'office de cette période.**

Depuis le démarrage :

- des programmes 2014/2020, plus de 222 000 dossiers ont été programmés sur le territoire néo-aquitain au titre des fonds FEDER-FSE-FEADER, représentant un montant global de 3,343 Mds € de crédits européens, soit un taux de programmation de 98,4 % (situation au 24/06/2024).
- des programmes 2021/2027, 1 880 projets bénéficiant des fonds FEDER-FSE+ et FEADER ont été sélectionnés pour plus de 148 M€ de crédits, soit un taux de programmation de 11,68 % des enveloppes confiées (situation au 24/06/2024).
- des mesures régionales du Programme National 2021-2027 du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), 168 projets ont été sélectionnés, représentant 6,931 M€ de crédit UE, soit 21,83 % de l'enveloppe gérée.

Afin de répondre à ce double enjeu en 2025, plus de 94,5 millions de crédits de paiements seront sollicités dans le cadre du prochain budget primitif pour l'ensemble des 4 programmes FEDER-FSE.

I - PROGRAMME OPERATIONNEL AQUITAINE 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Aquitaine, doté de 459,27 millions d'euros présente un taux de certification très satisfaisant à 91,84% (chiffres aux 30/06/24) et, aucun crédit n'a été perdu lors des exercices de dégageement d'office précédents.

Ce programme a concentré largement ses interventions sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition écologique et énergétique.

Au titre des crédits REACT-UE, il a été doté de 108,32M€ de crédits supplémentaires qui sont certifiés à hauteur de 79,27%.

II - PROGRAMME OPERATIONNEL LIMOUSIN 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Limousin, doté de 144,67 millions d'euros, présente un taux de certification extrêmement satisfaisant de 176,03% à mi-2024, et, aucun crédit n'a été perdu lors des exercices de dégageant d'office précédents.

Ce programme a priorisé ses interventions sur les thèmes de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique tout en ayant une attention particulière aux territoires dans leur différente acception.

Au titre des crédits REACT-UE, il a été doté de 36,26M€ de crédits supplémentaires, qui sont certifiés à hauteur de 152,13%.

III - PROGRAMME OPERATIONNEL POITOU-CHARENTES 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes, doté de 267,95 millions d'euros, présente un taux très satisfaisant de certification à 109,92% à mi-2024, et, aucun crédit n'a été perdu lors des exercices de dégageant d'office précédents.

Ce programme a très largement concentré ses moyens sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique, avec un fort prisme financier pour cette dernière.

Au titre des crédits REACT-UE, il a été doté de 63,97M€ de crédits supplémentaires, qui sont certifiés à hauteur de 90,84%.

IV - PROGRAMME FEDER-FSE + NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027

Le Programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine est doté de 875,67 millions d'euros (735,53M€ de FEDER et 140,13M€ de FSE+). L'engagement de ces crédits a commencé fin 2022 après son adoption par la Commission européenne le 26 septembre 2022. La programmation des opérations s'est intensifiée en 2024, 148 M€ crédits ont été engagés.

Il est composé de 6 axes :

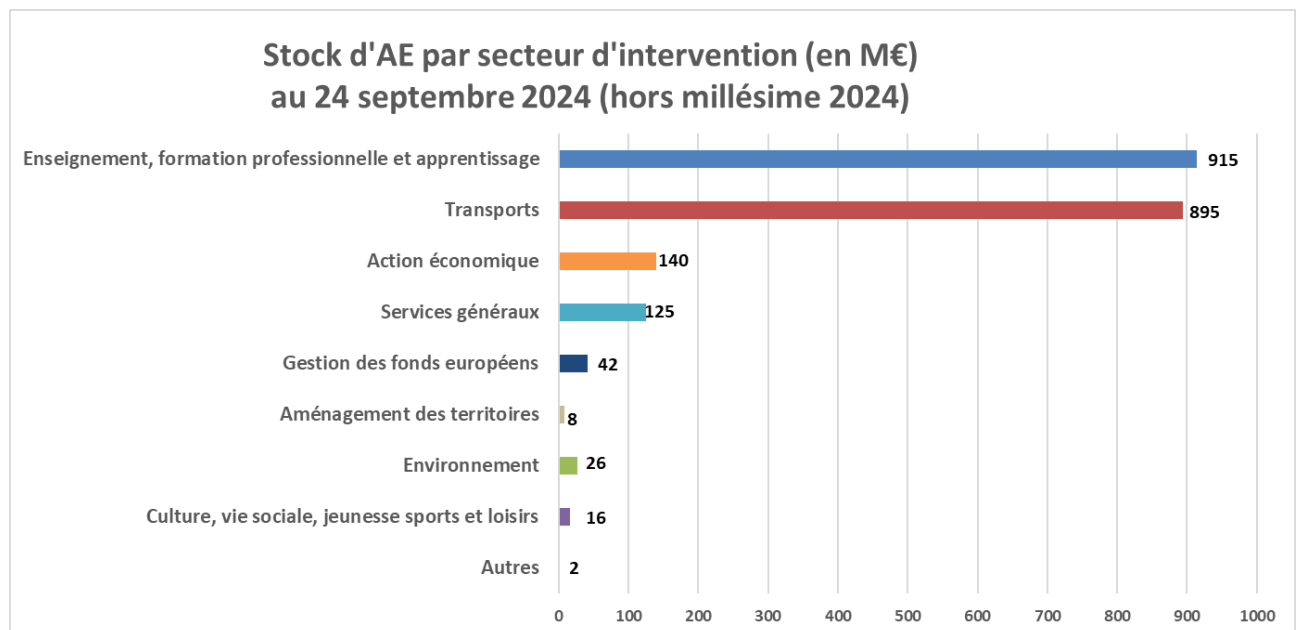
- Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER).
- Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER)
- Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains
- Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+)
- Axe 5 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)
- Axe 6 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques

Les 2 premiers axes concentrent plus de 80% des crédits FEDER dont 42 % pour l'axe 1 et 40% sur les axes 2 et 3. Est également à souligner les crédits mobilisés au profit des territoires à hauteur de 17,5% de l'enveloppe, faisant du programme Nouvelle-Aquitaine, un des premiers en France sur ce sujet. Enfin, près de 24M€ de crédits d'assistance technique permettront à la Région d'assumer sa responsabilité d'Autorité de gestion.

Cette trajectoire des dépenses de fonctionnement permet l'apurement des stocks en autorisations d'engagement (AE). **Le stock des AE s'élève à 2 167 M€ au 24 septembre 2024.** Ce stock est essentiellement constitué d'AE des **5 derniers exercices** (93% des AE affectées non mandatées).

Les deux principaux secteurs sont **la formation professionnelle et les transports qui représente respectivement 42,2% et 41,3%** du stock total d'AE. Le secteur des transports est essentiellement composé des marchés pluriannuels de transports interurbains et transports scolaires. Le stock de la formation professionnelle est principalement composé d'AE ouvertes et affectées au titre de marchés pluriannuels de formation et du PACTE.

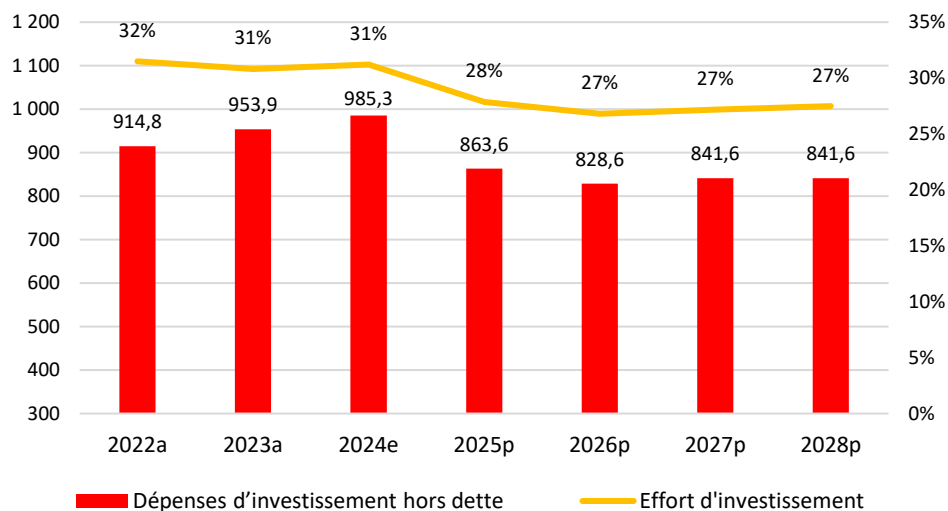
Stock d'AE par secteur d'intervention (en M€), au 24 septembre 2024 (hors millésime 2024)



➔ Maintenir un niveau d'investissement soutenu

Priorité régionale, le maintien d'un niveau d'investissement élevé est projeté sur les années 2025 à 2028. **En moyenne, ce sont 843 M€ d'investissement par an qui sont projetés, soit 14% plus que le niveau constaté en moyenne sur 2016-2019 avant crise (740 M€).** Hors fonds européens, l'investissement annuel régional s'établit à 751 M€ en moyenne.

Trajectoire d'évolution de l'investissement (hors remboursement de dette)



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

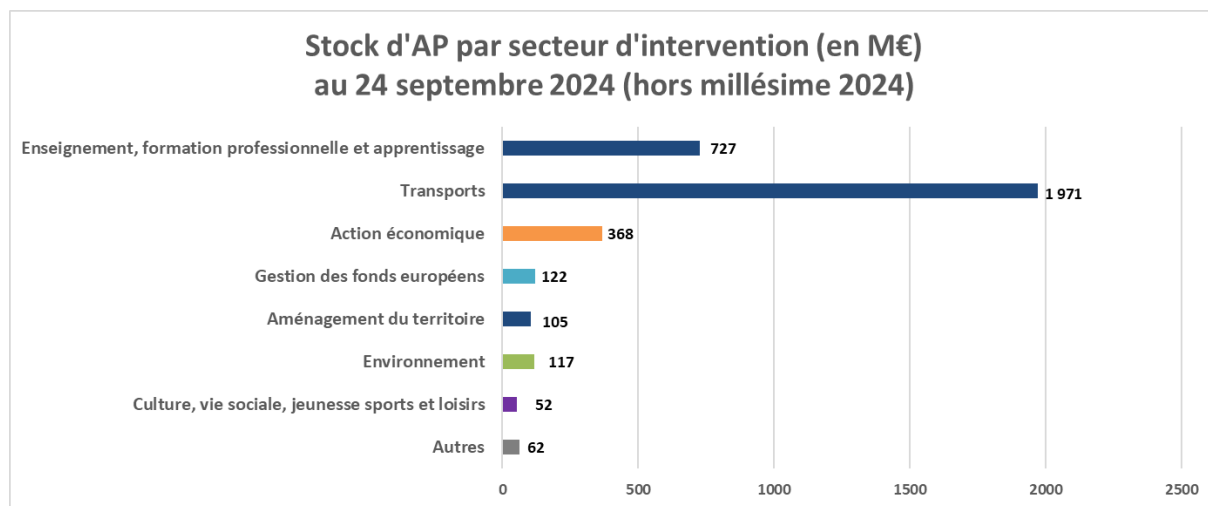
Ce montant **ne tient pas compte des dépenses d'investissement qui seront supportées par la Région mais remboursées à cette dernière par la Société Publique Interrégionale des Investissement en faveur des Transports (SPIIT)**, société publique locale créée avec la Région Occitanie avec pour objet de participer au développement du système des transports, notamment ferroviaire de voyageurs pour le compte de ses actionnaires. Il **s'agit principalement des dépenses de rénovation mi-vie des rames AGC et des acquisitions de rames décidées depuis 2 ans (518 M€ au total sur 2025-2028)**.

Au global, ce niveau soutenu **permettra d'investir 3,4 Milliards d'euros sur 2025-2028 et faire face aux engagements déjà pris matérialisés par le stock d'autorisations de programme affectées non mandatées**, et de porter de nouveaux projets majeurs.

Le stock des AP qui **s'élève à 3 523 M€** est constitué d'AP millésimées 2021 à 2023 (80 % du stock total).

Deux secteurs sont prépondérants : **les transports** (principalement le ferroviaire) qui représente 56% du stock total d'AP ainsi que **l'enseignement** (opérations pluriannuelles structurantes des lycées) qui en représente 21%. **Soit 77% pour les 2 secteurs**. Le secteur de l'action économique, la recherche et l'innovation arrive en 3^{ème} position avec 10,5%.

Stock d'AP par secteur d'intervention (en M€), au 24 septembre 2024 (hors millésime 2024)



Situation de l'Etat et impacts pluriannuels

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la Région **comprend de nombreux projets issus de contractualisation avec l'Etat** (CPER Mobilités, ESR, Culture, GPSO...).

Compte tenu de la **situation politique et budgétaire de l'Etat**, la volonté d'un retour à l'équilibre des finances publiques pourrait mettre en tension ces différentes opérations.

L'impact **d'un engagement minoré de l'Etat serait important** dans la mesure où la Région ne pourra pallier un désengagement dans des domaines d'intervention qui sont sur des compétences Etat principalement.

Compte tenu des nombreuses priorités d'action sur le territoire néo-aquitain, **nous comptons sur l'Etat pour faire le nécessaire en maintenant les crédits budgétaires sur ces projets.**

➔ Optimiser l'allocation des moyens aux priorités politiques

Cette trajectoire est donc la **conjonction d'ambitions et de contraintes**. Elle nécessite des priorisations afin de répondre aux objectifs poursuivis, que ce soit sur la transition écologique, l'ascenseur social, le soutien aux plus fragiles...

Cela nécessite aussi **un outillage et un renforcement de l'aide à la décision**. C'est pourquoi la Région a notamment engagé la **mise en place d'un budget vert**, expérimenté dans le cadre du Budget 2024.

Il s'agit d'une **analyse d'impact de nos dispositifs sur les différents volets environnementaux que sont le climat**, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'économie circulaire et les pollutions. Le déploiement à l'échelle de l'intégralité du budget de la collectivité sous le prisme du climat a été opéré en 2024, tout en intégrant une expérimentation sur le volet biodiversité à l'échelle de trois directions ainsi qu'une première phase de concertation sur le prisme du climat-adaptation.

Le déploiement de l'exercice à l'échelle de toute la collectivité a été opéré en 2024, en y intégrant notamment un axe d'analyse complémentaire sur la biodiversité.

Un recours à l'emprunt qui reste important dans un contexte de marché qui se détend

➔ Un recours à l'emprunt qui demeure élevé en 2025

Avec la consolidation du choc sur les dépenses de fonctionnement, le moindre dynamisme des recettes fiscales, le retour des recettes d'investissements au niveau historique et le maintien en 2025 d'un niveau d'investissement élevé (porté pour partie par la montée en puissance du PO21-27), **l'emprunt d'équilibre atteindrait 463 M€ en 2025**.

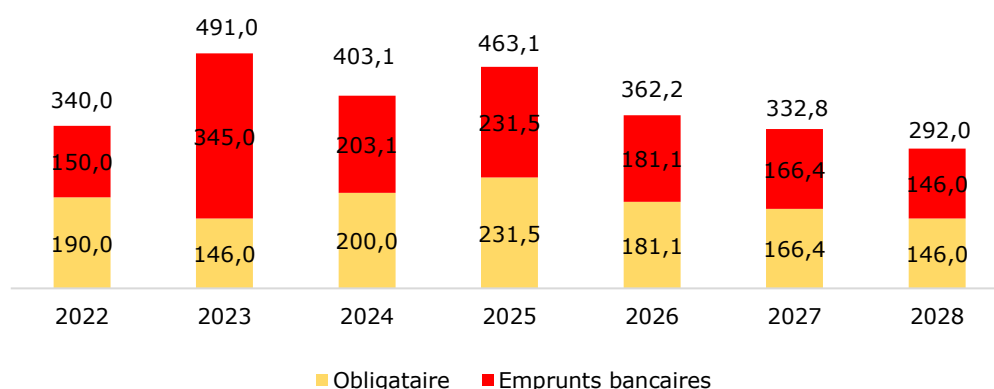
Ce **besoin décroîtra ensuite tendanciellement pour atteindre 292 M€ en 2028**. L'encours de dette progressera lui de 11% entre 2025 et 2028.

➔ Une stratégie de financement diversifiée dans un contexte de marché dégradé

La **stratégie de financement de la Région s'est étoffée depuis 2021** avec la mise en place d'un programme obligataire. La mise en place de ce programme EMTN permet à la Région Nouvelle-Aquitaine de **diversifier ses sources de financement** en complément du financement bancaire et des financements de la Banque Européenne d'Investissement (une nouvelle enveloppe pluriannuelle est en cours de finalisation).

Après avoir émis pour 471 M€ (dont 281 M€ avec un caractère vert et durable) d'obligations entre 2021 et 2023, la Région a émis (au 25 septembre) 170 M€ d'obligations (dont 150 M€ avec un caractère vert et durable). L'objectif est de **financer environ la moitié des nouveaux emprunts par l'obligataire (dont une partie via les obligations vertes, sociales et durables)** au cours des prochaines années afin de ne pas être dépendants d'une seule source de financement et de saisir les opportunités de marché quand elles se présentent.

Stratégie de financement 2023-2028 (en M€)



Cette stratégie de financement s'inscrit dans **un contexte de marché incertain mais qui se détend avec la désinflation progressive** :

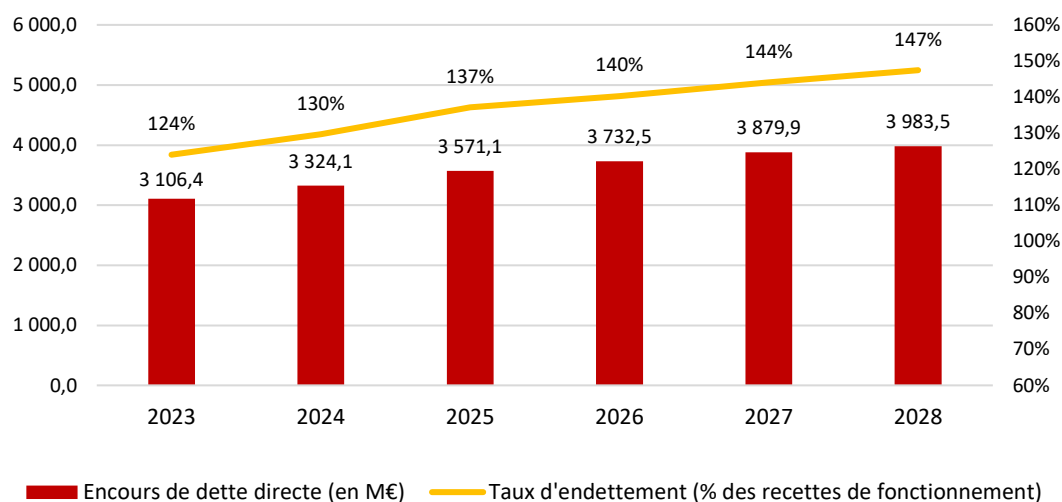
- La **Banque Centrale Européenne a débuté un assouplissement monétaire en juin 2024 après dix hausses de taux consécutives.**
- Après avoir **augmenté très fortement en 2022 et 2023** (passant de 0,2% à 3,5%), le taux d'intérêt à 10 ans a baissé en 2024 (oscillant entre 2,5% et 3%) traduisant l'assouplissement de la politique monétaire d'un côté mais aussi **l'incertitude autour du contexte politique et budgétaire en France.**
- La **Banque Centrale Européenne (BCE) a abaissé ses taux directeurs pour la deuxième fois** le 12 septembre 2024 faisant passer le taux principal de refinancement à 3,65%. Cette baisse devrait se poursuivre en 2025 dans un contexte de désinflation.

Par conséquent, **même si la tendance est celle d'une baisse des taux directeurs sur la fin d'année 2024 et sur 2025**, il existe de **nombreux facteurs d'incertitudes sur l'évolution des taux** à la hausse (évolution de la situation politique et budgétaire en France, inflation qui ralentit moins rapidement que prévu) et à la baisse (récession qui conduirait la BCE à baisser plus drastiquement ses taux).

➔ **Un encours de dette sécurisé mais flexible face l'incertitude des marchés**

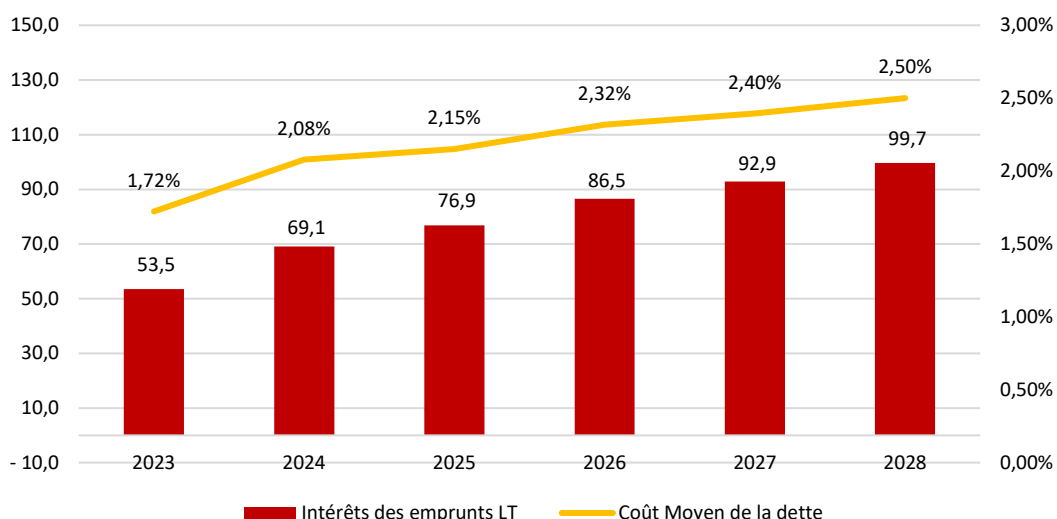
L'accélération du programme d'investissement de la Région, l'impact de la crise COVID et la hausse des coûts énergétiques ont entraîné **une hausse de l'endettement direct de la Région**, qui est passé de 107% des recettes de fonctionnement en 2020 à une prévision de 129,7% pour 2024. Cette hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2026 pour **atteindre 140%** avant de connaître un ralentissement à partir de 2027 pour atteindre 147% en 2028 malgré un rythme prévisionnel d'investissement restant soutenu (843 M€ en moyenne sur la période 2025-2028 contre 764 M€ en sur la période 2017-2021).

Evolution de l'endettement de la Région – dette directe



Par ailleurs, la **hausse de l'endettement va être accompagnée par une hausse des charges d'intérêts de la Région en raison de la très forte remontée des taux d'intérêts observée depuis 2022, et malgré l'assouplissement progressif de la politique monétaire amorcé en 2024.** En effet, après une période de baisse continue entre 2016 et 2022, **le coût moyen de la dette (rapport entre les charges d'intérêts et la dette) devrait passer de 1,72% en 2023 à 2,50% en 2028.**

Evolution des charges d'intérêts et du coût moyen de la dette



Focus sur la notation financière de la Région

La Région Nouvelle-Aquitaine est notée depuis le 18 septembre 2019. La Région est actuellement notée par l'agence Fitch avec une note de AA- (associée à une perspective stable) après la dégradation de la note de la Région le 28 avril 2023 suite à la dégradation de la France (la note de la Région étant plafonnée par celle de la France). La notation de la Région remplit un double objectif :

- **Diversifier les sources de financement.** La notation financière permet à la Région d'accéder à des sources de financement direct à la fois à court-terme (NEU CP, ex billets de trésorerie) et à long terme (obligataire). Le financement obligataire vient par ailleurs compléter les autres sources de financement de la Région (banques commerciales, BEI).
- **Renforcer la transparence financière.** L'exercice de la notation financière implique de nombreux échanges avec l'Agence de notation notamment au niveau de la prospective financière et plus largement sur la planification pluriannuelle de la Région.

Les engagements hors bilan

Un engagement hors bilan se définit comme un droit (engagement reçu) ou une obligation (engagement donné) vis-à-vis d'un tiers susceptible d'entraîner une entrée ou une sortie de ressources, ou de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de la Région sur les exercices à venir. Ses effets financiers sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures et son montant ne peut être estimé avec exactitude.

Le rôle de la Région est d'identifier les engagements significatifs, d'en circonscrire le périmètre et d'en assurer un suivi.

Les engagements hors bilan les plus courants sont :

- **Les garanties d'emprunt** : Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la Région accorde sa caution à un organisme dont il veut faciliter les opérations d'emprunt, en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur
- **Les engagements de crédit-bail** restant à couvrir
- **Les subventions en annuité** : Les subventions en annuités versées correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, d'une ou plusieurs subventions au profit d'une autre entité publique.

Les garanties d'emprunt accordées par la Région Nouvelle Aquitaine

L'encours de dette garantie par la Région s'élèvera à 90,99M€ au 31/12/2024. Il baisse d'environ 10M€ par an car la Région n'utilise que rarement cet outil. Ces dernières années la Région a privilégié l'octroi de garantie non plus en direct mais par des fonds qu'elle abonde comme ALTERNA qui garantit les prêts des agriculteurs.

Les subventions en annuité

En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif concerne le versement de subvention en annuité au profit des lycées privés pour couvrir des investissements financés par de l'emprunt. Ce dispositif a pris fin en 2017.

Pour plus de lisibilité, la collectivité a intégré ces engagements dans sa comptabilité ordonnateur. Des Autorisations de Programmes ont été affectées et engagées pour un meilleur pilotage de cette dépense.

Au 1^{er} janvier 2025, le stock de subvention en annuité sera 13,48M€.

Les engagements de crédit-bail

La Région compte deux contrats de crédit-bail pour l'achat de rames TER. Au 01/01/2025, le montant de cet engagement s'élève à 219,59M€ HT, le loyer annuel payé par la Région s'établit à environ 10M€ HT.

Les autres engagements

Dans le cadre de sa relation contractuelle avec l'Agence France Locale, la Région s'est engagée à garantir les engagements de l'AFL à hauteur de son encours auprès de cet établissement financier (délibération 2023.979.CP). En 2023, la Région a souscrit trois prêts pour un montant de 100M€. Son engagement au 01/01/2025 est donc de 95M€.

Pour la bonne exécution de l'opération TARMAQ, la Région a accordé un engagement de 8M€ à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.

Une démographie positive, tirée par le solde migratoire

Au 1^{er} janvier 2024, la Nouvelle-Aquitaine compte 6 154 772 habitants, soit 9% de l'ensemble du pays. La croissance démographique sur la période 2021-2024, de +0,5% par an, y est supérieure à celle de la France (+0,3%).

Ceci s'explique par un solde migratoire apparent sensiblement supérieur à celui du pays (+0,8% contre +0,2%), ce qui place la Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} rang des régions les plus attractives, à égalité avec la Bretagne et l'Occitanie. Le solde naturel est en revanche inférieur (-0,3% contre +0,1% en France).

La carte ci-contre permet de visualiser la situation des intercommunalités, vis-à-vis des soldes naturels, migratoires et totaux, sur la période 2014-2020.

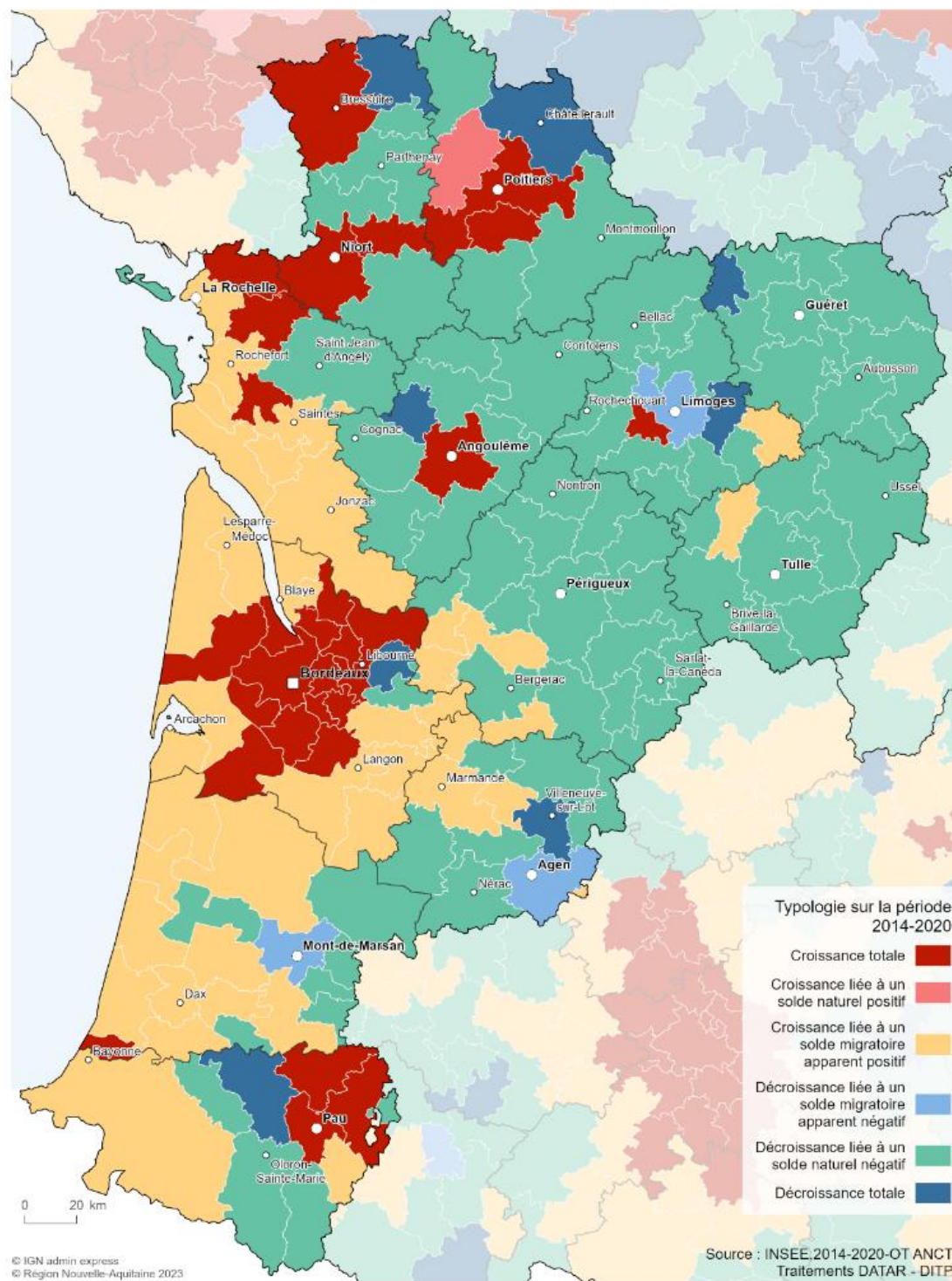
Pratiquement tous les territoires présentent des soldes migratoires positifs, signe de l'attractivité résidentielle de la Nouvelle-Aquitaine.

Les territoires de l'ouest de la région présentent des soldes totaux positifs, ils sont négatifs pour tout un ensemble de territoires de l'est, mais nombre de ces derniers attirent cependant de nouveaux habitants.

Quelques territoires, en bleu le plus foncé, présentent trois soldes négatifs ; d'autres, en rouge, plus nombreux, présentent trois soldes positifs.

Solde naturel et solde migratoire apparent

Typologie des intercommunalités



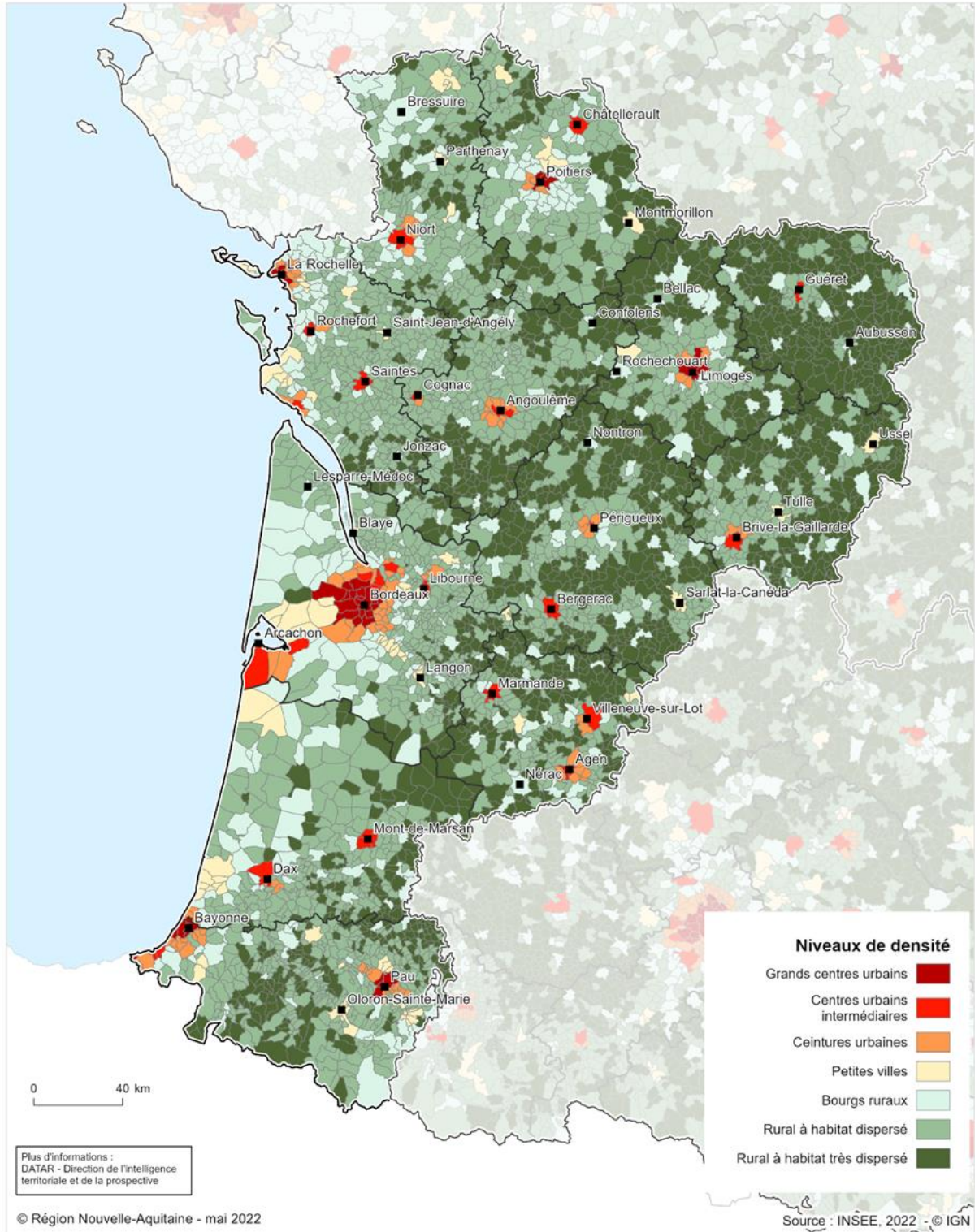
51% des néo-aquitains résident dans le rural

L'Insee a proposé une nouvelle définition du rural, dans le prolongement des travaux européens conduits par Eurostat, en s'appuyant sur la grille communale de densité, décomposée depuis le printemps 2022 en sept niveaux, les 4 premiers correspondant aux communes urbaines et les trois derniers aux communes rurales.

La population résidant dans des communes rurales pèse 51% en Nouvelle-Aquitaine contre 33% en France. La Nouvelle-Aquitaine est une des régions les plus rurales de France, derrière la Bourgogne-Franche-Comté (55%) et la Bretagne (54%) et loin devant les régions de France métropolitaine où elle pèse le moins, à savoir l'Île-de-France (5%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (15%).

Une distinction supplémentaire peut être opérée entre les communes rurales situées dans l'aire d'attraction des villes de 50 000 habitants ou plus (le rural sous influence) et les autres communes rurales, hors aire d'attraction ou dans des aires de moins de 50 000 habitants (le rural autonome). Les premières, qui correspondent en quelque sorte au périurbain, concentrent 27% des habitants de Nouvelle-Aquitaine, contre 19% en France. Les deuxièmes, qui regroupent les communes les plus rurales, en concentrent 23%, contre 13% à l'échelle du pays.

Grille communale de densité en Nouvelle-Aquitaine



Une productivité du travail supérieure à la moyenne de l'UE

En 2021, **le PIB par habitant de la Nouvelle-Aquitaine est de 30 894€**, contre une moyenne à l'échelle des régions de l'Union Européenne de 32 664€.

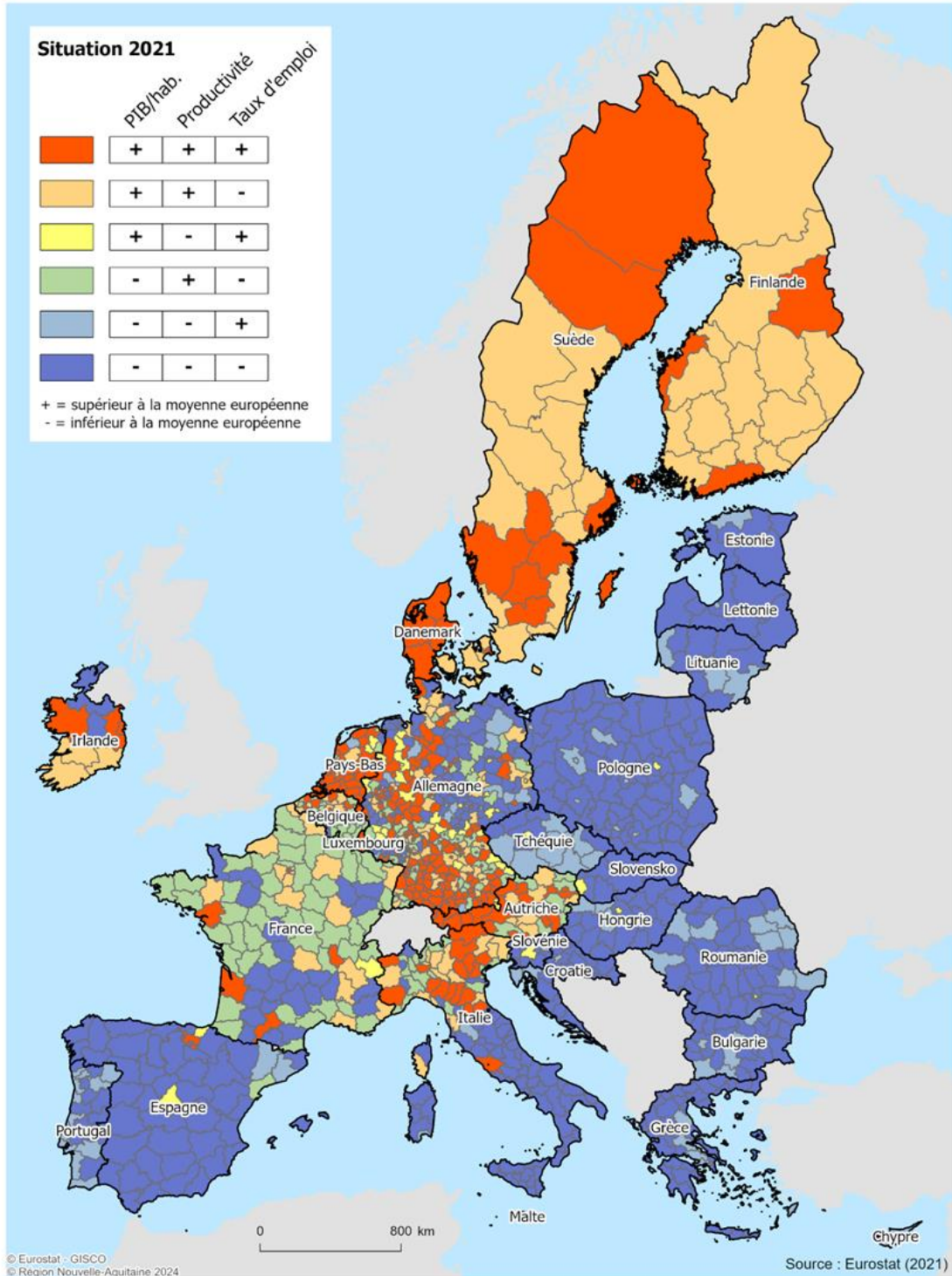
Cette différence de 5% peut résulter de différents éléments, à bien documenter. Pour avancer dans cette direction, nous partons du constat que le PIB par habitant est le produit de deux termes : le PIB par emploi, qu'on appelle également la productivité apparente du travail, et le taux d'emploi, rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'habitants.

Il s'avère que la productivité apparente du travail de la Nouvelle-Aquitaine, égale à 74 142€, est supérieure de 6% à celle de l'Union Européenne, qui est de 69 806€.

En revanche, **le taux d'emploi, de 42% en région, est inférieur à la moyenne de 47%**, ce qui s'explique notamment par le poids plus important des 65 ans et plus dans la population, en raison d'une espérance de vie supérieure, d'une part, et par celle des moins de 15 ans, également supérieure en raison d'une natalité plus forte, d'autre part.

La situation à l'échelle des départements est plus hétérogène, même si l'on constate que 8 sur 12 présentent une productivité apparente du travail supérieure à la moyenne européenne.

Décomposition du PIB par habitant dans l'Union Européenne en 2021 (Nuts 3)



Une structure des diplômes proche de la moyenne du pays

Le niveau d’instruction est un élément important de caractérisation des populations, il renseigne sur les capacités personnelles et d’autonomie des personnes, sur leur capacité d’acquisition de nouvelles compétences, ou encore sur leurs possibilités de mobilité professionnelle ou géographique.

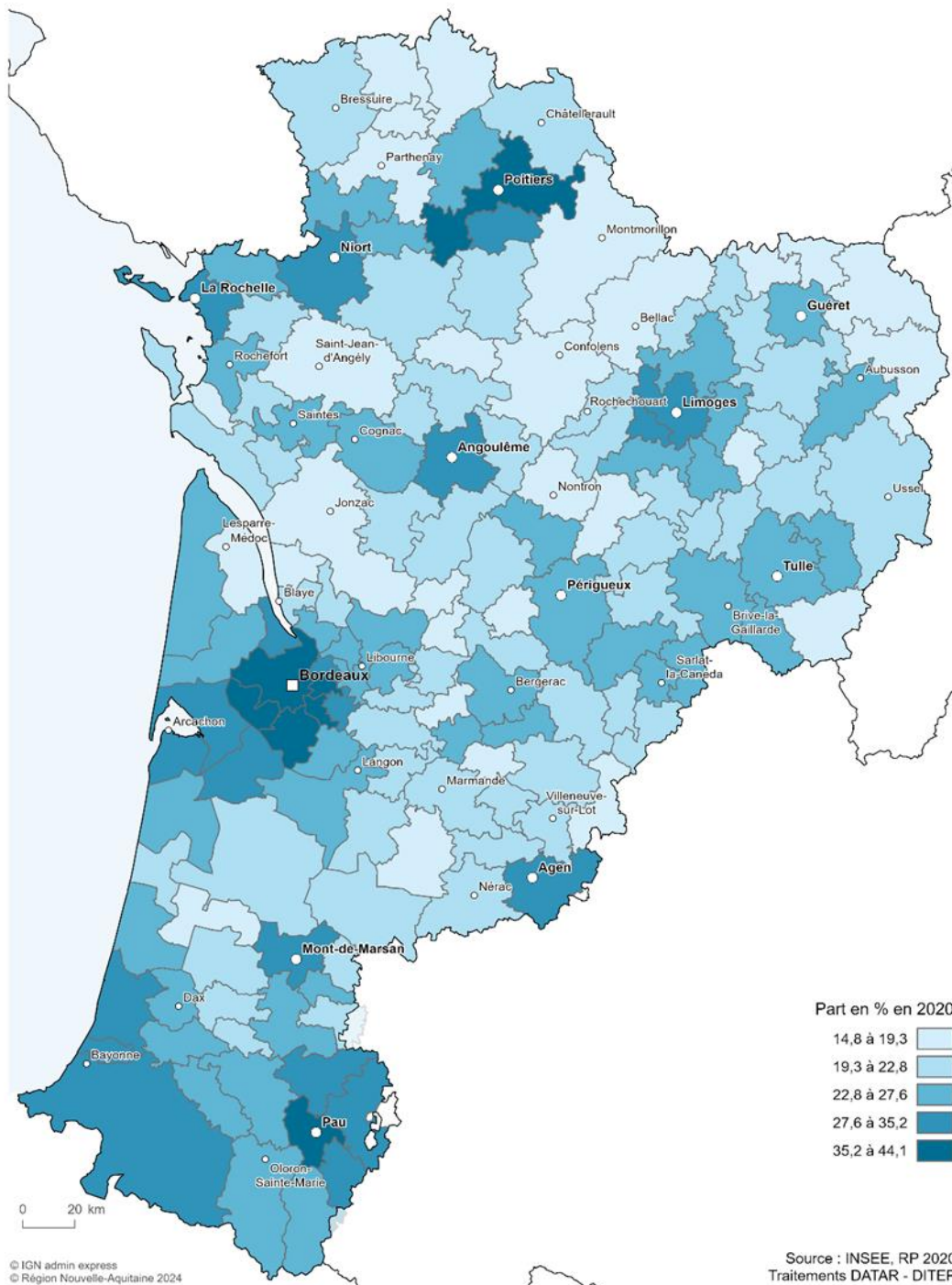
D’après les données du recensement de la population de 2020, **on compte en Nouvelle-Aquitaine 4,6 millions de personnes de 15 ans ou plus non scolarisées**. Le tableau ci-dessous en donne la répartition par niveau de diplôme, pour l’ensemble des 15 ans et plus, et pour le sous-ensemble des 15-29 ans.

	Nouvelle-Aquitaine		France hexagonale	
	+ de 15 ans	15-29 ans	+ de 15 ans	15-29 ans
Sans diplôme	25.8	15.4	26.1	15.8
CAP, BEP ou équivalent	27.5	20.7	24.6	18.3
Niveau BAC	18.0	30.0	17.4	27.8
Supérieur au BAC	28.7	33.9	31.9	38.0
Ensemble	100.0	100.0	100.0	99.9

La part de chaque niveau de diplôme en Nouvelle-Aquitaine est proche de la moyenne hexagonale, avec cependant une sous-représentation des diplômés du supérieur, d’une part, et une surreprésentation des CAP, BEP ou équivalent. Le niveau de diplôme augmente très sensiblement avec les générations, les 15-29 ans étant beaucoup moins nombreux sans diplôme (10 points de pourcentage de moins) et beaucoup plus nombreux diplômés du supérieur (5 points de plus).

La carte de la page suivante représente la part des 15 ans et plus non scolarisés, qui sont diplômés de l’enseignement supérieur. Elle varie fortement, entre 14,8% pour les habitants de la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche à 44,0% pour Bordeaux Métropole.

Part des diplômés de l'enseignement supérieur par intercommunalité



Un niveau de revenu proche de la moyenne du pays

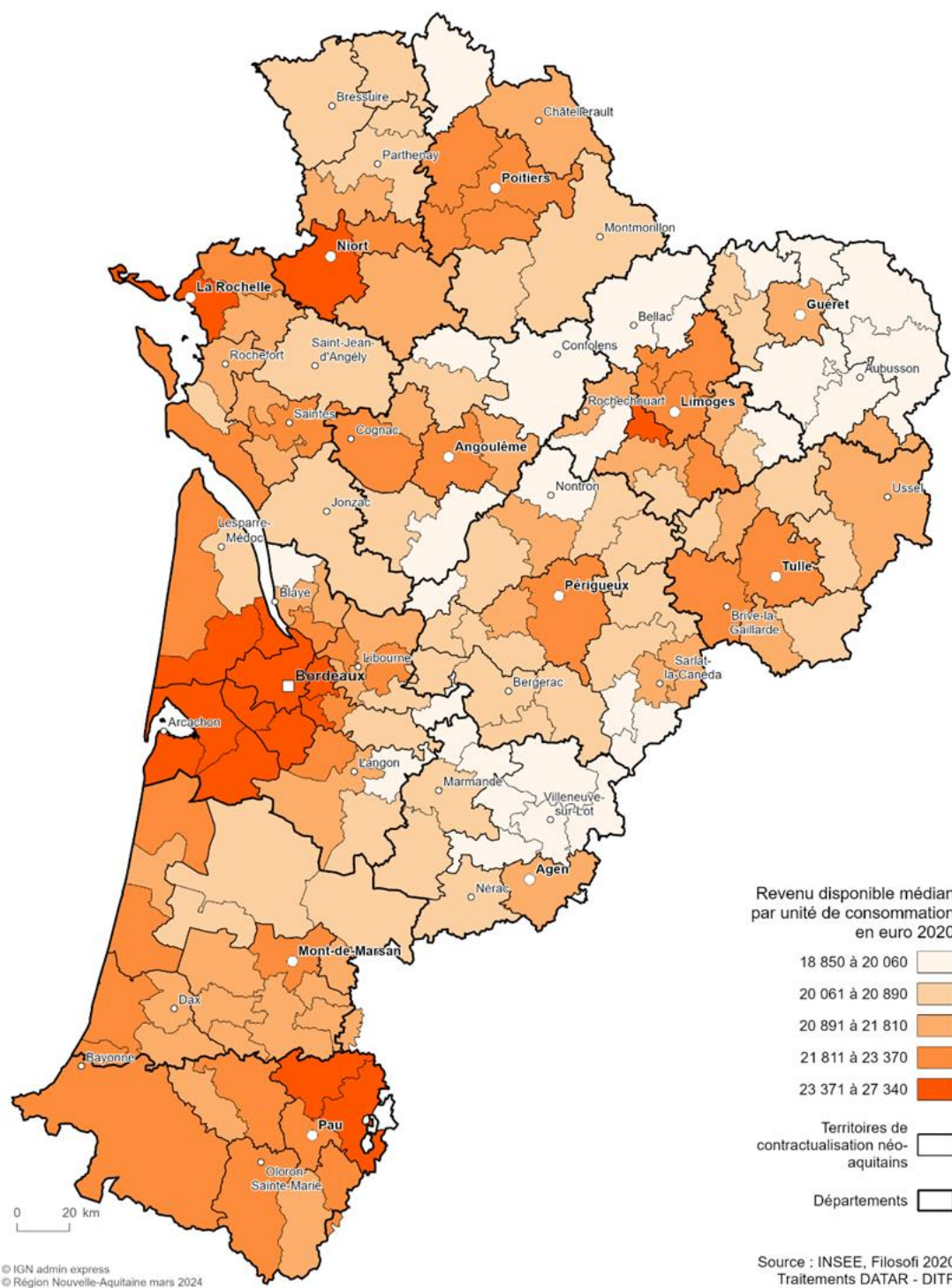
Le niveau de revenu disponible par unité de consommation de la Région Nouvelle-Aquitaine était de 22 030€ en 2021, soit un niveau très proche de celui observé à l'échelle de la France hexagonale (22 400€).

A l'échelle des intercommunalités, le niveau de revenu varie sensiblement : il oscille entre 18 850€ pour la communauté de communes du Pays Foyen et 27 340€ pour celle de Jalle-Eau-Bourde.

On constate de plus qu'il est en moyenne plus faible pour les intercommunalités de la Creuse et plus élevé pour celles de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques.

Autre constat, il diminue avec le degré de ruralité des territoires : il est le plus faible pour les intercommunalités à dominante rurale et plus élevé pour les intercommunalités à dominante urbaine.

Niveaux de revenu par intercommunalité



Des inégalités de revenu et un taux de pauvreté plus faibles

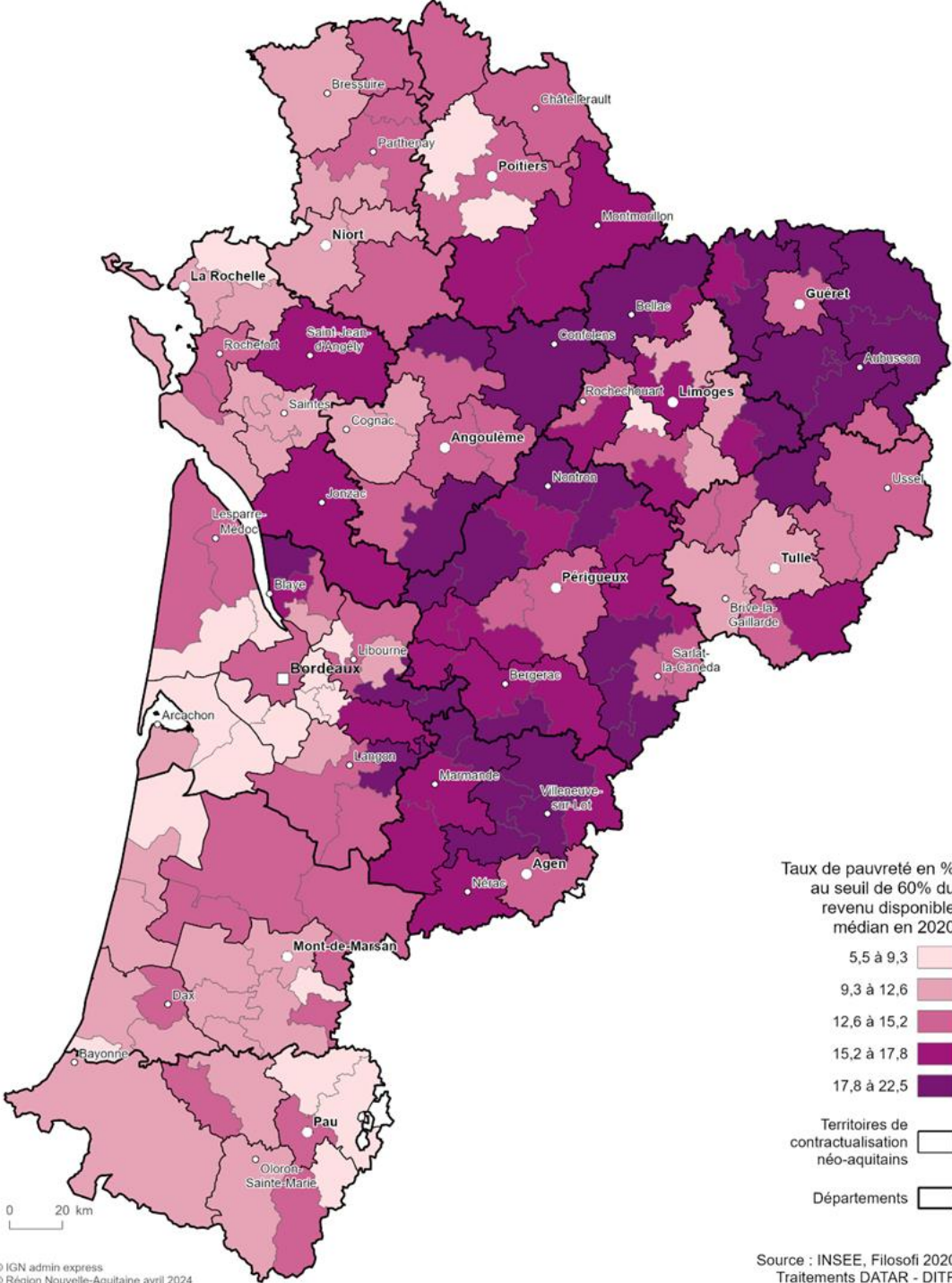
Le rapport entre le revenu des 10% les plus riches et des 10% les plus pauvres était en 2021 de 3 pour 1 en région, contre 3,4 pour 1 à l'échelle de l'hexagone : le niveau de revenu de Nouvelle-Aquitaine est donc très proche de la moyenne tandis que les inégalités de revenu y sont sensiblement inférieures.

Dans le même sens, le taux de pauvreté, qui est égal à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie de France hexagonale, est de 13,8%, plus d'un point en dessous de la moyenne de 14,9%. L'intensité de la pauvreté, qui mesure à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté, est également moins forte.

Le taux de pauvreté varie sensiblement selon les territoires : il oscille entre 5,5% pour la communauté de commune Jalle-Eau-Bourde et 22,5% pour celle du Pays Foyen.

Ce taux est en moyenne plus élevé dans le département de la Creuse et plus faible dans les départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. On observe surtout des taux de pauvreté significativement plus élevés dans les intercommunalités rurales autonomes par rapport aux intercommunalités rurales sous influence ou urbaines.

Taux de pauvreté par intercommunalité



Une croissance de l'emploi plus forte

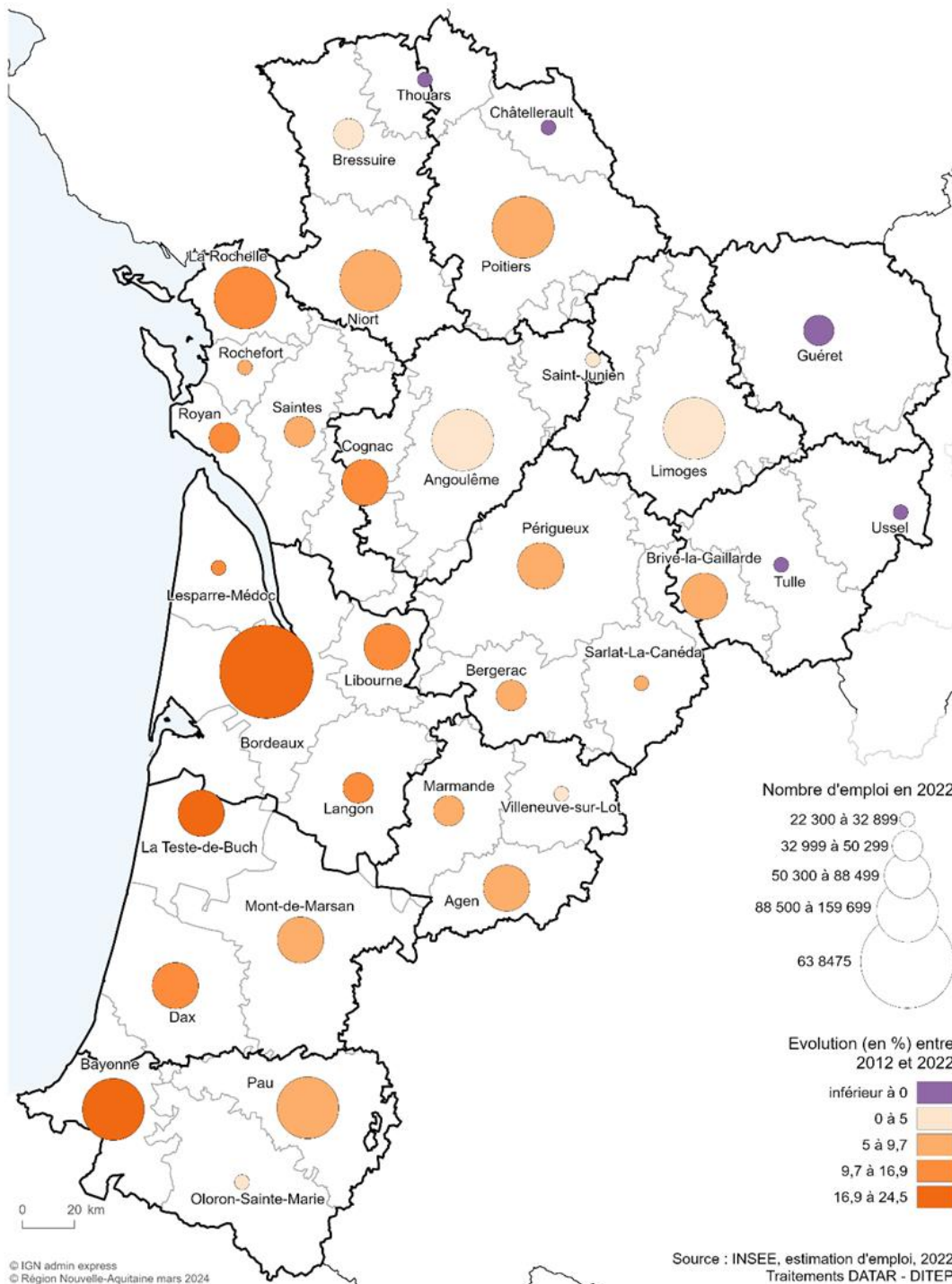
D'après les dernières estimations localisées d'emploi, la Nouvelle-Aquitaine comptait plus de 2,6 millions d'emplois fin 2022, soit plus de 280 000 de plus que fin 2012, soit encore un taux de croissance sur l'ensemble de la période de 12,1%, contre 10,5% à l'échelle de la France hexagonale.

L'emploi non salarié pèse plus en région (13,7%) qu'à l'échelle de l'hexagone (10,8%). Dans le sous-ensemble de l'emploi salarié, l'agriculture pèse plus de deux fois plus qu'en moyenne (2,2% des emplois salariés contre 1,0%), le tertiaire non marchand un peu plus (34,3% contre 31,3%), tout comme la construction (6,2% contre 5,9%) et l'industrie (12,2% contre 12,1%). Le tertiaire marchand, en revanche, pèse moins (45,1% en région contre 49,7% en France hexagonale).

En complément de ces données à l'échelle régionale, la carte ci-contre permet de visualiser la dynamique d'emploi à l'échelle plus fine des zones d'emploi. La dynamique d'emploi est favorable sur toute la partie littorale, elle l'est moins sur toute la partie Est de la région.

Emploi et taux de croissance

par zone d'emploi



Un taux de chômage durablement plus faible

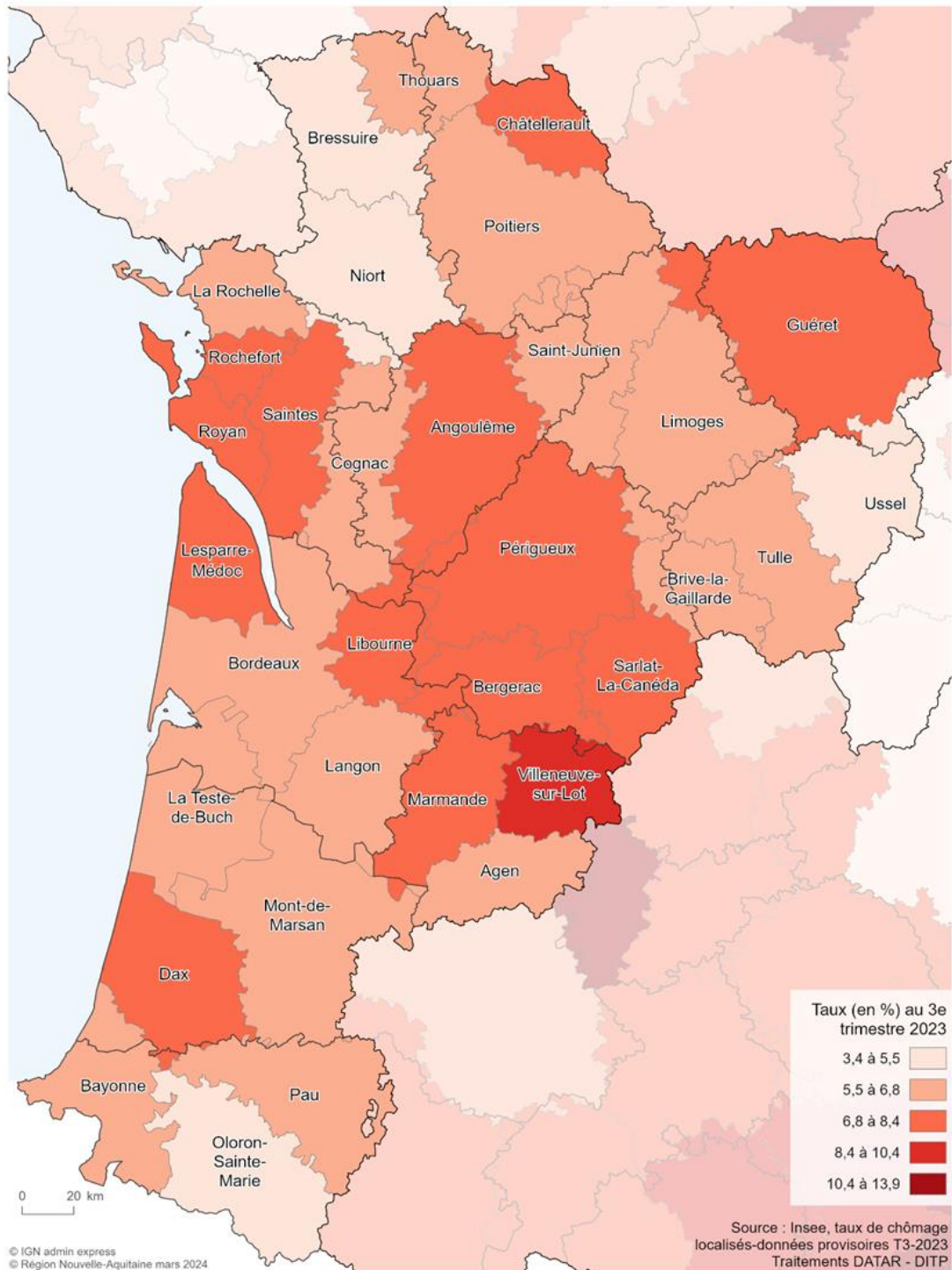
Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'écart entre le taux de chômage de Nouvelle-Aquitaine et celui de France hexagonale, depuis le début des années 2000. On constate qu'il est structurellement inférieur à celui observé à l'échelle du pays, en moyenne de 0,4 point de pourcentage sur la période.



A la fin du 3ème trimestre 2023, il s'établit à 6,5% en région, contre 7,3% à l'échelle de l'hexagone, soit un écart de 0,8 point de pourcentage.

A l'échelle des zones d'emploi, on observe une hétérogénéité relativement forte des taux de chômage, sans lien évident avec la dynamique d'emploi des territoires.

Taux de chômage par zone d'emploi



Un poids de l'activité présentielle un peu supérieur

On distingue dans l'ensemble de l'activité économique deux grands types d'activité : l'activité présentielle, d'une part, et l'activité productive, d'autre part.

L'activité présentielle regroupe l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

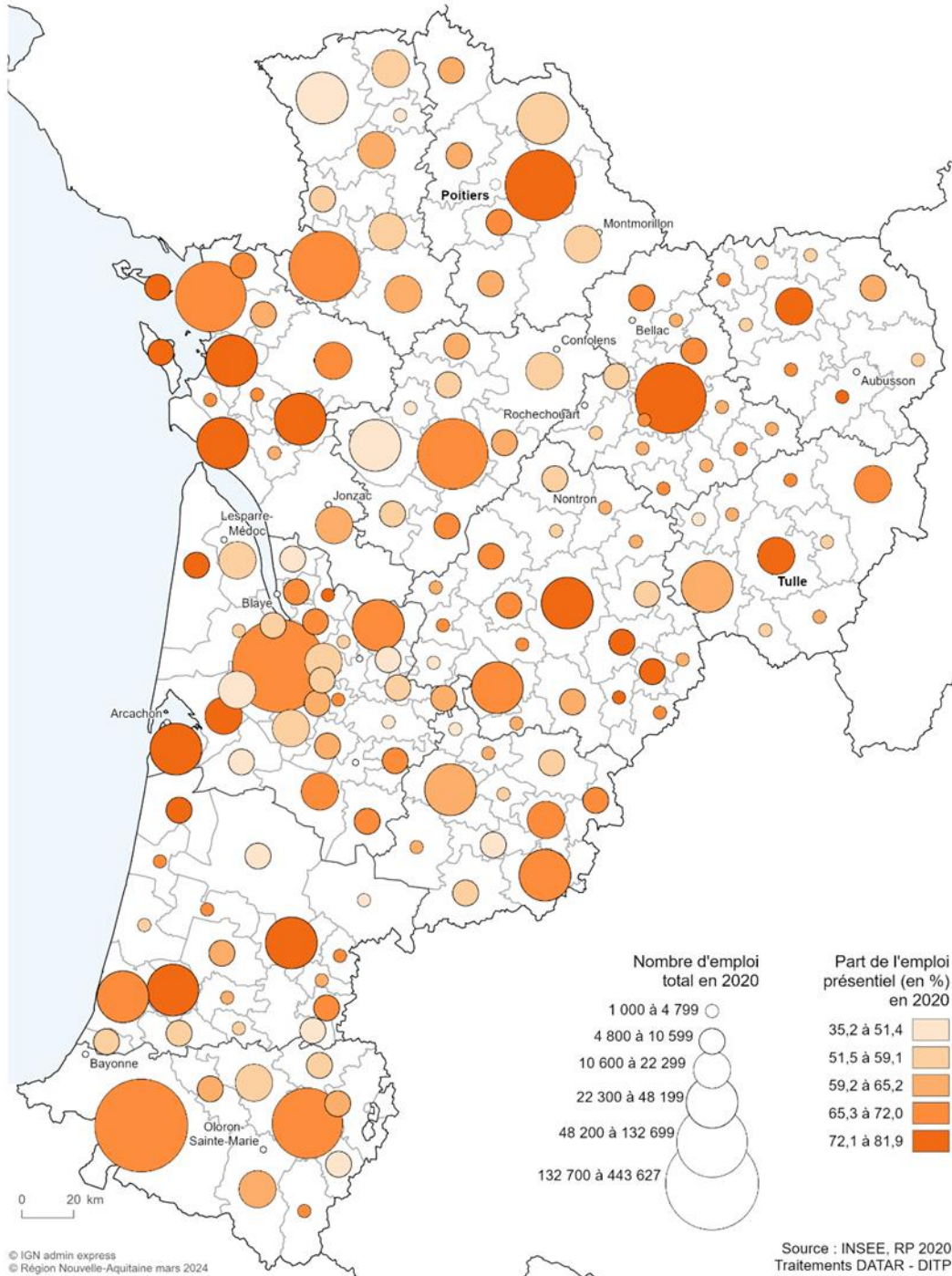
L'activité productive est déterminée par différence. Elle regroupe l'ensemble des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

France entière, l'activité présentielle représente 64,8% de l'ensemble des emplois, cette part monte à 66,7% en Nouvelle-Aquitaine. La part de l'activité productive est donc respectivement de 35,2% en France et de 33,3% en région.

Ce poids de l'activité présentielle est logiquement lié à la dynamique démographique des régions, elle est d'autant plus importante que la dynamique démographique et touristique est positive. Cette activité permet d'amortir les chocs que subissent les activités productives, plus insérées dans la mondialisation.

La carte ci-contre présente à l'échelle plus fine des intercommunalités la répartition de l'emploi, d'une part, et le poids de l'emploi présentiel à l'échelle de chacun des territoires, d'autre part. De manière générale, les plus grandes intercommunalités sont plus fortement orientées sur le présentiel.

Emploi total et poids de l'emploi présentiel par intercommunalité



1ère région agricole de France

En 2021, la production agricole régionale s'est élevée à 10,9 milliards €, soit 13,6 % de la production agricole nationale (source Agreste). La Nouvelle-Aquitaine restait ainsi au 1er rang national, en progression de 1,3 % par rapport à 2020 (+8,1 % à l'échelle nationale).

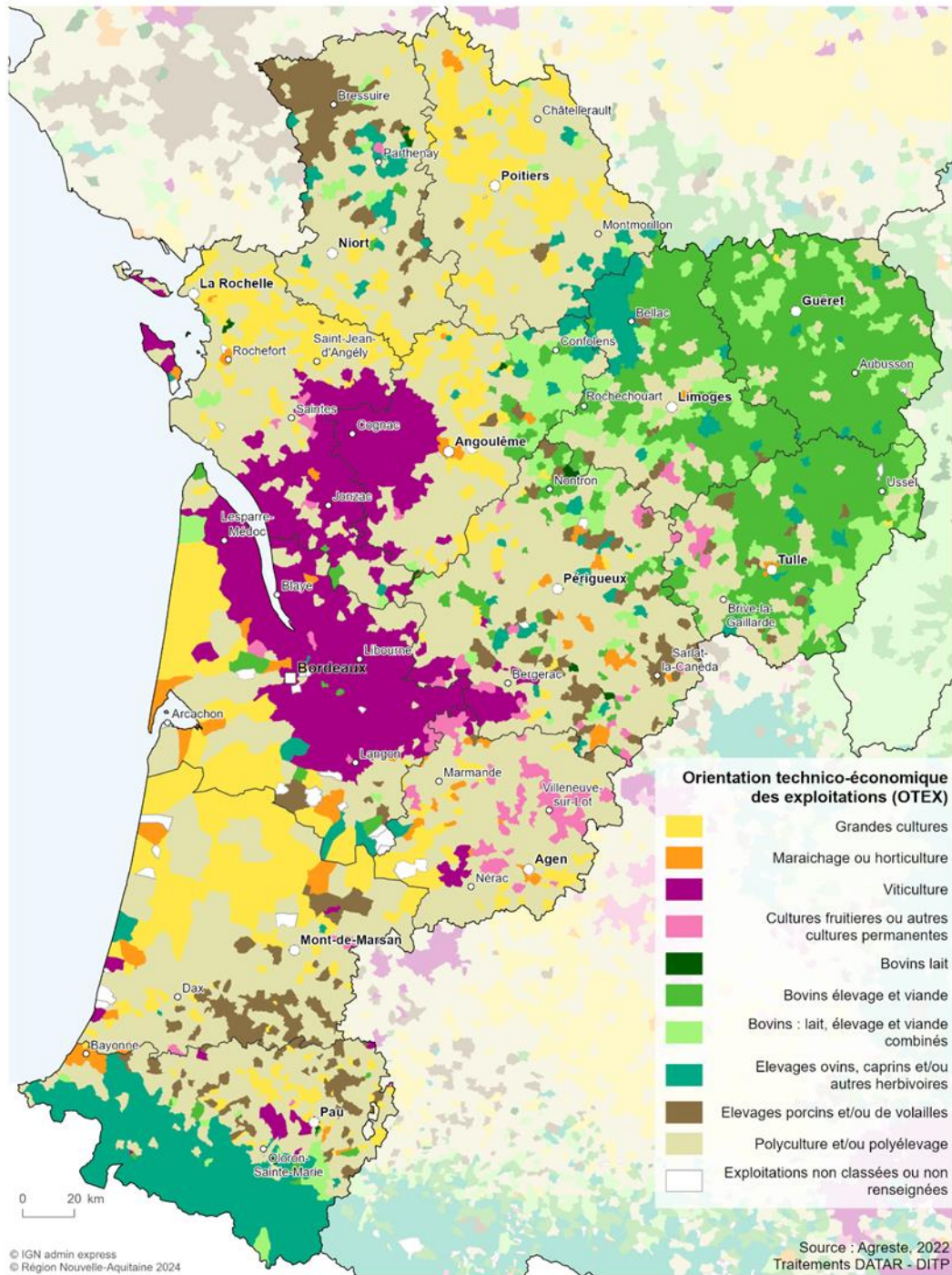
La région compte 64 200 exploitations en 2020 (-19 000 depuis 2010), dont la taille moyenne est passée de 47 ha à 60 ha, et 111 600 équivalents temps plein en 2020 (-15 400 depuis 2010). Bien que l'emploi total agricole en région diminue, l'emploi salarié augmente entre 2010 et 2020 (+1,4% chaque année, + 8 300 salariés).

Avec une surface agricole utile (SAU) de près de 3,9 millions d'hectares, soit près de 15% de la SAU nationale, l'agriculture régionale propose une grande diversité de productions.

On constate également un fort engagement dans les démarches de qualité, plus de 40% des exploitations y étant engagées d'après le recensement agricole 2020, contre 36% en France.

La géographie des spécialisations agricoles ressort clairement, avec l'élevage bovin sur la partie est, la viticulture autour de Bordeaux et Cognac, les grandes cultures dans le nord de la région et sur une partie du littoral et des landes, et une agriculture plus diversifiée dans la partie sud et au centre.

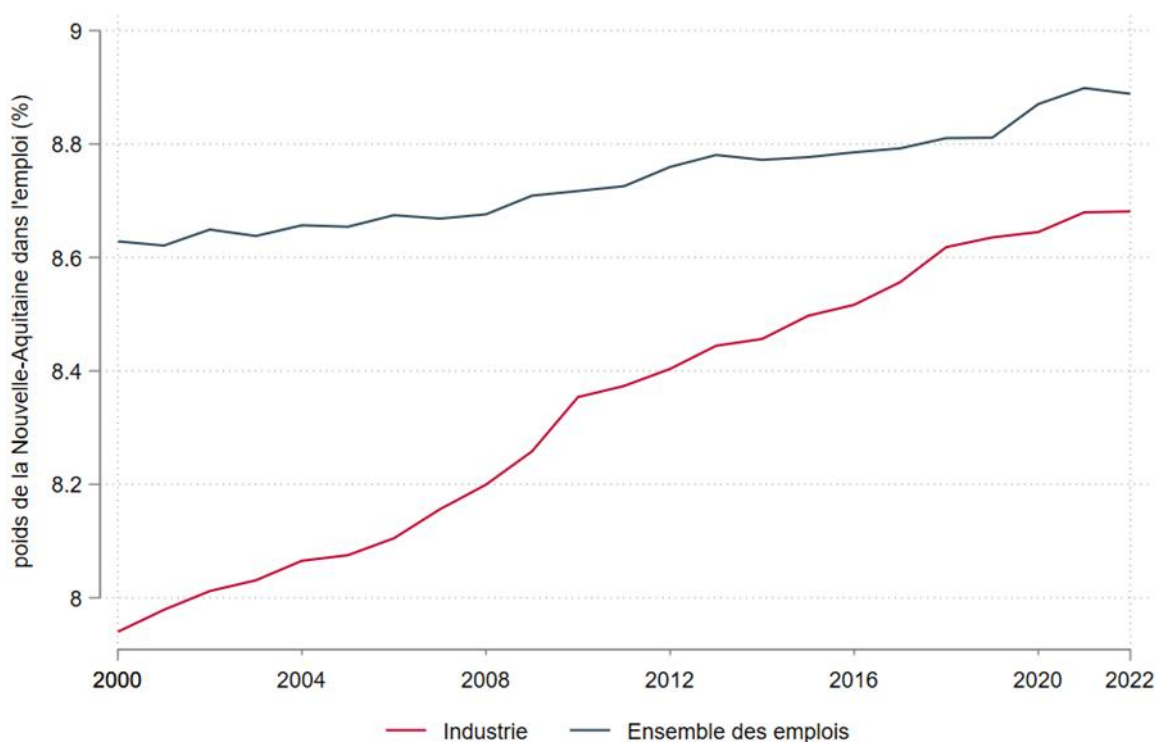
Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)



Une industrie plus résistante

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre de salariés de l'industrie est de 275 932 en 2022, contre 322 952 en 2000, soit une baisse de 15%, sensiblement plus faible que celle observée à l'échelle de la France hexagonale, de 22%. Parallèlement, **l'emploi total a augmenté de 21% en région contre 17% dans l'hexagone.**

Le graphique ci-dessous synthétise l'évolution relative de l'ensemble de l'emploi salarié et du sous-ensemble de l'emploi de l'industrie, entre 2000 et 2022.

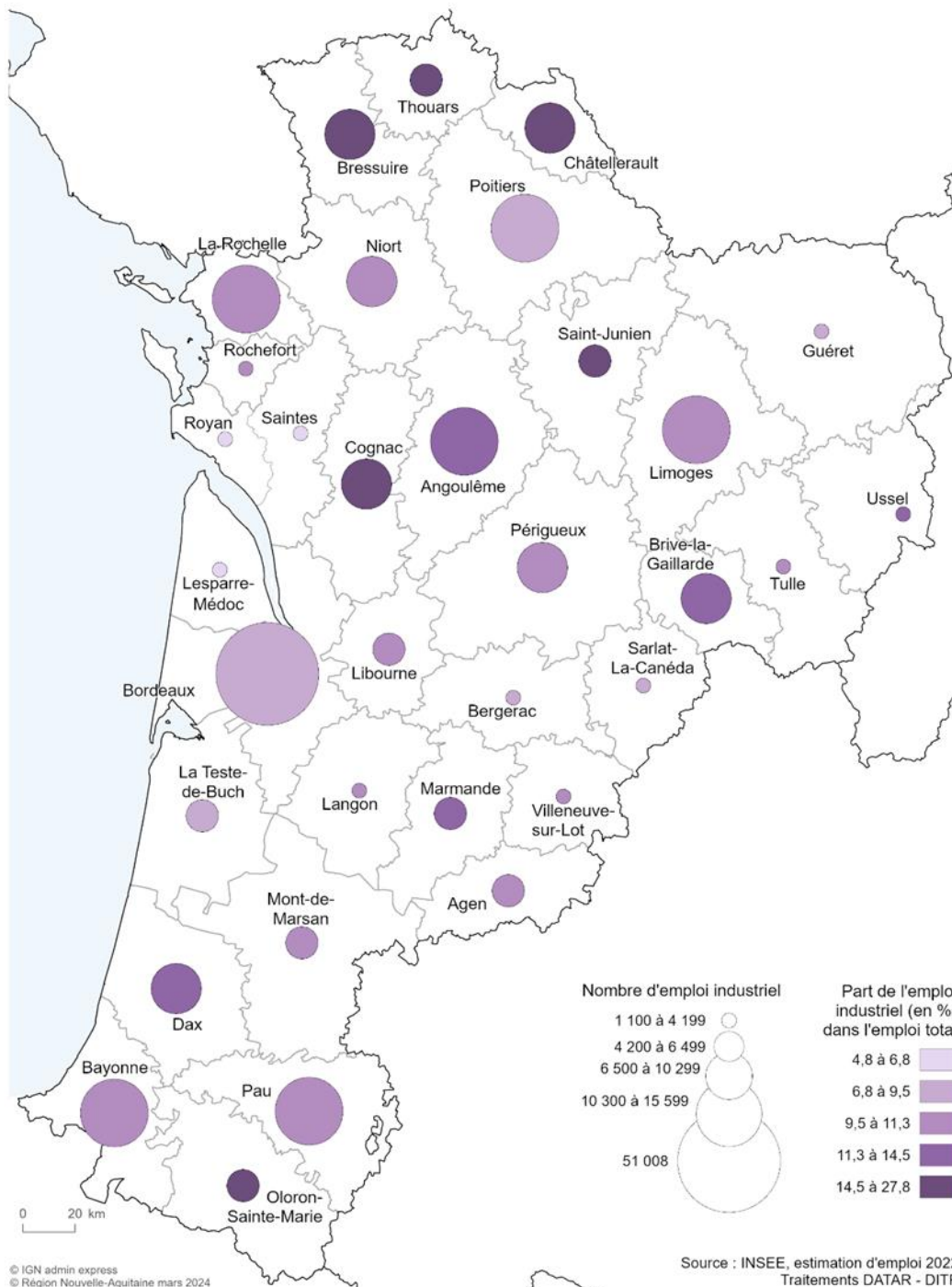


En 2000, la Nouvelle-Aquitaine concentrait 8,6% de l'ensemble de l'emploi de France métropolitaine, cette part a légèrement augmenté, **elle atteint 8,9% en 2022**. Sur la même période 2000-2022, le poids de la Nouvelle-Aquitaine dans l'industrie nationale est passé de 7,9% à 8,7%, preuve d'une meilleure résistance de l'emploi industriel en région.

La carte de la page suivante permet de visualiser la géographie de l'industrie néo-aquitaine, la taille des cercles étant proportionnelle au nombre d'emplois et la couleur étant fonction du poids de l'industrie dans l'emploi total.

Emploi industriel

par zone d'emploi



1ère région touristique pour la saison estivale

La Nouvelle-Aquitaine offre un large éventail de destinations et d'activités touristiques : littoral, montagne, tourisme vert, sites naturels et historiques labellisés ou classés, dont huit par l'UNESCO, thermalisme, patrimoine urbain ou de loisirs.

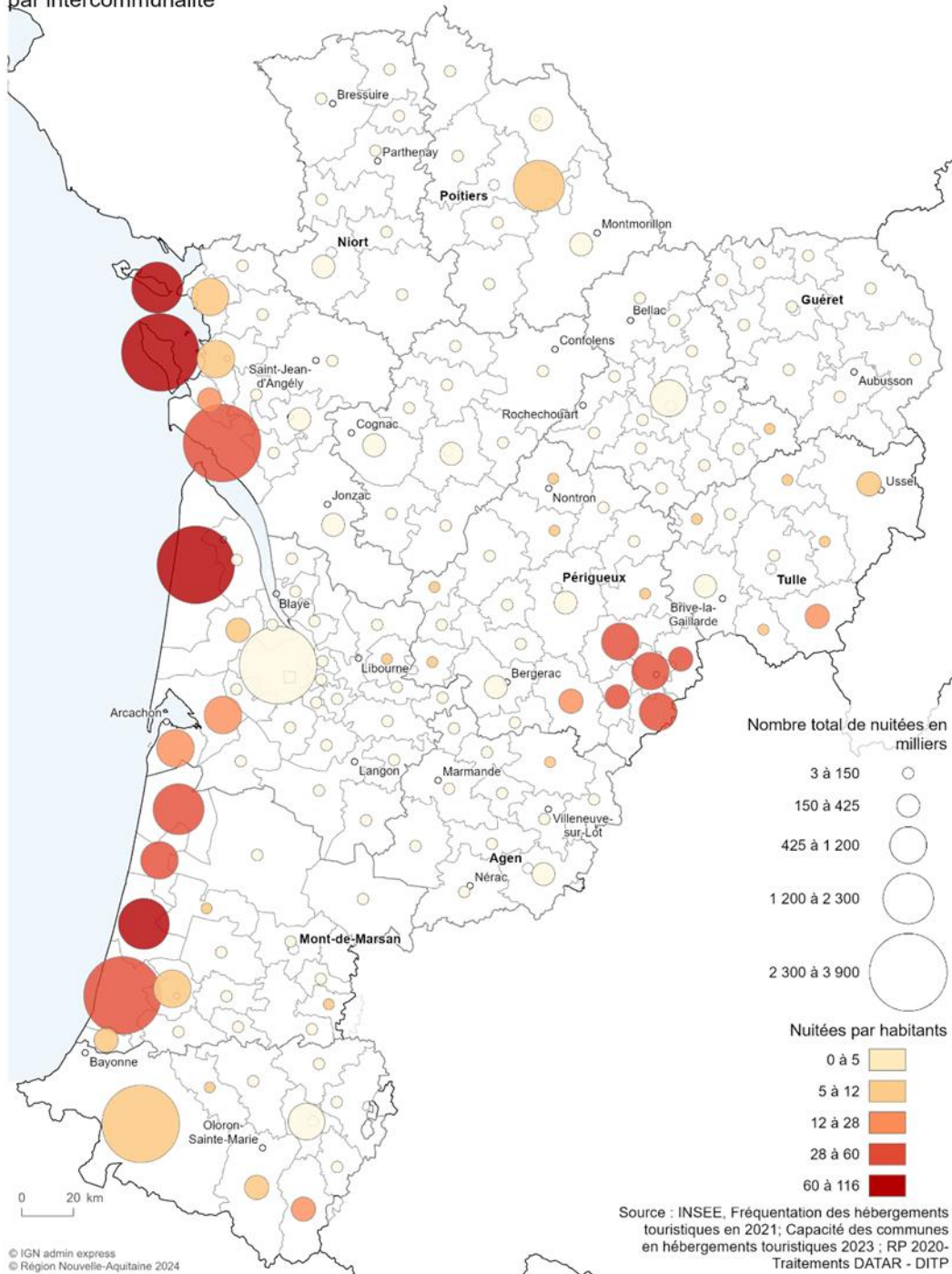
Elle bénéficie de fortes capacités d'hébergement touristique : **1er rang pour les campings** (176 000 emplacements), **2ème rang pour les villages de vacances et meublés** (48 000 lits), **5ème rang pour les hôtels** (53 000 chambres).

En 2021, on dénombre pour la période estivale, à l'échelle de la France métropolitaine, 289 millions de nuitées en hôtels, campings et autres résidences de tourisme. Sur cet ensemble, la Nouvelle-Aquitaine en accueille 44 millions, soit 15,3%, ce qui la place en 1ère position devant l'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce nombre de nuitées se décompose en nuitées en hôtels, au nombre de 11 millions, 4ème rang national, nuitées en campings, 24 millions, 2ème rang national, et nuitées dans d'autres résidences de tourisme, 9 millions, 3ème rang national.

En complément, nous proposons une carte sur la répartition géographique des nuitées en hôtels et campings. On ne dispose de ces chiffres qu'à l'échelle des départements. Pour estimer le nombre de nuitées à l'échelle des EPCI, les chiffres départementaux ont été territorialisés au prorata du nombre de chambres d'hôtels et du nombre d'emplacements de campings à la commune, puis réagregés à l'EPCI. La taille des cercles est proportionnelle au nombre de nuitées, la couleur des cercles dépend du nombre de nuitées par habitant. Ressortent le plus fortement les territoires littoraux, le Périgord, ainsi que Bordeaux, le Pays Basque et le Futuroscope.

Fréquentation des hébergements collectifs touristiques et pression touristique par intercommunalité



Près de 13% de l'emploi dans l'ESS

Depuis peu, l'URSSAF met à disposition des données sur l'emploi privé hors agriculture, en distinguant les établissements relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS), de ceux relevant du privé hors ESS.

Fin 2022, à l'échelle de l'ensemble du pays, sur les 19,9 millions d'emplois privés recensés par l'URSSAF, 2,2 millions relèvent de l'ESS, soit une part de 11%. En Nouvelle-Aquitaine, 1 573 048 emplois privés sont comptabilisés, 199 471 relèvent de l'ESS, soit une proportion de 12,7%.

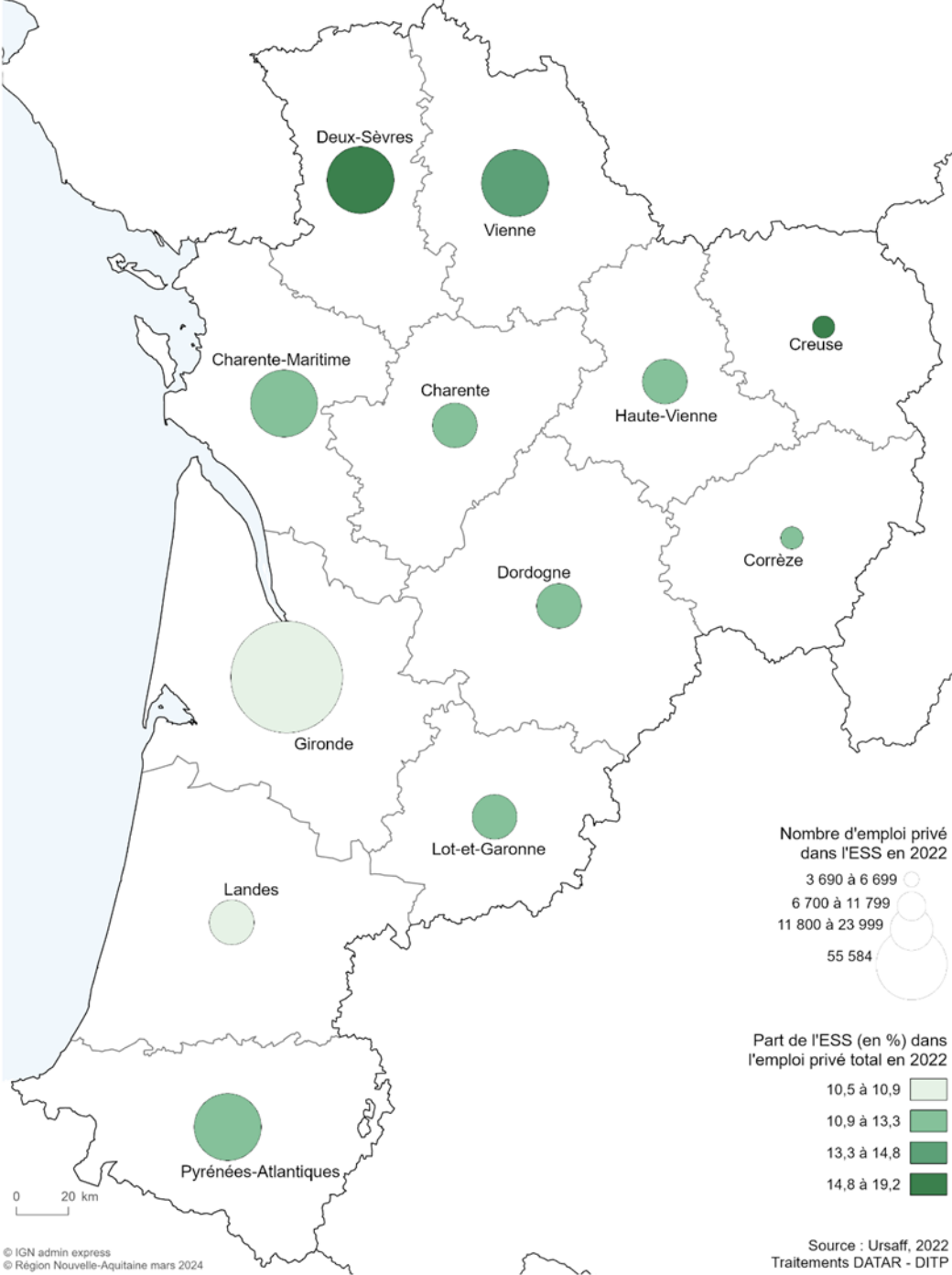
Entre 2000 et 2022, l'emploi privé hors agriculture a augmenté de 20% à l'échelle du pays, et le sous-ensemble de l'emploi ESS a augmenté de 35%. En Nouvelle-Aquitaine, les chiffres respectifs sont de 27% pour l'emploi total et 42% pour le sous-ensemble de l'ESS : la dynamique de l'emploi total comme celle de l'emploi dans l'ESS est plus soutenue en région que dans le pays dans son ensemble.

Au sein de l'ESS, on peut également distinguer les associations, les coopératives, les fondations et les mutuelles. Les emplois sont majoritairement concentrés dans les associations : elles concentrent 81% des emplois ESS dans le pays et 79% en Nouvelle-Aquitaine. Spécificités néo-aquitaines, les mutuelles sont plus présentes en région (8% des emplois ESS) qu'en France (5,5%), tout comme les coopératives, qui concentrent 9,5% des emplois ESS en région contre 7,5% en France.

La carte permet de visualiser la répartition des effectifs ESS et leur poids dans l'ensemble des emplois privés. Les deux départements pour lesquels le poids est le plus fort sont la Creuse et les Deux-Sèvres.

Economie sociale et solidaire

Nombre d'emploi et part dans l'emploi privé total



© IGN admin express
© Région Nouvelle-Aquitaine mars 2024

Près de 90 000 créations d'entreprises

Depuis janvier 2022, un nouveau système de suivi des créations d'entreprises a été mis en place par l'INSEE : le système d'Information sur la Démographie d'Entreprises (SIDE).

D'après cette source, on dénombre 89 040 créations d'entreprises en 2022 (**5ème rang des régions**), un chiffre similaire à 2021 (+0,03% sur un an).

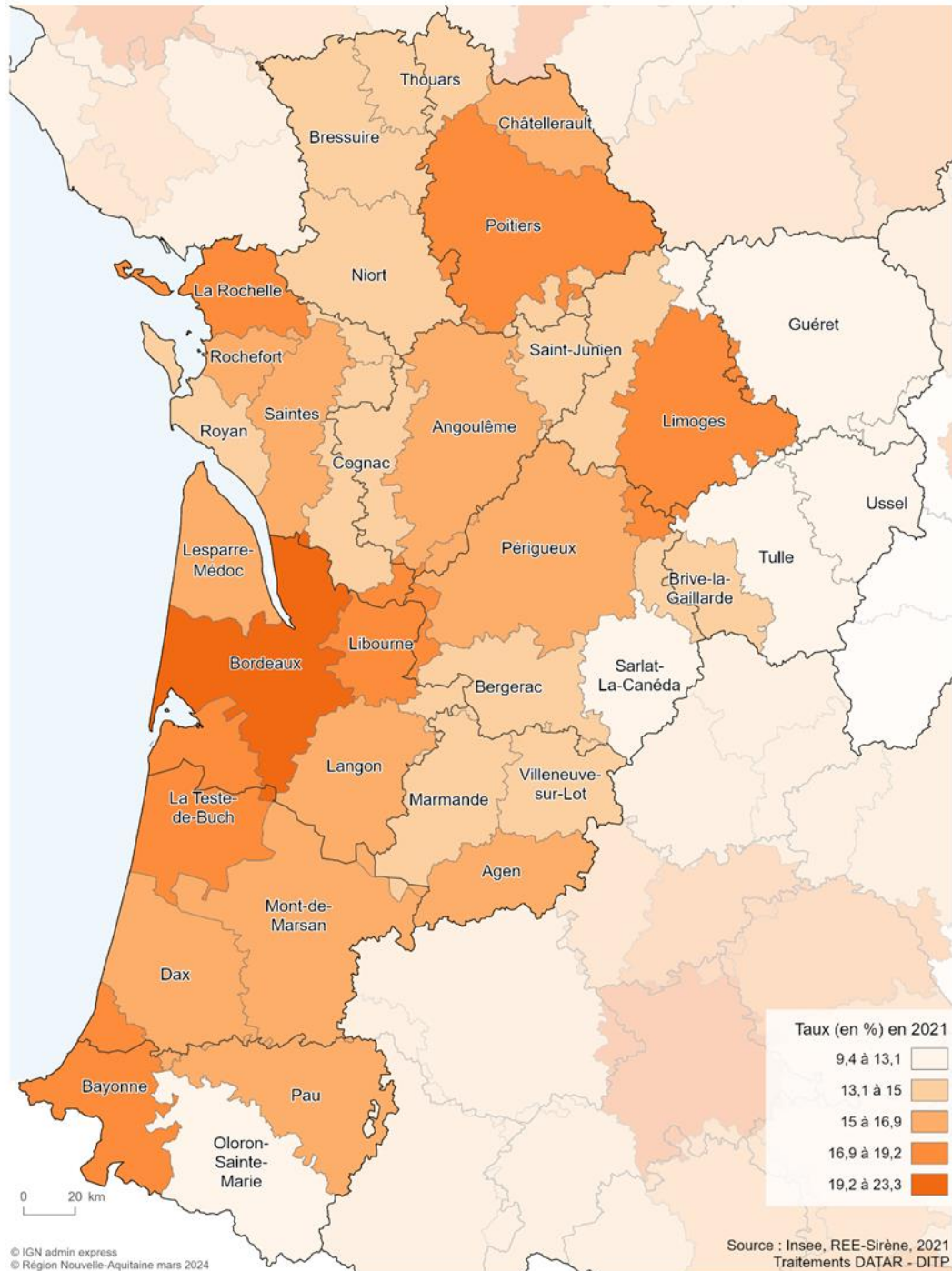
Plus d'une entreprise sur quatre est créée dans le commerce-transportshébergement-restauration (22,5% contre 24,9% en Métropole). 77,2% des créations sont des entreprises individuelles (72,9% en Métropole). On compte 20 326 entreprises non individuelles, un nombre en légère augmentation (+1,1%) sur l'année.

Toujours **fin 2022, on recense 193 300 entreprises artisanales, soit une augmentation de 9% sur un an**. Les services restent le premier secteur artisanal avec 37,4% des établissements, suivi par le bâtiment (36%), la production (15 %) et l'alimentation (10,6 %). Elles emploient un peu moins de 185 000 salariés, auxquels il faut ajouter environ 12 700 apprentis.

La carte de la page suivante permet de visualiser le taux de création d'entreprises (créations/stock) à l'échelle des zones d'emplois, mais pour 2021, à partir de l'ancien système de suivi, car on ne dispose pas encore des données sur le stock d'entreprises du nouveau système. A l'échelle régionale, le taux de création était de 17,2%, contre 17,5% à l'échelle du pays.

Taux de création d'entreprise

par zone d'emploi



212 milliards d'euros de PIB

Le PIB en valeur de la Nouvelle-Aquitaine est de près de 212 milliards d'euros en 2023, ce qui représente 7,6% du PIB du pays ou encore 10,8% du PIB hors Ile-de-France (source : Eurostat)

2,8 milliards de dépenses de R&D

Les dépenses de R&D des entreprises s'élèvent en 2021 à 1,8 milliard, celles des administrations à 1 milliard, soit un total de 2,8 milliards, soit encore 1,5% du PIB régional (source : MESR-SIES)

14 500 ETP dans la R&D des entreprises

En 2022, on dénombre 9 262 chercheurs en équivalent temps plein (ETP) et 5 201 personnels de soutien en ETP, soit près de 14 500 ETP dans la recherche des entreprises (source : MESR-SIES)

465 demandes de brevets

En 2022, on recense 465 demandes de brevets publiées à l'INPI, soit 4,1% de l'ensemble des demandes, au 4^{ème} rang national (source : INPI)

25,7 milliards d'euros d'exportations

En 2023, les exportations régionales s'élèvent à 25,7 milliards d'euros, soit 4,2% de l'ensemble des exportations du pays. Les importations sont de 28,7 milliards, soit 4,0% de l'ensemble (source : DGDDI – DSECE)

219 000 étudiants

En 2023-2024, on compte 219 426 étudiants dans des établissements d'enseignement supérieur, soit 7,4% de l'ensemble des étudiants du pays, en baisse de 0,3% sur un an (source : MESR-SIES)

221 000 Lycéens

En 2022-2023, on dénombre 221 000 lycéens, dont 177 000 dans le Public et 44 000 dans le Privé. Parmi eux, 20 000 relèvent de l'enseignement agricole (source : MESR-SIES)

Bilan économique 2023 de Nouvelle-Aquitaine (source : INSEE conjoncture Nouvelle-Aquitaine n°42, 12 juillet 2024)

« Malgré un contexte national et mondial toujours tendu en 2023, l'activité économique néo-aquitaine poursuit sa croissance, qui s'infléchit toutefois au second trimestre. Alors que les productions de marchandises ou de services sont en repli dans certains secteurs, les chiffres d'affaires se maintiennent ou progressent en partie grâce au report de l'augmentation des coûts de production sur les prix de vente. L'emploi salarié progresse peu, les recours à l'intérim et aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle sont en retrait au profit d'emplois pérennes. Les offres d'emplois atteignent un niveau record. Pourtant, le chômage repart légèrement à la hausse avec une progression du nombre de demandeurs d'emploi et du taux de chômage.

Le secteur de la construction subit une diminution des commandes. Les mises en chantier de logements et de locaux non résidentiels reculent. Les demandes de construction autorisées en 2023, en baisse pour les logements, ne laissent pas entrevoir d'amélioration notable pour les mois à venir.

Le dynamisme global de l'industrie masque des situations différentes selon les secteurs. La fabrication de matériels de transport est en plein essor, portée essentiellement par les constructions navale et aéronautique. D'autres activités associées, comme la fabrication de produits électriques, électroniques et de machines, progressent aussi. En revanche, des secteurs subissent la contraction de la consommation comme les industries de boisson dont les ventes de vins et de Cognac reculent sur les marchés national et international.

Le bilan est mitigé pour les agriculteurs. Les productions végétales bénéficient de conditions climatiques favorables alors que la réduction de la majorité des élevages entraîne une baisse quasi généralisée des productions animales.

Le dynamisme du secteur tertiaire s'estompe en 2023. Le chiffre d'affaires de ces activités progresse légèrement et les effectifs se stabilisent. Si certaines branches tirent leur épingle du jeu, comme les services informatiques, d'autres rencontrent toujours des difficultés. C'est le cas des services immobiliers, qui subissent une nouvelle chute des ventes de logements, et des transports notamment de marchandises.

Dans ce climat quelque peu incertain, les créations d'entreprises sont un peu moins nombreuses en 2023 et le nombre de défaillances augmente. »

Note de conjoncture régionale 1er trimestre 2024 (source : INSEE conjoncture Nouvelle-Aquitaine n°43, 12 juillet 2024)

« En Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national, l'activité économique est peu dynamique. Dans la région, l'emploi ne progresse que très légèrement. L'industrie reste active, notamment dans la branche de la fabrication de matériels de transport. Dans le tertiaire, tous les secteurs ne sont pas logés à la même enseigne. Le transport et la promotion immobilière subissent une nouvelle contraction de leur activité alors que les services aux entreprises et l'hébergement-restauration tirent leur épingle du jeu. Malgré un contexte morose, les créations d'entreprises restent dynamiques. »

Tendances régionales juillet 2024 (source : Banque de France, 13 août 2024)

« L'activité poursuit sa hausse en juillet dans les services et le bâtiment, et se contracte dans l'industrie.

Ainsi, la production industrielle recule sans effacer entièrement la progression du mois précédent. Le taux d'utilisation des capacités de production reste proche de la moyenne de longue période. Les entrées d'ordres se contractent toutefois de nouveau et les carnets manquent toujours de densité. Les prix des matières premières enregistrent une nouvelle hausse alors que les prix de vente, soumis à une forte concurrence, se maintiennent.

Les services relèvent leur activité dans la plupart des segments, conformément aux prévisions des chefs d'entreprise. La météo et une moindre fréquentation touristique sont cependant souvent évoquées comme facteurs défavorables à la demande. La trésorerie se dégrade et se révèle basse pour les services aux ménages (réparation automobile, hébergement). Les effectifs se confortent mais des difficultés de recrutement persistent dans certains métiers.

Dans le bâtiment, l'activité progresse légèrement mais seuls les marchés de la rénovation énergétique et de l'habitat social alimentent des carnets de commandes étriqués. Les marges se réduisent, les structures des entreprises commencent à s'adapter au repli du marché dans un contexte d'incertitude de politique économique ».

Zoom sur ... L'accessibilité aux professionnels de santé

Compte tenu de l'inégale répartition géographique des professionnels de santé, l'accès aux soins constitue un enjeu incontournable des politiques de santé et d'aménagement du territoire. La Région Nouvelle-Aquitaine a fait du développement de « l'accès aux soins et aux soignants sur tous les territoires » la première priorité de sa feuille de route santé 2023-2028. C'est dans ce contexte que nous avons cherché à mesurer l'accessibilité aux soins dans les territoires de la région et à analyser les différences observées.

L'objectif est de répondre aux questions suivantes : Quelle est l'accessibilité aux professionnels de santé en Nouvelle-Aquitaine et dans les territoires qui la composent ? Comment se situe la région par rapport aux autres régions de France hexagonale ? En Nouvelle-Aquitaine, quelle est l'ampleur des différences d'accessibilité entre intercommunalités ? Comment peuvent s'expliquer ces différences géographiques ?

Pour y répondre, nous mobilisons les données relatives à l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) de 2022 pour les professionnels de santé de moins de 65 ans : les médecins généralistes, les infirmiers, les kinésithérapeutes, les dentistes et les sages-femmes.



Nous montrons que l'accessibilité aux professionnels de santé est meilleure qu'en France Hexagonale (figure 1 ci-contre), mais qu'il existe de fortes disparités territoriales, qui diffèrent d'une profession à l'autre. Nous montrons également que l'accessibilité est meilleure dans les plus grandes intercommunalités, ainsi que dans les intercommunalités où le niveau de vie médian des populations est plus élevé (figure 2 ci-contre).

Retrouvez la brochure sur notre plateforme de ressources territoriales :

<https://ressources-territoriales.nouvelle-aquitaine.pro/>

Figure 1 : l'accessibilité potentielle localisée aux professionnels de santé

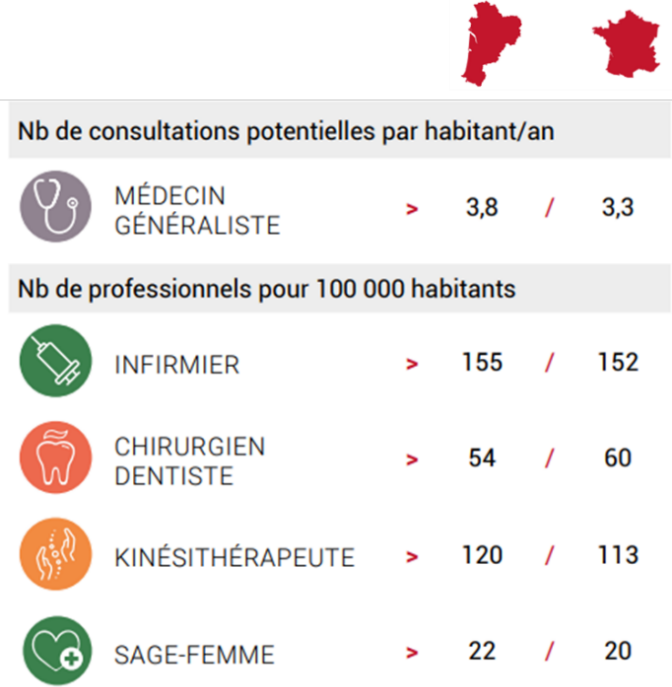
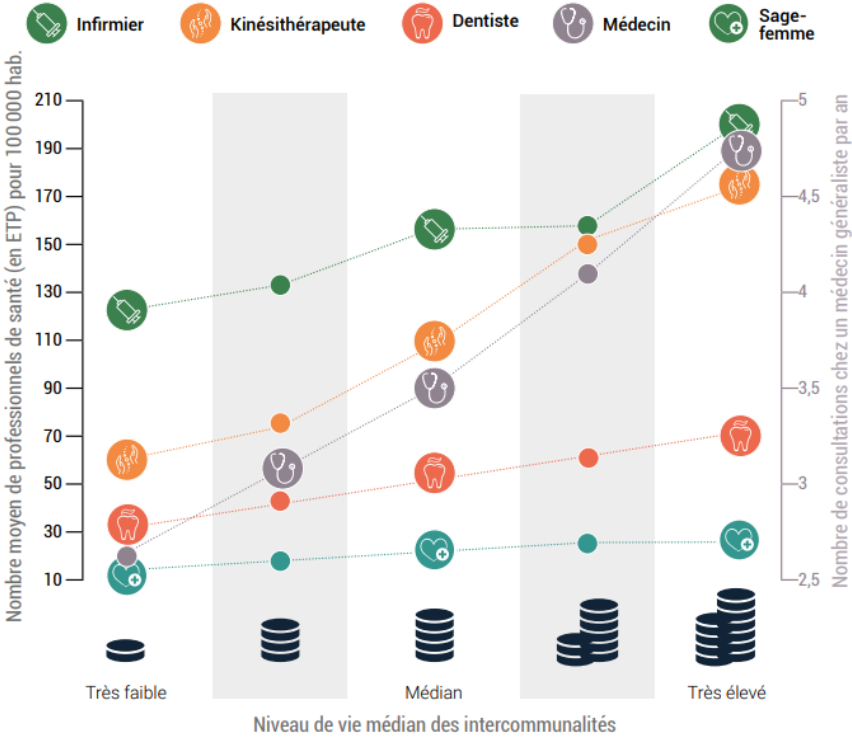


Figure 2 : niveaux de revenu et accessibilité aux professionnels de santé





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

.....

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

.....

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr